

PROPOSITION D'ASSURANCE 1/2
**NOTE D'INFORMATION VALANT
CONDITIONS GÉNÉRALES**

ALTAPROFITS VIE

CONTRAT D'ASSURANCE SUR LA VIE
INDIVIDUEL LIBELLÉ EN EUROS
ET/OU EN UNITÉS DE COMPTE
ET/OU EN ENGAGEMENTS DONNANT LIEU
À LA CONSTITUTION D'UNE PROVISION
DE DIVERSIFICATION

Dispositions essentielles du contrat

1. **Altaprofits Vie est un contrat d'assurance sur la vie individuel.**

2. Les garanties du contrat sont les suivantes :

- Au terme, si l'Assuré est en vie : paiement d'un capital ou d'une rente à l'Assuré.
- En cas de décès de l'Assuré : paiement d'un capital ou d'une rente au(x) Bénéficiaire(s) désigné(s).

Ces garanties sont décrites à l'article « Objet du contrat » de la présente Note d'information valant Conditions générales.

Les sommes versées peuvent être libellées en euros et/ou en unités de compte et/ou en engagements donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification, selon le choix du Souscripteur.

Pour la partie des droits exprimés en euros : le contrat comporte une garantie en capital qui est au moins égale aux sommes versées, nettes de frais (frais précisés au point 5 ci-après).

Pour la partie des droits donnant lieu à constitution d'une provision de diversification : les sommes versées nettes de frais sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable bénéficient d'une garantie partielle en capital à l'échéance à hauteur de 80 %. Les sommes versées, nettes de frais, au titre d'engagements donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification sont sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers. La garantie partielle est attribuée à l'échéance de l'engagement.

Pour la partie des droits exprimés en unités de compte : les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

3. Pour la partie des droits exprimés en euros sur les fonds Eurossima et Netissima, il n'est pas prévu de participation aux bénéfices contractuelle.

Les conditions d'affectation des bénéfices techniques et financiers de chacun des fonds en euros sont indiquées à l'article « Attribution des bénéfices » de la présente Note d'information valant Conditions générales.

4. Le contrat comporte une faculté de rachat. Les sommes sont versées par l'Assureur dans un délai de deux (2) mois. Les modalités de rachat sont indiquées aux articles « Règlement des capitaux » et « Modalités de règlement et adresse de correspondance » de la présente Note d'information valant Conditions générales.

Des tableaux indiquant les valeurs de rachat et le montant cumulé des versements bruts du contrat au terme des huit (8) premières années figurent à l'article « Montant cumulé des versements bruts et valeurs de rachat au terme des huit (8) premières années » de la présente Note d'information valant Conditions générales.

5. Les frais applicables au titre du contrat sont les suivants :

- Frais à l'entrée et sur versements :
 - Frais sur les versements initial, libres et libres programmés : néant.
- Frais en cours de vie du contrat :
 - Frais de gestion sur les supports représentatifs des unités de compte : 0,21 % maximum de la valeur atteinte des supports en unités de compte du contrat prélevés trimestriellement par diminution du nombre d'unités de compte, soit 0,84 % maximum par an.
 - Frais de gestion sur les supports représentatifs des unités de compte OPC indiciels (ETF) : 0,26 % maximum de la valeur atteinte des supports en unités de compte OPC indiciels (ETF) du contrat prélevés trimestriellement par diminution du nombre d'unités de compte OPC indiciels (ETF), soit 1,04 % maximum par an.
 - Frais de gestion sur les supports représentatifs des unités de compte Actions : 0,235 % maximum de la valeur atteinte des supports en unités de compte Actions du contrat prélevés trimestriellement par diminution du nombre d'unités de compte Actions, soit 0,94 % maximum par an.
 - Frais de gestion sur les fonds en euros :
 - 0,75 % maximum par an de la provision mathématique du contrat libellée en euros sur le fonds Eurossima.
 - 0,75 % maximum par an de la provision mathématique du contrat libellée en euros sur le fonds Netissima.
 - Frais de gestion sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable : 0,75 % maximum par an de l'épargne atteinte sur l'(les) engagement(s) du fonds croissance Générations Croiss@nce durable présent(s) au contrat et prélevés hebdomadairement sur la valeur de l'actif du fonds.
 - Frais au titre de l'option gestion pilotée : 0,075 % maximum de la valeur atteinte des supports en unités de compte du contrat prélevés trimestriellement par diminution du nombre d'unités de compte affectées à l'orientation de gestion sélectionnée, soit 0,30 % maximum par an.
- Frais de sortie : néant.
- Autres frais :
 - Frais d'arbitrage entre les supports financiers ou entre les options de gestion ou entre les orientations de gestion ou dans le cadre des options sécurisation des plus-values et limitation des moins-values relatives : néant.
 - Frais prélevés sur le solde créditeur du compte de participation aux résultats spécifique du fonds croissance Générations Croiss@nce durable établi chaque semaine : 15 % maximum du montant dudit solde.

Les supports représentatifs des unités de compte peuvent aussi supporter des frais qui leur sont propres. Ceux-ci sont indiqués dans les documents d'informations clés pour l'investisseur, notes détaillées et/ou tout autre document d'information financière équivalent prévu par la réglementation au titre de l'ensemble des supports en unités de compte et/ou sur le site internet www.altaprofits.com.

6. La durée du contrat recommandée dépend notamment de la situation patrimoniale du Souscripteur, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur et des caractéristiques du contrat choisi. Le Souscripteur est invité à demander conseil auprès de son Assureur.

7. Le Souscripteur peut désigner le(s) Bénéficiaire(s) dans le contrat et ultérieurement par avenant au contrat. La désignation du Bénéficiaire peut être effectuée notamment par acte sous seing privé ou par acte authentique.

Les modalités de cette désignation ou modification sont indiquées à l'article « Désignation du (des) Bénéficiaire(s) et conséquences de l'acceptation du bénéfice du contrat » de la présente Note d'information valant Conditions générales.

Cet encadré a pour objet d'attirer l'attention du Souscripteur sur certaines dispositions essentielles de la Proposition d'assurance. Il est important que le Souscripteur lise intégralement la Proposition d'assurance et pose toutes les questions qu'il estime nécessaires avant de signer le contrat.

Sommaire

Glossaire	4
Article 1 - Objet du contrat	6
Article 2 - Date d'effet du contrat	6
Article 3 - Durée du contrat	6
Article 4 - Pièces nécessaires à la souscription	6
Article 5 - Options de gestion	7
Article 6 - Versements	9
Article 7 - Frais au titre des versements	11
Article 8 - Nature des supports sélectionnés	12
Article 9 - Caractéristiques du fonds croissance Générations Croiss@nce durable	13
Article 10 - Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	13
Article 11 - Dates de valeur	13
Article 12 - Clause de sauvegarde	15
Article 13 - Arbitrage - Changement d'orientation de gestion - Changement d'option de gestion	15
Article 14 - Options : Sécurisation des plus-values - Limitation des moins-values relatives	17
Article 15 - Attribution des bénéfices	19
Article 16 - Désignation du (des) Bénéficiaire(s) et conséquences attachées à l'acceptation du bénéfice du contrat	21
Article 17 - Avances	21
Article 18 - Règlement des capitaux	21
Article 19 - Revalorisation du capital en cas de décès de l'Assuré	24
Article 20 - Calcul des prestations (Rachat total - Terme - Décès)	24
Article 21 - Montant cumulé des versements bruts et valeurs de rachat	25
Article 22 - Modalités de règlement et adresse de correspondance	36
Article 23 - Délégation de créance - Nantissement	36
Article 24 - Renonciation au contrat	37
Article 25 - Examen des réclamations et médiation	37
Article 26 - Informations – Formalités – Dématérialisation des informations et des documents	38
Article 27 - Réglementation relative à l'échange automatique de renseignements en matière fiscale	39
Article 28 - Prescription	40
Article 29 - Périmètre contractuel	41
Article 30 - Loi applicable au contrat et régime fiscal	41
Article 31 - Souscription, consultation et gestion du contrat en ligne	41
Annexe 1 - Information sur le traitement de vos données personnelles	43
Annexe 2 - Les caractéristiques fiscales du contrat d'assurance vie	47
Annexe 3 - Option garantie de prévoyance	49
Annexe 4 - Modalités de consultation et de gestion du contrat en ligne	51
Annexe 5 - Informations en matière de durabilité	53

A

ACTION

Titre de capital émis par les sociétés par actions venant en qualité d'unité de compte du contrat d'assurance vie.

ARBITRAGE

Opération qui consiste à modifier la répartition de la valeur atteinte entre les différents supports d'investissement du contrat.

ASSURÉ

Personne physique sur laquelle repose le risque garanti par l'Assureur. C'est son décès ou sa survie à un moment déterminé qui conditionne la prestation de l'Assureur.

ASSUREUR

Generali Vie.

ATTRIBUTION DES BÉNÉFICES

Part des produits redistribuée au Souscripteur au titre du contrat.

AVANCE

Opération par laquelle l'Assureur peut mettre à la disposition du Souscripteur, à la demande de ce dernier, une somme d'argent pour une durée déterminée moyennant le paiement d'intérêts.

B

BÉNÉFICIAIRE(S) EN CAS DE DÉCÈS

Personne(s) désignée(s) par le Souscripteur pour percevoir le capital ou la rente en cas de décès de l'Assuré.

BÉNÉFICIAIRE EN CAS DE VIE

L'Assuré.

D

DATE DE VALEUR

Date d'investissement sur les supports pour les versements, date de prise en compte des mouvements pour le rachat, l'arbitrage, le terme ou le décès. Elle constitue le point de départ des intérêts ou la date de référence pour la détermination des valeurs des supports en unités de compte.

DÉMATÉRIALISATION DES INFORMATIONS ET DES DOCUMENTS

Service visant à mettre à disposition du Souscripteur l'ensemble des informations et documents contractuels sur l'espace personnel sécurisé mis à disposition du Souscripteur par le Courtier.

F

FONDS EN EUROS

Fonds à capital garanti net de frais, géré par l'Assureur.

FONDS CROISSANCE GÉNÉRATIONS CROISS@NCE DURABLE

Engagements donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification. Ces engagements font l'objet d'un enregistrement comptable distinct des autres engagements de l'Assureur (comptabilité auxiliaire d'affectation). Les investissements sur ce fonds sont exprimés en nombre de parts de provision de diversification.

O

OPC INDICIEL (ETF)

Organismes de Placement Collectif (OPC), venant en qualité d'unités de compte du contrat d'assurance vie, dont l'objectif de gestion consiste à répliquer l'évolution d'un indice boursier reconnu. Par des achats et des ventes de valeurs mobilières, il réplique au plus près la composition de cet indice.

P

PROPOSITION D'ASSURANCE

Elle est constituée du Bulletin de souscription et de la Note d'information valant Conditions générales.

R

RACHAT

À la demande du Souscripteur, versement de tout ou partie de la valeur atteinte du contrat.

S

SOUSCRIPTEUR

Personne physique qui a signé le Bulletin de souscription, choisi les caractéristiques de son contrat et désigné le(s) Bénéficiaire(s) en cas de décès.

U

UNITÉS DE COMPTE

Supports d'investissement, autres que le(s) fonds en euros et le fonds croissance Générations Croiss@nce durable, qui composent les contrats d'assurance vie. Les supports en unités de compte sont principalement adossés aux actions, aux obligations et à l'immobilier. La valeur des supports en unités de compte est susceptible d'évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction des fluctuations du marché.

V

VALEUR ATTEINTE

Dans un contrat en euros et/ou en unités de compte et/ou en engagements donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification, il s'agit de la valeur du contrat à un moment donné.

Article 1 - Objet du contrat

Altaprofits Vie est un contrat d'assurance vie individuel, régi par le Code des assurances et relevant de la branche 22 « Assurances liées à des fonds d'investissement » définie à l'article R321-1 du même Code.

Ce contrat est à versements et rachats libres et/ou libres programmés, libellé en euros et/ou en unités de compte et/ou en engagements donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification (fonds croissance).

En cas de vie de l'Assuré au terme (lorsque la durée du contrat est déterminée) ou en cas de décès de l'Assuré, le(s) Bénéficiaire(s) désigné(s) reçoit(ven)t une rente ou un capital selon les modalités définies dans la présente Note d'information valant Conditions générales.

À la souscription et pendant toute la durée du contrat, vous pouvez, en fonction de vos objectifs :

- choisir de répartir vos versements entre le(s) fonds en euros et différents supports en unités de compte (OPC, OPC indiciel (ETF), Action) et/ou sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable, dans le cadre de l'option gestion libre, ou
- affecter vos investissements dans une orientation de gestion que vous sélectionnez et, si vous le souhaitez, sur le(s) fonds en euros Eurossima et/ou Netissima et/ou sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable et/ou sur un (des) support(s) en unités de compte dont l'investissement est conditionné à la signature d'un avenant d'investissement spécifique, dans le cadre de l'option gestion pilotée.

Une garantie de prévoyance en cas de décès de l'Assuré dont les modalités sont définies à l'annexe : « Option garantie de prévoyance » peut également être souscrite.

La dématérialisation des informations et des documents dont les modalités sont définies à l'article « Informations - Formalités - Dématérialisation des informations et des documents » est automatiquement retenue à la souscription. Vous pouvez y renoncer en notifiant expressément votre refus sur le Bulletin de souscription.

Votre attention est attirée sur le fait que le contrat **Altaprofits Vie** ne vous garantit aucun taux d'intérêt, ou aucune garantie de fidélité, ou aucune valeur de réduction.

Les informations contenues dans la Note d'information valant Conditions générales sont valables pendant toute la durée du contrat, sauf avenant et/ou évolution de la réglementation.

Article 2 - Date d'effet du contrat

Le contrat prendra effet dès la signature du Bulletin de souscription, sous réserve de l'encaissement effectif du premier (1^{er}) versement par l'Assureur et de la réception par ce dernier de l'ensemble des pièces exigées à la souscription dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de signature du Bulletin de souscription comme indiqué à l'article « Pièces nécessaires à la souscription ».

L'Assureur vous adresse dans un délai de trente (30) jours au plus les Conditions particulières du contrat qui reprennent les éléments du Bulletin de souscription.

Si vous n'avez pas reçu vos Conditions particulières dans ce délai, vous devrez en aviser l'Assureur par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse figurant à l'article « Modalités de règlement et adresse de correspondance ».

Article 3 - Durée du contrat

- **Durée viagère :**
Votre contrat est souscrit pour une durée viagère et prend fin en cas de rachat total ou en cas de décès de l'Assuré.
- **Durée déterminée :**
Votre contrat est souscrit pour une durée que vous déterminez librement (uniquement pour les mineurs de moins de douze (12) ans, les majeurs sous tutelle, les personnes en situation de handicap - joindre les pièces justificatives).
Il prend fin :
 - avant le terme, en cas de rachat total ou en cas de décès de l'Assuré,
 - au terme que vous aurez fixé sous réserve d'une demande de règlement de la valeur atteinte du contrat ou de service d'une rente viagère, conformément à l'article « Règlement des capitaux ».

Dans le cadre d'un investissement sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable, si vous avez choisi une durée d'engagement (terme dont vous trouverez la définition à l'article « Caractéristiques du fonds croissance Générations Croiss@nce durable ») identique à la durée de votre contrat, ce dernier prendra fin à la date d'échéance de l'engagement.

Article 4 - Pièces nécessaires à la souscription

Le Bulletin de souscription obligatoirement complété de tous les champs et signé devra être accompagné s'il y a lieu :

- de son annexe « Valeurs de rachat et montant cumulé des versements bruts »,
- de l'ensemble des pièces mentionnées dans le dossier de souscription,
- des justificatifs demandés dans les cas prévus par le Bulletin de souscription le cas échéant.

En l'absence de communication des pièces réclamées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de signature du Bulletin de souscription, les fonds seront restitués dans les mêmes modalités que le paiement initial.

En tout état de cause, l'Assureur se réserve le droit de demander toutes informations et/ou tous documents complémentaires qu'il juge nécessaires pour l'exercice de ses obligations réglementaires.

Notamment toutes informations et/ou documents seront demandés en cas de payeur de prime différent du Souscripteur (liste non exhaustive).

Article 5 - Options de gestion

À la souscription et/ou en cours de vie du contrat, vous pouvez choisir l'une des options de gestion suivantes : l'option gestion libre ou l'option gestion pilotée. Ces options de gestion sont exclusives l'une de l'autre.

> 5.1 Choix de l'option de gestion

Les modalités d'accès aux fonds en euros sont précisées dans les articles « Versements » et « Arbitrage - Changement d'orientation de gestion - Changement d'option de gestion » de la présente Note d'information valant Conditions générales.

1. Option gestion libre

Vous pouvez, selon la répartition de votre choix, sélectionner un ou plusieurs supports en unités de compte (dont OPC indiciels et Actions) dont la liste figure en annexe financière « Liste des supports en unités de compte disponibles au titre du contrat dans le cadre de l'option gestion libre » de la présente Note d'information valant Conditions générales. Vous avez également la possibilité d'investir sur le(s) fonds en euros Eurossima et/ou Netissima et/ou sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable.

À tout moment, vous avez la faculté de modifier la répartition initialement choisie, selon les modalités définies à l'article « Arbitrage - Changement d'orientation de gestion - Changement d'option de gestion ».

L'Assureur se réserve la possibilité, dans le cadre de cette option de gestion, de mettre à votre disposition de nouveaux supports d'investissement ou d'en supprimer.

2. Option gestion pilotée

Lorsque vous choisissez cette option de gestion, vous devez sélectionner une orientation de gestion parmi celles définies au paragraphe ci-dessous.

Vous affectez la totalité de vos versements (versement initial et versements libres) sur l'orientation de gestion sélectionnée et/ou sur le(s) fonds en euros Eurossima et/ou Netissima et/ou sur un (des) support(s) en unités de compte dont l'investissement est conditionné à la signature d'un avenant d'investissement spécifique et/ou sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable.

> 5.2 Gestion des sommes investies dans le cadre de l'option gestion pilotée

En choisissant cette option de gestion, vous confiez à l'Assureur le soin de gérer les sommes investies au titre de votre orientation de gestion sans aucune restriction autre que le respect de celle-ci.

À ce titre, l'Assureur recueille le conseil des gestionnaires financiers, Lazard Frères Gestion et Generali Wealth Solutions, sociétés de gestion agréées par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les versements effectués sur l'orientation de gestion choisie sont investis nets de frais dans une sélection de différents supports en unités de compte qui figurent en annexe financière « Liste des supports en unités de compte proposés au titre du contrat dans le cadre de l'option gestion pilotée ».

Cette sélection de supports est effectuée par l'Assureur qui la réalise avec le conseil du gestionnaire financier correspondant à l'orientation de gestion choisie. La répartition entre les différents supports en unités de compte est amenée à évoluer en fonction des opportunités de marché et de l'évolution respective des supports en unités de compte et, ce, dans le respect de l'orientation de gestion sélectionnée.

En conséquence, afin de respecter à tout moment l'orientation de gestion sélectionnée, l'Assureur sera amené à effectuer des arbitrages entre les différents supports en unités de compte.

Les arbitrages réalisés à ce titre par l'Assureur constituent l'exécution de l'option gestion pilotée.

Tout arbitrage réalisé au sein de l'orientation de gestion est effectué sans frais. L'information sur les arbitrages réalisés à ce titre vous sera communiquée par tout moyen.

À aucun moment vous ne pouvez effectuer de versement ou d'arbitrage visant à modifier la répartition entre les supports en unités de compte au sein de l'orientation de gestion.

En cas de mise en place de versements libres programmés, ceux-ci seront investis selon la répartition de l'orientation de gestion sélectionnée.

Dans le cadre de l'option gestion pilotée, vous ne pouvez pas bénéficier des options suivantes :

- sécurisation des plus-values,
- limitation des moins-values relatives.

> 5.3 Les différentes orientations de gestion avec le conseil du gestionnaire financier Lazard Frères Gestion

Vous disposez de 9 profils de gestion, du moins risqué noté 1 au plus risqué noté 9 et d'un Profil Carte Blanche.

Profil de risque 1

Constitué aux trois quarts de produits de taux, ce profil est destiné aux Souscripteurs qui souhaitent limiter le risque de leur investissement. Il vise un rendement de l'ordre de celui des obligations pour une volatilité inférieure grâce à la diversification des classes d'actifs. La part actions, qui représente 15 %, est destinée à apporter un surcroît de performance, elle pourra varier entre 0 % et 30 %. L'allocation entre les différentes classes d'actifs évoluera de façon dynamique en fonction des environnements économiques et de marché.

Profil de risque 2

Constitué pour plus des deux tiers de produits de taux, ce profil est destiné aux Souscripteurs qui souhaitent limiter le risque de leur investissement. Il vise un rendement de l'ordre de celui des obligations pour une volatilité inférieure grâce à la diversification des classes d'actifs. La part actions, qui représente 22,5 %, est destinée à apporter un surcroît de performance, elle pourra varier entre 6 % et 39 %. L'allocation entre les différentes classes d'actifs évoluera de façon dynamique en fonction des environnements économiques et de marché.

Profil de risque 3

Constitué pour 60 % de produits de taux, ce profil est destiné aux Souscripteurs qui souhaitent limiter le risque de leur investissement. Il vise un rendement légèrement supérieur à celui des obligations pour une volatilité comparable grâce à la diversification des classes d'actifs. La part actions, qui représente 30 %, est destinée à apporter un surcroît de performance, elle pourra varier entre 12 % et 48 %. L'allocation entre les différentes classes d'actifs évoluera de façon dynamique en fonction des environnements économiques et de marché.

Profil de risque 4

Avec une part de produits de taux un peu supérieure à la part actions, ce profil est destiné aux Souscripteurs qui recherchent de la souplesse dans l'allocation de leur investissement. Il vise un rendement intermédiaire entre obligations et actions pour une volatilité sensiblement inférieure à celle des actions. La part actions pourra varier entre 18 % et 57 % de manière à adopter une allocation défensive en cas de perspectives défavorables ou à l'inverse de bénéficier d'une exposition accrue en cas de perspectives favorables. L'allocation entre les différentes classes d'actifs évoluera de façon dynamique en fonction des environnements économiques et de marché.

Profil de risque 5

Équilibré entre produits de taux et actions, ce profil est destiné aux Souscripteurs qui recherchent de la souplesse dans l'allocation de leur investissement. Il vise un rendement intermédiaire entre obligations et actions pour une volatilité sensiblement inférieure à celle des actions. La part actions peut varier entre 25 % et 65 % de manière à adopter une allocation défensive en cas de perspectives défavorables ou à l'inverse de bénéficier d'une exposition accrue en cas de perspectives favorables. L'allocation entre les différentes classes d'actifs évoluera de façon dynamique en fonction des environnements économiques et de marché.

Profil de risque 6

Avec une part actions un peu supérieure à la part des produits de taux, ce profil est destiné aux Souscripteurs qui recherchent de la souplesse dans l'allocation de leur investissement. Il vise un rendement intermédiaire entre obligations et actions pour une volatilité sensiblement inférieure à celle des actions. La part actions peut varier entre 31 % et 74 % de manière à adopter une allocation défensive en cas de perspectives défavorables ou à l'inverse de bénéficier d'une exposition accrue en cas de perspectives favorables. L'allocation entre les différentes classes d'actifs évoluera de façon dynamique en fonction des environnements économiques et de marché.

Profil de risque 7

Constitué à 60 % d'actions, ce profil est destiné aux Souscripteurs acceptant d'exposer leur investissement aux variations des marchés d'actions. Il vise sur le long terme un rendement légèrement inférieur à celui des actions pour une volatilité sensiblement inférieure grâce à la diversification des classes d'actifs. La part actions peut varier entre 37 % et 83 % de manière à réduire le risque en cas de perspectives défavorables ou à l'inverse de bénéficier d'une exposition maximum en cas de perspectives favorables. L'allocation entre les différentes classes d'actifs évoluera de façon dynamique en fonction des environnements économiques et de marché.

Profil de risque 8

Constitué pour plus des deux tiers d'actions, ce profil est destiné aux Souscripteurs acceptant d'exposer leur investissement aux variations des marchés d'actions. Il vise sur le long terme un rendement légèrement inférieur à celui des actions pour une volatilité sensiblement inférieure grâce à la diversification des classes d'actifs. La part actions peut varier entre 43 % et 92 % de manière à réduire le risque en cas de perspectives défavorables ou à l'inverse de bénéficier d'une exposition maximum en cas de perspectives favorables. L'allocation entre les différentes classes d'actifs évoluera de façon dynamique en fonction des environnements économiques et de marché.

Profil de risque 9

Constitué aux trois quarts d'actions, ce niveau de risque est destiné aux Souscripteurs acceptant d'exposer leur investissement aux variations des marchés d'actions. Il vise sur le long terme un rendement de l'ordre de celui des actions pour une volatilité inférieure grâce à la diversification des classes d'actifs. La part actions peut varier entre 50 % et 100 % de manière à réduire le risque en cas de perspectives défavorables aux actions ou à l'inverse de bénéficier d'une exposition maximum en cas de perspectives favorables. L'allocation entre les différentes classes d'actifs évoluera de façon dynamique en fonction des environnements économiques et de marché.

Profil Carte Blanche

L'allocation de référence de ce profil est équilibrée entre produits actions d'une part et produits de taux et alternatifs d'autre part. L'allocation de ce profil variera cependant de manière importante puisque l'exposition aux actions pourra aller de 0 % à 100 % de manière à adopter une position très défensive en cas de perspectives défavorables ou à l'inverse de bénéficier d'une exposition maximale en cas de perspectives favorables. L'allocation entre les différentes classes d'actifs évoluera de façon dynamique en fonction des environnements économiques et de marché. Ce profil est destiné aux Souscripteurs qui désirent être exposés à long terme de façon équilibrée aux marchés actions et de taux mais qui sont prêts à s'écarter sensiblement de cette référence.

> 5.4 Les différentes orientations de gestion avec le conseil du gestionnaire financier Generali Wealth Solutions

Profil « GWS Patrimoine »

Cette orientation de gestion « GWS Patrimoine » est destinée aux Souscripteurs à la recherche d'une diversification de leur épargne investie sur un horizon d'investissement minimum recommandé de cinq (5) ans, pouvant engendrer un risque de perte en capital important et n'impliquant pas une garantie de l'épargne investie.

Elle cherche à répartir l'épargne investie entre plusieurs classes d'actifs en fonction des conditions de marché. Pour ce faire, cette orientation de gestion « GWS Patrimoine » exposera l'épargne investie du Souscripteur à une sélection de supports en unités de compte composée à 100 % d'Organismes de Placement Collectif (OPC) de type monétaire, obligataire et action.

La part de l'épargne investie en OPC de type action et/ou en OPC de type obligation spéculative sera de 0 % minimum et ne pourra pas excéder 70 % maximum.

Le solde de 30 % minimum et 100 % maximum sera investi dans des OPC de type obligataire et/ou monétaire.

Profil « GWS Conviction »

Cette orientation de gestion « GWS Conviction » est destinée aux Souscripteurs à la recherche d'une gestion dynamique de leur épargne investie, de potentielles plus-values à long terme sur un horizon d'investissement minimum recommandé de huit (8) ans, pouvant engendrer un risque de perte en capital très élevé voire total et n'impliquant pas une garantie de l'épargne investie.

Elle cherche à répartir l'épargne investie entre plusieurs classes d'actifs en fonction des conditions de marché. Pour ce faire, cette orientation de gestion « GWS Conviction » exposera l'épargne investie du Souscripteur à une sélection de supports en unités de compte composée à 100 % d'Organismes de Placement Collectif (OPC) de type monétaire, obligataire et action.

La part de l'épargne investie en OPC de type action et/ou en OPC de type obligation spéculative sera de 30 % minimum et pourra aller jusqu'à 100 % maximum.

Le solde de 0 % minimum et 70 % maximum sera investi dans des OPC de type obligataire et/ou monétaire.

> 5.5 Frais au titre de l'option gestion pilotée

L'Assureur prélève trimestriellement, en sus des frais de gestion prévus à l'article « Attribution des bénéficiaires », des frais au titre de l'option gestion pilotée égaux à 0,075 % maximum de la valeur atteinte des supports en unités de compte, soit 0,30 % maximum par an. Ces frais sont prélevés par diminution du nombre d'unités de compte affectées à l'orientation de gestion sélectionnée.

Article 6 - Versements

Le montant que vous pourrez investir sur le fonds en euros Eurossima s'élèvera entre 0 et 50 000 euros l'année civile de votre souscription puis entre 0 et 25 000 euros par année civile les années suivantes, quel que soit le type d'investissement réalisé (versement initial, versement libre ou versement libre programmé). L'Assureur communiquera par tout moyen ce montant maximum d'investissement annuel sur le fonds en euros Eurossima.

L'Assureur se réserve la possibilité de refuser toute demande d'investissement ne respectant pas le montant maximum d'investissement sur le fonds en euros Eurossima ainsi communiqué.

Pour accéder au fonds en euros Netissima, chaque demande de versement (versement initial, versement libre ou versement libre programmé) devra comporter une part minimale d'investissement sur des supports en unités de compte, déterminée par l'Assureur au moins une fois par an et qui sera comprise entre 40 % et 70 % du montant total du versement. L'Assureur communiquera par tout moyen cette part minimale d'investissement sur les supports en unités de compte.

L'Assureur se réserve la possibilité de refuser toute demande de versement sur le fonds en euros Netissima ne respectant pas la part minimale d'investissement sur les supports en unités de compte ainsi communiquée.

> 6.1 Versement initial et versements libres

Dans le cadre de l'option gestion libre, pour accéder aux supports hors Actions, vous effectuez un premier (1^{er}) versement au moins égal à 300 euros pour lequel vous précisez la ventilation par support sélectionné.

L'affectation minimale par support est de 15 euros. L'affectation minimale par engagement croissance est de 25 euros.

Les versements suivants seront d'un montant minimum de 300 euros pour lesquels vous préciserez également la ventilation par support.

Pour accéder aux Actions, vous devez investir un minimum de 1 500 euros par versement et par Action.

À défaut de toute spécification de votre part lors d'un versement, la ventilation entre supports sera identique à celle appliquée au dernier versement effectué.

Dans le cadre de l'option gestion pilotée, vous effectuez un premier (1^{er}) versement au moins égal à 300 euros qui est affecté à l'orientation de gestion sélectionnée et, si vous le souhaitez, au(x) fonds en euros Eurossima et/ou Netissima et/ou sur un (des) support(s) en unités de compte dont l'investissement est conditionné à la signature d'un avenant d'investissement spécifique et/ou sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable.

Les versements suivants seront d'un montant minimum de 300 euros.

Vous préciserez la répartition entre l'orientation de gestion sélectionnée et/ou le(s) fonds en euros et/ou le(s) support(s) en unités de compte dont l'investissement est conditionné à la signature d'un avenant d'investissement spécifique et/ou le fonds croissance Générations Croiss@nce durable.

À défaut de toute spécification de votre part, votre versement sera investi en totalité sur l'orientation de gestion sélectionnée. L'investissement minimum doit être de 300 euros sur l'orientation de gestion et, ce, pendant toute la durée de l'option de gestion.

Les OPC indiciels (ETF) et les Actions ne sont pas disponibles dans le cadre de l'option gestion pilotée.

Dans le cadre d'un investissement sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable, en option gestion libre ou en option gestion pilotée, vous pouvez réaliser cet investissement sur trois (3) catégories d'engagements maximum conformément à l'article « Caractéristiques du fonds croissance Générations Croiss@nce durable ».

À tout moment, l'Assureur se réserve le droit de refuser des versements libres sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable, sans préavis.

Dans ce cas, vos versements libres seront automatiquement investis sur un support monétaire présent au contrat. Vous en serez informé par tout moyen.

> 6.2 Versements libres programmés

Les Actions ne sont pas accessibles dans le cadre des versements libres programmés.

À tout moment et dès la souscription, vous pouvez opter pour des versements libres programmés d'un montant minimum de :

- 50 euros pour une périodicité mensuelle,
- 150 euros pour une périodicité trimestrielle,
- 300 euros pour une périodicité semestrielle,
- 600 euros pour une périodicité annuelle.

Si vous optez pour des versements libres programmés dès la souscription, votre versement initial est au moins égal à 300 euros.

Dans le cadre de l'option de gestion libre, vous précisez le(s) support(s) sélectionné(s) pour recevoir le montant de vos versements libres programmés ainsi que, le cas échéant, la répartition entre ces supports.

L'affectation minimale est égale à 15 euros par support et 25 euros par engagement.

Concernant le fonds croissance Générations Croiss@nce durable, la mise en place de versements libres programmés est soumise à l'accord préalable de l'Assureur. Par ailleurs, l'accès aux versements libres programmés est réservé aux engagements déjà investis au préalable par versement (initial ou libre) et/ou arbitrage.

Dans le cas de plusieurs engagements, vous devrez préciser impérativement la répartition de vos versements libres programmés entre ces derniers, le cas échéant.

À tout moment, l'Assureur se réserve le droit de refuser la mise en place des versements libres programmés sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable, sans préavis.

De même, à tout moment, l'Assureur se réserve le droit de mettre fin aux versements libres programmés en cours sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable, sans préavis.

Par conséquent, la part correspondante de vos versements libres programmés devant être investie sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable sera automatiquement investie sur un support monétaire présent au contrat. Vous en serez informé par tout moyen.

Dans le cadre de l'option de gestion pilotée, les versements libres programmés sont investis exclusivement sur les supports composant l'orientation de gestion sélectionnée.

Si vous mettez en place des versements libres programmés en cours de vie du contrat, le premier (1^{er}) prélèvement interviendra à la date que vous aurez choisie entre le premier (1^{er}) et le vingt-huit (28) du dernier mois de la période considérée suivant la date de réception de la demande par l'Assureur.

Si vous avez opté pour l'option versements libres programmés dès la souscription, le premier (1^{er}) prélèvement interviendra alors à la date que vous aurez choisie au :

- deuxième (2^{ème}) mois suivant la réception de la demande par l'Assureur dans le cadre de versements mensuels,
- troisième (3^{ème}) mois suivant la réception de la demande par l'Assureur dans le cadre de versements trimestriels,
- sixième (6^{ème}) mois suivant la réception de la demande par l'Assureur dans le cadre de versements semestriels,
- douzième (12^{ème}) mois suivant la réception de la demande par l'Assureur dans le cadre de versements annuels.

Les prélèvements automatiques suivants s'effectueront entre le premier (1^{er}) et le vingt-huit (28) du dernier mois de la période considérée.

L'ensemble des délais mentionnés aux paragraphes ci-dessus est indiqué sous réserve qu'aucun acte de gestion (arbitrage, prélèvement des frais, etc.) ne soit en cours de traitement au moment du versement. À défaut, le versement libre programmé est réalisé immédiatement après traitement de l'acte en cours.

Vous disposez de la faculté de modifier, à tout moment, le montant, la périodicité ou la répartition (uniquement dans le cadre de l'option gestion libre) de vos versements libres programmés ou d'y mettre fin. La demande doit être reçue par l'Assureur au plus tard quinze (15) jours avant la date souhaitée de modification, faute de quoi le prélèvement automatique est normalement effectué. Si la demande n'est pas reçue quinze (15) jours avant la date souhaitée de prélèvement, la modification ne sera effectuée que le deuxième (2^{ème}) mois suivant. L'arrêt ou la modification des versements libres programmés n'empêche pas le contrat de se poursuivre jusqu'à son terme.

À tout moment vous pouvez de nouveau mettre en place des versements libres programmés. Dans ce cas, votre demande doit être effectuée dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

Dans le cas de versements libres programmés investis en tout ou partie sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable, l'arrivée à l'échéance d'un engagement produit les conséquences suivantes :

- les versements libres programmés affectés intégralement à cet engagement s'arrêteront. Les versements libres programmés seront arrêtés à compter du dernier prélèvement précédant l'échéance.
- en cas de versements libres programmés sur plusieurs supports dont le fonds croissance Générations Croiss@nce durable, les versements mis en place sur celui-ci seront répartis au prorata des autres supports sur lesquels les versements libres programmés ont été mis en place. La nouvelle répartition s'appliquera dès le dernier prélèvement précédant l'échéance de l'engagement.

En cas de désinvestissement total d'un engagement croissance par rachat ou arbitrage, les versements libres programmés seront suspendus.

> 6.3 Augmentation automatique de vos versements libres programmés

Dans le cadre de l'option gestion libre uniquement, à la souscription et pendant toute la durée de votre contrat, vous pouvez opter pour une augmentation automatique du montant de vos versements libres programmés, quelle que soit la périodicité choisie.

Votre demande prendra effet l'année suivante sous réserve de la réception de celle-ci par l'Assureur avant le 10 décembre de l'année en cours.

En cas de choix de cette option, le montant de vos versements libres programmés sera automatiquement revalorisé au 1^{er} janvier de chaque année dès la prise d'effet de votre demande sur la base d'un taux déterminé égal à 3 %.

Vous pouvez refuser cette modification du taux en adressant un courrier à l'Assureur le notifiant expressément avant le 10 décembre de l'année en cours. Si vous l'acceptez, l'augmentation du taux prendra effet le 1^{er} janvier de l'année suivante.

Vous pouvez mettre fin à l'augmentation automatique du montant de vos versements libres programmés. Dans ce cas, votre demande d'arrêt prendra effet l'année suivante sous réserve de la réception par l'Assureur de celle-ci avant le 10 décembre de l'année en cours. Ainsi, à compter de la prise d'effet de votre demande d'arrêt, le montant de vos versements libres programmés ne sera plus augmenté chaque année. Le montant de vos versements libres programmés restera identique à celui de votre dernier prélèvement.

Vous avez cependant la faculté d'opter de nouveau pour l'augmentation automatique du montant de vos versements libres programmés, sur simple demande. Dans ce cas, votre demande doit être effectuée dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus et prendra effet l'année suivante.

> 6.4 Modalités de versements

Les versements initial et libres peuvent être effectués par virement sur le compte de Generali Vie. Le cas échéant, la copie de l'avis d'exécution accompagnée d'un RIB doit être jointe au Bulletin de souscription en cas de versement initial, ou aux bulletins de versements en cas de versements libres. Les versements initial et libres peuvent également être effectués par prélèvement automatique sur le compte bancaire que vous aurez indiqué (joindre au bulletin de souscription ou au bulletin de versement les documents nécessaires à la mise en place des prélèvements automatiques dûment remplis dont le mandat de prélèvement, accompagnés d'un RIB).

L'Assureur se réserve la possibilité, pour quelque motif que ce soit, sans que cela ne remette en cause la validité du contrat, de suspendre ou mettre un terme au(x) versement(s) libre(s) par prélèvement, sans notification préalable et sans préjudice de l'utilisation de tout autre mode de paiement.

Les versements libres programmés ne peuvent être effectués que par prélèvements automatiques, sur le compte bancaire que vous nous aurez indiqué. À ce titre, vous adressez à l'Assureur les documents nécessaires à la mise en place des prélèvements automatiques dûment remplis dont le mandat de prélèvement, accompagnés d'un RIB.

Aucun versement en espèces n'est accepté.

Chaque versement libre devra être accompagné d'un bulletin de versement obligatoirement complété de tous les champs et signé ainsi que, le cas échéant, des pièces justificatives demandées. Il en sera de même lors de toute mise en place de versements libres programmés.

En cas de changement des coordonnées bancaires transmises, vous devez en aviser l'Assureur au plus tard le quinze (15) du mois précédant celui du prochain versement libre programmé. À défaut, le prélèvement est normalement effectué par l'Assureur sur le compte dont les coordonnées sont en sa possession.

Toutes informations et/ou tous documents seront demandés en cas de payeur de prime différent du Souscripteur, de changement de payeur de prime... (liste non exhaustive).

L'Assureur se réserve le droit de demander toutes informations et/ou tous documents qu'il juge nécessaires pour l'exercice de ses obligations réglementaires. Ce droit pourra notamment s'exercer par le dossier client dûment complété et signé.

Article 7 - Frais au titre des versements

L'ensemble des versements (initial, libres et libres programmés) ne supporte aucuns frais.

Tout investissement sur les supports en unités de compte Actions soumis à la Taxe sur les Transactions Financières fera l'objet d'un prélèvement complémentaire de 0,30 % du montant investi, sur lesdits supports en unités de compte (selon la fiscalité applicable au 1^{er} janvier 2022).

Article 8 - Nature des supports sélectionnés

Chaque versement net de frais est affecté conformément à vos instructions sur un ou plusieurs supports qui peuvent être de nature suivante :

> 8.1 Fonds en euros

Si la situation des marchés financiers l'exigeait, tout investissement ou désinvestissement (hors rachat total) sur ou à partir du (des) fonds en euros du contrat Altaprofits Vie pourrait être limité ou refusé sans préavis dans le but de préserver l'épargne des Souscripteurs investie sur le(s) fonds en euros.

8.1.1 Fonds en euros Eurossima

Le fonds en euros Eurossima est constitué d'actifs diversifiés (obligations, actions, immobiliers et trésorerie). Les sommes versées sont investies nettes de frais dans le fonds Eurossima géré par l'Assureur. Elles sont investies, conformément au Code des Assurances, sur les marchés financiers et immobiliers suivant les modalités prévues à l'article « Dates de valeur ». Les résultats de ce fonds sont arrêtés pour chaque exercice civil.

8.1.2 Fonds en euros Netissima

Le fonds en euros Netissima est constitué d'actifs diversifiés (obligations, actions, prêts, immobiliers et trésorerie). Les sommes versées sont investies nettes de frais dans le fonds en euros Netissima géré par l'Assureur. Elles sont investies, conformément au Code des assurances, sur les marchés financiers et immobiliers suivant les modalités prévues à l'article « Dates de valeur ». Les résultats de ce fonds sont arrêtés pour chaque exercice civil.

> 8.2 Fonds croissance Générations Croiss@nce durable

Politique de placement

Les actifs du fonds croissance sont investis sur des instruments financiers de taux permettant d'honorer la garantie au terme et sur des placements ayant pour objectif de dynamiser la croissance du capital sur le long terme.

La composition du compartiment obligataire est régulièrement ajustée de manière à permettre de disposer d'une adéquation entre les horizons de placement des actifs et les durées d'engagement des contrats. Ce compartiment est composé d'obligations à taux fixe ou à taux variable, d'émetteurs du secteur public ou privé. Une décision d'allocation donne la proportion des titres Etat au sein de la poche obligataire.

Le fonds dispose d'une composante dynamique, notamment d'instruments financiers actions, ayant pour objectif de délivrer une performance de l'actif sur l'horizon de placement du fonds, dans le respect des engagements pris par l'Assureur.

L'actif du fonds pourra comporter une exposition à des placements dans des sociétés notamment françaises, faisant partie des catégories de capitalisations boursières intermédiaires et moyennes, et des petites entreprises.

> 8.3 Supports en unités de compte

Les sommes versées sont investies, suivant les modalités prévues à l'article « Dates de valeur », nettes de frais (sous réserve des droits éventuellement acquis au support d'investissement) :

- dans les supports en unités de compte que vous aurez sélectionnés parmi ceux qui vous sont notamment proposés dans la liste des supports, présente en annexe financière « Liste des supports en unités de compte disponibles au titre du contrat dans le cadre de l'option gestion libre » ou disponible sur simple demande auprès de votre Courtier ou par le biais du (des) service(s) électronique(s) mis à votre disposition notamment sur le site www.altaprofits.com dans la rubrique « Liste des supports d'investissement » dans le cadre de l'option gestion libre,
- ou dans une sélection de différents supports en unités de compte composant l'orientation de gestion que vous aurez sélectionnée dont vous trouverez la liste dans l'annexe financière « Liste des supports en unités de compte proposés au titre du contrat dans le cadre de l'option gestion pilotée » ou sur simple demande auprès de votre Courtier ou par le biais du (des) service(s) électronique(s) mis à votre disposition notamment sur le site www.altaprofits.com dans le cadre de l'option gestion pilotée.

Vous assumez totalement la responsabilité de vos choix d'investissement. Aucune responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre de l'Assureur quant à ces choix d'investissement tant sur les supports d'investissement sélectionnés dans le cadre de l'option gestion libre que sur l'orientation de gestion sélectionnée dans le cadre de l'option gestion pilotée. Les documents d'informations clés pour l'investisseur, notes détaillées et/ou tout autre document d'information financière équivalent prévu par la réglementation au titre de l'ensemble des supports en unités de compte sont mis à votre disposition par votre Courtier.

Article 9 : Caractéristiques du fonds croissance Générations Croiss@nce durable

Dans le cadre du fonds croissance Générations Croiss@nce durable, les garanties sont libellées en engagements donnant lieu à constitution d'une provision de diversification.

Les sommes investies sur ce fonds, nettes de frais sur versements ou de frais d'arbitrage, sont garanties à hauteur de 80 % à l'échéance que vous définissez. Tout désinvestissement par arbitrage ou rachat viendra diminuer la garantie à échéance conformément aux dispositions des articles « Arbitrage - Changement d'orientation de gestion - Changement d'option de gestion » ou « Règlement des capitaux » de la

présente Note d'information valant Conditions générales.

Les sommes versées sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable ne sont pas garanties avant l'échéance.

Ainsi, dans le cadre d'un investissement (par versement ou arbitrage) sur le fonds, vous pourrez réaliser cet investissement sur trois (3) catégories d'engagements maximum (ci-après « engagement »), chaque engagement présentant une durée à l'échéance de laquelle la garantie à hauteur de 80 % des sommes versées nettes de frais est acquise. La durée de l'engagement que vous déterminez librement doit être comprise entre huit (8) ans minimum et trente (30) ans maximum, par pas de un (1) an.

Si vous avez choisi une durée d'engagement identique à la durée de votre contrat, ce dernier prendra fin à la date d'échéance de l'engagement.

Pour chaque engagement, la date d'échéance est fixée pour l'ensemble des investissements sur cet engagement. Elle ne pourra être modifiée lors des investissements ultérieurs.

Vos investissements sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable sont exprimés en nombre de parts de provision de diversification.

Le montant de la provision de diversification lors de l'investissement (par versement ou arbitrage) est égal au montant du versement ou arbitrage (net de frais sur versement ou arbitrage) investi sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable.

La valeur de la part de provision de diversification est égale au montant de la provision de diversification du fonds croissance Générations Croiss@nce durable divisé par le nombre de parts de tous les Souscripteurs investis sur ce fonds. Elle est valorisée de façon hebdomadaire.

L'Assureur ne s'engage que sur le nombre de parts de provision de diversification mais pas sur leur valeur qui est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Toutefois l'Assureur garantit une valeur minimale de la part de provision de diversification qui est d'un montant de 1 centime (0,01) d'euro. Ainsi, votre épargne atteinte sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable est le produit du nombre de parts de provision de diversification que vous détenez par la valeur de part correspondante.

Les montants investis sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.

Échéance de l'engagement :

À l'échéance de l'engagement, vous recevrez le plus grand montant entre le montant du capital garanti et la valeur de rachat de votre engagement à cette date.

Trois (3) mois avant l'échéance de l'engagement, vous recevrez une information, sur support papier ou tout autre support durable, de l'affectation de l'épargne atteinte à l'échéance ainsi que de la possibilité et des modalités de modification de cette affectation.

Ainsi, vous pourrez choisir entre :

- reverser l'épargne atteinte sur un nouvel engagement,
- arbitrer l'épargne atteinte vers un ou plusieurs supports d'investissement proposés au contrat,
- racheter l'épargne atteinte.

À défaut de décision expresse et contraire de votre part, un arbitrage automatique de l'épargne investie sur cet engagement sera effectué sans frais vers un support monétaire présent au contrat dont l'indicateur synthétique de risque et de performance (SRR1) est inférieur ou égal à 2 selon la date de valeur indiquée à l'article « Dates de valeur » de la présente Note d'information valant Conditions générales.

La durée de l'engagement ne peut pas être prorogée.

Article 10 - Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Les justificatifs relatifs à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme devront être joints, le cas échéant, au Bulletin de souscription, aux bulletins de versements libres, lors de la mise en place de versements libres programmés et lors du remboursement d'une avance. Notamment un justificatif de l'origine des fonds sera obligatoirement transmis dans les cas prévus. Toutes informations et/ou tous documents seront demandés en cas de payeur de prime différent du Souscripteur, de changement de payeur de prime (liste non exhaustive).

L'Assureur se réserve le droit de demander toutes informations et/ou tous documents qu'il juge nécessaires pour l'exercice de ses obligations réglementaires. Ce droit pourra notamment s'exercer par le dossier client dûment complété et signé.

Article 11 - Dates de valeur

Les sommes seront investies sous réserve de la réception par l'Assureur de l'intégralité des pièces nécessaires notamment des justificatifs demandés dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, sans remettre en cause la date de conclusion du contrat.

L'ensemble des délais mentionnés aux paragraphes ci-dessous est indiqué sous réserve qu'aucun acte de gestion (arbitrage, prélèvement des frais, etc.) ne soit en cours de traitement au moment de la demande d'opération, sans pour autant remettre en cause les délais énoncés ci-dessous. À défaut, l'opération demandée est effectuée à compter de la réalisation effective de l'acte en cours.

> 11.1 Fonds en euros

Les sommes affectées aux fonds en euros Eurossima et Netissima participent aux résultats des placements :

En cas de versement initial, libre ou libre programmé :

- à compter du troisième (3^{ème}) jour ouvré maximum suivant la réception de la demande complète par l'Assureur, sous réserve de l'encaissement effectif des fonds par l'Assureur.

En cas de rachat total, rachat partiel, décès et terme :

- jusqu'au cinquième (5^{ème}) jour ouvré maximum suivant la réception par l'Assureur d'une demande de règlement, accompagnée de l'intégralité des pièces nécessaires.

En cas d'arbitrage :

- jusqu'au troisième (3^{ème}) jour ouvré maximum suivant la réception par l'Assureur d'une demande de désinvestissement effectuée par courrier ;
- à compter du troisième (3^{ème}) jour ouvré maximum suivant la réception par l'Assureur d'une demande d'investissement effectuée par courrier ;
- jusqu'au premier (1^{er}) jour ouvré maximum suivant la réception par l'Assureur d'une demande de désinvestissement, à condition que vous effectuiez cette opération en ligne selon les modalités prévues à l'annexe « Modalités de consultation et de gestion du contrat en ligne », avant seize (16) heures ; jusqu'au deuxième (2^{ème}) jour ouvré maximum si celle-ci est effectuée à partir de seize (16) heures ;
- à compter du premier (1^{er}) jour ouvré maximum suivant la réception par l'Assureur d'une demande d'investissement, à condition que vous effectuiez cette opération en ligne selon les modalités prévues à l'annexe « Modalités de consultation et de gestion du contrat en ligne », avant seize (16) heures ; à compter du deuxième (2^{ème}) jour ouvré maximum si celle-ci est effectuée à partir de seize (16) heures.

> 11.2 Fonds croissance Générations Croiss@nce durable

La valeur de la part de provision de diversification est déterminée :

En cas de versement initial, libre ou libre programmé :

- à la prochaine valorisation hebdomadaire du fonds croissance Générations Croiss@nce durable qui suit le troisième (3^{ème}) jour ouvré suivant l'encaissement effectif des fonds par l'Assureur, sous réserve de la réception des pièces nécessaires.

En cas de rachat total, rachat partiel, décès et terme :

- jusqu'à la prochaine valorisation hebdomadaire du fonds croissance Générations Croiss@nce durable qui suit le cinquième (5^{ème}) jour ouvré suivant la réception par l'Assureur d'une demande de règlement, accompagnée de l'intégralité des pièces nécessaires.

En cas d'arbitrage :

- jusqu'à la prochaine valorisation hebdomadaire du fonds croissance Générations Croiss@nce durable qui suit le troisième (3^{ème}) jour ouvré suivant la réception par l'Assureur d'une demande de désinvestissement effectuée par courrier ;
- à la prochaine valorisation hebdomadaire du fonds croissance Générations Croiss@nce durable qui suit le troisième (3^{ème}) jour ouvré suivant la réception par l'Assureur d'une demande d'investissement effectuée par courrier ;
- jusqu'à la prochaine valorisation hebdomadaire du fonds croissance Générations Croiss@nce durable qui suit le premier (1^{er}) jour ouvré suivant la réception de la demande de désinvestissement par l'Assureur, à condition que cette opération soit effectuée en ligne selon les modalités prévues à l'annexe « Modalités de consultation et de gestion du contrat en ligne », avant seize (16) heures ; jusqu'à la prochaine valorisation hebdomadaire du fonds croissance Générations Croiss@nce durable qui suit le deuxième (2^{ème}) jour ouvré maximum si l'opération est effectuée en ligne à partir de seize (16) heures ;
- à la prochaine valorisation hebdomadaire du fonds croissance Générations Croiss@nce durable qui suit le premier (1^{er}) jour ouvré suivant la réception de la demande d'investissement par l'Assureur, à condition que cette opération soit effectuée en ligne selon les modalités prévues à l'annexe « Modalités de consultation et de gestion du contrat en ligne », avant seize (16) heures ; à compter de la prochaine valorisation hebdomadaire du fonds croissance Générations Croiss@nce durable qui suit le deuxième (2^{ème}) jour ouvré maximum si l'opération est effectuée en ligne à partir de seize (16) heures.

À l'échéance de l'engagement :

- jusqu'à la prochaine valorisation hebdomadaire du fonds croissance Générations Croiss@nce durable qui suit le troisième (3^{ème}) jour ouvré suivant l'échéance de l'engagement.

> 11.3 Supports en unités de compte

La valeur des parts des supports en unités de compte retenue est celle :

En cas de versement initial, libre ou libre programmé :

- du troisième (3^{ème}) jour ouvré maximum (ou le cas échéant, le premier (1^{er}) jour de cotation qui suit) suivant la réception de la demande complète par l'Assureur, sous réserve de l'encaissement effectif des fonds par l'Assureur.

En cas de rachat total, rachat partiel, décès et terme :

- du cinquième (5^{ème}) jour ouvré maximum (ou le cas échéant, le premier (1^{er}) jour de cotation qui suit) suivant la réception par l'Assureur d'une demande de règlement, accompagnée de l'intégralité des pièces nécessaires.

En cas d'arbitrage :

- du troisième (3^{ème}) jour ouvré maximum (ou le cas échéant, le premier (1^{er}) jour de cotation qui suit) suivant la réception par l'Assureur d'une demande d'investissement ou de désinvestissement, si celle-ci est effectuée par courrier ;
- du premier (1^{er}) jour ouvré maximum (ou le cas échéant, le premier (1^{er}) jour de cotation qui suit) suivant la réception par l'Assureur d'une demande d'investissement ou de désinvestissement, à condition que vous effectuiez cette opération en ligne selon les modalités prévues à l'annexe « Modalités de consultation et de gestion du contrat en ligne », avant seize (16) heures ; du deuxième (2^{ème}) jour ouvré maximum (ou le cas échéant, le premier (1^{er}) jour de cotation qui suit) si l'opération est effectuée en ligne à partir de seize (16) heures.

Ces délais seront, le cas échéant, augmentés des délais nécessaires pour la réalisation de l' (des) opération(s) de change, dans le cas de supports en unités de compte libellés dans une autre devise que l'euro.

Votre attention est attirée sur le fait que les investissements ou désinvestissements sur/ou depuis des supports en unités de compte OPC indiciels (ETF) et Actions sont effectués à partir d'un seul cours de référence EUR (euros) par jour, à savoir le cours de clôture sur la place de cotation desdits supports en unités de compte.

Article 12 - Clause de sauvegarde

Dans l'éventualité où, pour une raison de force majeure et notamment en cas de disparition d'un ou plusieurs supports d'investissement proposés, l'Assureur serait dans l'impossibilité d'y investir ou d'y laisser investis les versements effectués sur le contrat, il s'engage à lui ou leur substituer un ou d'autres supports de même nature.

S'il n'existe pas de support d'investissement de même nature répondant aux exigences du Code des assurances, un arbitrage sera effectué, sans frais, vers un support en unités de compte dont l'indicateur synthétique de risque et de performance (SRRRI) est inférieur ou égal à 3 sur 7. L'Assureur vous informera de cette substitution ou de cet arbitrage vers ce support en unités de compte, par courrier.

En tout état de cause, l'Assureur se réserve la possibilité, à tout moment, de proposer, dans le cadre du présent contrat, des supports d'investissement y compris des supports dont l'investissement est conditionné à la signature d'un avenant tels que notamment des SCPI, SCI, OPC, des instruments financiers complexes, des actions, des obligations, des FCPR etc.

Par ailleurs, l'Assureur se réserve la possibilité, à tout moment, de supprimer des supports d'investissement.

Dans le cadre de l'option gestion pilotée, il se réserve la possibilité, à tout moment, de proposer ou de supprimer des orientations de gestion. L'Assureur se réserve le droit de s'allouer les conseils de tout autre gestionnaire financier de son choix ou de décider de ne plus recourir au conseil d'un gestionnaire financier pour tout ou partie des orientations de gestion. Dans cette dernière hypothèse, l'Assureur fera ses meilleurs efforts pour trouver un gestionnaire financier lui fournissant un conseil de qualité équivalente de manière à poursuivre l'exécution du contrat conformément à l' (aux) orientation(s) de gestion concernée(s).

Toutefois, s'il n'y parvenait pas, l'option gestion pilotée, pour l' (les) orientation(s) de gestion concernée(s), prendra fin et l'Assureur ne sera plus en charge de gérer les sommes investies sur l' (les) orientation(s) de gestion concernée(s). Vous changerez alors automatiquement d'option de gestion (de l'option gestion pilotée vers l'option gestion libre). Les sommes seront investies sur les mêmes supports que ceux présents sur l'orientation de gestion au jour du changement d'option de gestion et vous retrouverez alors votre faculté d'arbitrer librement entre les différents supports de l'option gestion libre proposés au contrat.

Article 13 - Arbitrage - Changement d'orientation de gestion - Changement d'option de gestion

Rappel : le montant que vous pourrez investir sur le fonds en euros Eurossima s'élèvera entre 0 et 50 000 euros l'année civile de votre souscription puis entre 0 et 25 000 euros par année civile les années suivantes, quel que soit le type d'investissement réalisé, conformément aux dispositions de l'article « Versements ». L'Assureur communiquera par tout moyen ce montant maximum d'investissement annuel sur le fonds en euros Eurossima.

Vous pourrez arbitrer vers le fonds en euros Eurossima dans la limite de ce montant.

L'Assureur se réserve la possibilité de refuser toute demande d'arbitrage vers le fonds en euros Eurossima ne respectant pas le montant maximum d'investissement sur ce fonds ainsi communiqué.

Lors de chaque demande d'arbitrage vers le fonds en euros Netissima, la demande devra comporter une part minimale d'investissement sur des supports en unités de compte, déterminée par l'Assureur au moins une fois par an et qui sera comprise entre 40 % et 70 % du montant total de l'arbitrage.

L'Assureur communiquera par tout moyen cette part minimale d'investissement sur les supports en unités de compte.

L'Assureur se réserve la possibilité de refuser toute demande d'arbitrage vers le fonds en euros Netissima ne respectant pas la part minimale d'investissement sur les supports en unités de compte ainsi communiquée.

> 13.1 Arbitrage

13.1.1 Dans le cadre de l'option gestion libre

Règles générales :

Vous avez, à tout moment, la possibilité de demander, par courrier adressé à l'Assureur, de transférer tout ou partie de la valeur atteinte d'un ou plusieurs supports vers un ou plusieurs autres supports dont le fonds croissance Générations Croiss@nce durable et les support(s) en unités de compte dont l'investissement est conditionné à la signature d'un avenant d'investissement spécifique.

Vous avez la possibilité de procéder à un arbitrage du fonds en euros Eurossima vers le fonds en euros Netissima en respectant la part minimale d'investissement sur des supports en unités de compte comme indiqué dans le paragraphe « Rappel » du présent article.

En revanche vous n'avez pas la possibilité de procéder à un arbitrage du fonds en euros Netissima vers le fonds en euros Eurossima. Vous avez également la faculté de procéder aux arbitrages via le(s) service(s) de communication électronique mis à votre disposition (sous réserve des termes du présent contrat relatif à la consultation et aux opérations de gestion du contrat en ligne). Le montant minimum de l'arbitrage est fixé à 75 euros. En conséquence, si l'arbitrage demandé est inférieur à 75 euros, il n'est pas effectué. Le solde par support après réalisation de l'opération d'arbitrage ne doit pas être inférieur à 15 euros et 25 euros par engagement croissance. À défaut, l'intégralité de la valeur atteinte sur le support ou engagement concerné est arbitrée.

Modalités spécifiques pour les supports en unités de compte Actions :

Le montant minimum de l'arbitrage sur les Actions est fixé à 1 500 euros. En conséquence, si l'arbitrage est inférieur à 1 500 euros, il n'est pas effectué. Le solde par Action, après réalisation de l'opération d'arbitrage, ne doit pas être inférieur à 1 500 euros. À défaut, l'intégralité de la valeur atteinte sur l'Action concernée est arbitrée.

Les arbitrages ne supportent aucuns frais.

Cependant, tout investissement par arbitrage sur les supports en unités de compte Actions soumis à la Taxe sur les Transactions Financières fera l'objet d'un prélèvement complémentaire de 0,30 % du montant investi sur lesdits supports en unités de compte (selon la fiscalité applicable au 1^{er} janvier 2022).

13.1.2 Dans le cadre de l'option gestion pilotée

a. Arbitrage

À tout moment, vous pouvez arbitrer tout ou partie de la valeur atteinte du (des) fonds en euros Eurossima et/ou Netissima et/ou d'un ou plusieurs engagements du fonds croissance Générations Croiss@nce durable et/ou d'un (des) support(s) en unités de compte dont l'investissement est conditionné à la signature d'un avenant d'investissement spécifique vers l'orientation de gestion sélectionnée.

Vous pouvez également arbitrer une partie de la valeur atteinte de l'orientation de gestion vers le(s) fonds en euros Eurossima et/ou Netissima dans les limites indiquées dans le paragraphe « Rappel » du présent article et/ou un (des) support(s) en unités de compte dont l'investissement est conditionné à la signature d'un avenant d'investissement spécifique et/ou un ou plusieurs engagements du fonds croissance Générations Croiss@nce durable en maintenant un minimum de 300 euros sur l'orientation de gestion sélectionnée.

Vous pouvez également effectuer des arbitrages entre le(s) fonds en euros Eurossima et/ou Netissima dans les limites indiquées dans le paragraphe « Rappel » du présent article et/ou le(s) support(s) en unités de compte dont l'investissement est conditionné à la signature d'un avenant d'investissement spécifique et/ou l'(les) engagement(s) du fonds croissance Générations Croiss@nce durable. Vous ne pouvez en aucun cas modifier les supports investis et/ou la répartition de la valeur atteinte au sein de votre orientation de gestion. Les arbitrages ne supportent aucuns frais.

b. Changement d'orientation de gestion

Vous pouvez arbitrer la totalité de la valeur atteinte sur votre orientation de gestion vers une autre orientation de gestion.

Les changements d'orientation de gestion ne supportent aucuns frais.

13.1.3 Spécificités du fonds croissance

Pour le fonds croissance, quelle que soit l'option de gestion (option gestion libre ou option gestion pilotée) :

- l'investissement peut être réalisé sur trois (3) catégories d'engagements maximum conformément à l'article « Caractéristiques du fonds croissance Générations Croiss@nce durable »,
- le désinvestissement par arbitrage d'une partie de la valeur atteinte sur un engagement est effectué en diminuant le nombre de parts de la provision de diversification de ce même engagement. Après l'arbitrage, le montant du capital garanti à l'échéance diminue proportionnellement au montant désinvesti.

À tout moment, l'Assureur se réserve le droit de refuser, sans préavis, des arbitrages :

- vers le fonds croissance Générations Croiss@nce durable. Dans ce cas, les sommes arbitrées vers le fonds croissance Générations Croiss@nce durable seront automatiquement investies sur un support monétaire présent au contrat,
- ou à partir du fonds croissance Générations Croiss@nce durable. Dans ce cas, il ne sera procédé à aucun désinvestissement du fonds croissance Générations Croiss@nce durable.

Vous en serez informé par tout moyen.

Si vous avez plusieurs engagements, il conviendra de préciser expressément l' (les) engagement(s) concerné(s).

Vous ne pouvez pas arbitrer tout ou partie de la valeur atteinte d'un engagement vers un autre engagement.

Tout nouvel arbitrage est pris en compte au plus tôt lorsque l'arbitrage précédent a été réalisé.

> 13.2 Changement d'option de gestion

En cours de vie du contrat, vous avez la possibilité de changer d'option de gestion. Dans ce cas, la totalité de la valeur atteinte de votre contrat sera arbitrée :

- sur les supports de votre choix, si vous optez pour l'option gestion libre. À défaut de précision, vous resterez investi selon la répartition en vigueur de votre contrat,
- sur l'orientation de gestion choisie et le cas échéant sur le(s) fonds en euros Eurossima et/ou Netissima et/ou sur un (des) support(s) en unités de compte dont l'investissement est conditionné à la signature d'un avenant d'investissement spécifique et/ou sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable, si vous optez pour l'option gestion pilotée.

Vous pouvez conserver le(s) fonds en euros, le(s) support(s) en unités de compte dont l'investissement est conditionné à la signature d'un avenant d'investissement spécifique et le fonds croissance Générations Croiss@nce durable lors du changement d'option de gestion.

Les changements d'option de gestion ne supportent aucuns frais.

Article 14 - Options : Sécurisation des plus-values - Limitation des moins-values relatives

Les options suivantes sont accessibles uniquement dans le cadre de l'option gestion libre.

Le fonds en euros Netissima, le fonds croissance Générations Croiss@nce durable, les OPC indiciels (ETF) et les Actions ne peuvent pas être choisis dans le cadre de ces options.

> 14.1 Option sécurisation des plus-values

Définitions :

Support de sécurisation : il s'agit du support sur lequel vos plus-values sont automatiquement réinvesties.

La valeur du Support de sécurisation en unités de compte est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse.

Assiette : elle est définie pour chaque support de la façon suivante :

- si l'option est choisie à la souscription, elle est égale au cumul des investissements nets réalisés sur le support, déduction faite des désinvestissements bruts réalisés sur ce même support, hors arbitrage de sécurisation ;
- si l'option est choisie en cours de vie du contrat, elle est égale à la valeur atteinte sur le support à la date de mise en place de l'option à laquelle se rajoute le cumul des investissements nets réalisés sur le support, à compter de la date de mise en place de l'option, déduction faite des désinvestissements bruts réalisés sur ce même support, à compter de cette même date, hors arbitrage de sécurisation.

Plus-value constatée : elle est égale à l'assiette soustraite à la valeur atteinte.

Montant de plus-values de référence : il est égal à l'assiette multipliée par le pourcentage de plus-values de référence.

Acte de gestion : il s'agit de tout acte initié par le Souscripteur ou l'Assureur. Ex : rachat partiel, avance, prélèvement des frais de gestion...

Vous avez la possibilité de mettre en place à tout moment l'option sécurisation des plus-values à condition toutefois que :

- vous n'ayez pas d'avance en cours ;
- vous n'ayez pas choisi l'option rachats partiels programmés ;
- la valeur atteinte sur votre contrat (hors fonds croissance, OPC indiciels (ETF) et Actions) soit au moins égale à 3 000 euros.

À ces conditions, l'Assureur vous propose de transférer de façon automatique la **Plus-value constatée**, dès lors qu'elle atteint un seuil préalablement déterminé, sur le(s) supports en unités de compte sélectionné(s) vers le **Support de sécurisation** que vous avez choisi.

Pour cela vous devez déterminer :

- le **Support de sécurisation** : CPR Monétaire ESG P (FR0010745216) ou Generali Trésorerie ISR Act B (FR0010233726) ;
- les supports en unités de compte à sécuriser ;
- le(s) pourcentage(s) de plus-values de référence déterminant le seuil de déclenchement de l'arbitrage : 5 % ; 10 % ; 15 % ou 20 %.

Pour chaque support en unités de compte sélectionné, l'Assureur calcule chaque vendredi, sous réserve qu'aucun autre **Acte de gestion** ne soit en cours, la valeur atteinte sur ce support sur la base des dernières valeurs liquidatives connues. Cette valeur atteinte est ensuite comparée à l'**Assiette** déterminée ci-avant.

Si la différence entre la valeur atteinte sur le support en unités de compte sélectionné et l'**Assiette** est supérieure au **Montant de plus-values de référence**, alors un arbitrage automatique de la totalité de la **Plus-value constatée** sur le support est effectué en date de valeur du lundi de la semaine suivante (ou du premier (1^{er}) jour de cotation suivant) vers le **Support de sécurisation** sélectionné. Chaque arbitrage automatique réalisé dans le cadre de l'exécution de l'option sécurisation des plus-values ne supporte aucuns frais.

Si les conditions ci-dessus sont réunies, le premier (1^{er}) arbitrage est réalisé dans le cadre de cette option :

- en date de valeur du premier (1^{er}) lundi qui suit l'écoulement du délai de trente (30) jours à compter de la prise d'effet du contrat (ou du premier (1^{er}) jour de cotation suivant), si l'option est choisie à la souscription, ou,
- en date de valeur du lundi qui suit la réception de la demande (ou du premier (1^{er}) jour de cotation suivant) si celle-ci est parvenue à l'Assureur au plus tard le lundi précédent, si l'option est choisie en cours de vie du contrat.

À tout moment, vous pouvez modifier :

- le(s) seuil(s) de plus-values de référence ;
- les supports en unités de compte sélectionnés,
- le **Support de sécurisation** : CPR Monétaire ESG P (FR0010745216) ou Generali Trésorerie ISR Act B (FR0010233726).

Vous pouvez également mettre fin à cette option à tout moment.

L'option sécurisation des plus-values prend fin de façon automatique :

- en cas de demande de rachat partiel, d'arbitrage, d'avance ;
- en cas de mise en place de l'option rachats partiels programmés ;
- si la valeur atteinte sur votre contrat (hors fonds croissance, OPC indiciels (ETF) et Actions) est inférieure à 750 euros,
- en cas de changement d'option de gestion, de l'option gestion libre vers l'option de gestion pilotée.

Vous avez cependant la faculté de demander par écrit à opter de nouveau pour cette option dès que les conditions de mise en place sont réunies.

Le versement libre ne met pas fin à l'option et peut être effectué sur les supports d'investissement de votre choix.

L'Assureur se réserve le droit de refuser certains supports en unités de compte dans le cadre de cette option et/ou de proposer un (des) nouveau(x) **Support(s) de sécurisation**.

> 14.2 Option limitation des moins-values relatives

Définitions :

Support(s) de sécurisation : il s'agit du (des) support(s) sur le(s)quel(s) est automatiquement réinvestie la valeur atteinte du (des) support(s) en moins-values.

La valeur du (des) Support(s) de sécurisation en unités de compte est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse.

Valeur liquidative de référence : elle est déterminée pour chaque support et est égale à la plus haute valeur liquidative atteinte par ce support depuis la première (1^{ère}) date suivant la date de mise en place de l'option où l'épargne atteinte du support est positive.

Moins-values de référence : elle est égale à la valeur liquidative de référence multipliée par le pourcentage de moins-values relatives de référence.

Acte de gestion : il s'agit de tout acte initié par le Souscripteur ou l'Assureur. Ex : rachat partiel, avance, prélèvement des frais de gestion...

Vous avez la possibilité de mettre en place à tout moment l'option limitation des moins-values relatives. Elle est compatible avec les versements libres programmés et l'ensemble des autres options : sécurisation des plus-values ou rachats partiels programmés.

L'Assureur vous propose, pour chaque support de désinvestissement sélectionné et en fonction d'un seuil de **Moins-values de référence** que vous aurez déterminé support par support, de transférer totalement et automatiquement la valeur atteinte de chaque support de désinvestissement sélectionné vers un ou plusieurs **Supports de sécurisation**, dès lors que le seuil déterminé aura été constaté.

Vous devez déterminer :

- les supports de désinvestissement en unités de compte sélectionnés ;
- les pourcentages de **Moins-values de référence** : 5 % ; 10 % ; 15 % ou 20 % ;
- le(s) **Support(s) de sécurisation** : CPR Monétaire ESG P (FR0010745216) ou Generali Trésorerie ISR Act B (FR0010233726).

Vous pouvez déterminer un **Support de sécurisation** par support de désinvestissement.

Pour chaque support de désinvestissement sélectionné, l'Assureur calcule chaque vendredi, sous réserve qu'aucun autre **Acte de gestion** ne soit en cours, l'écart entre la **Valeur liquidative de référence** et la valeur liquidative atteinte du support.

Si la différence entre la **Valeur liquidative de référence** et la valeur liquidative atteinte sur le support de désinvestissement sélectionné est supérieure à la **Moins-values de référence**, alors un arbitrage automatique de la totalité de la valeur atteinte du support de désinvestissement sera effectué en date de valeur de cotation du lundi de la semaine suivante (ou du premier (1^{er}) jour de cotation suivant) vers le **Support de sécurisation** sélectionné.

Si les conditions ci-dessus sont réunies, le premier (1^{er}) arbitrage effectué dans le cadre de l'option est réalisé vers le(s) **Support(s) de sécurisation** sélectionné(s) :

- en date de valeur du premier (1^{er}) lundi qui suit la fin du délai de trente (30) jours à compter de la prise d'effet du contrat (ou du premier (1^{er}) jour de cotation suivant), quand l'option est choisie à la souscription ou,
- en date de valeur du lundi qui suit la réception de la demande (ou du premier (1^{er}) jour de cotation suivant) si celle-ci est parvenue à l'Assureur au plus tard le lundi précédent, quand l'option est choisie en cours de vie du contrat.

Chaque arbitrage automatique réalisé dans le cadre de l'option limitation des moins-values relatives ne supporte aucuns frais.

À tout moment, vous pouvez :

- modifier le(s) pourcentage(s) de **Moins-values de référence** ;
- modifier le(s) support(s) de désinvestissement en unités de compte sélectionné(s) ;
- modifier le(s) **Support(s) de sécurisation**.

Vous pouvez également mettre fin à cette option à tout moment.

Vous pouvez à nouveau opter pour cette option dès que les conditions de mise en place sont de nouveau réunies.

L'Assureur se réserve le droit de refuser certains supports en unités de compte dans le cadre de cette option et/ou de proposer un ou des nouveaux **Supports de sécurisation**.

En cas de versement ou d'arbitrage sur un (des) nouveau(x) support(s) non sélectionné(s) à la souscription de l'option, celle-ci ne sera pas activée automatiquement sur le(s) nouveau(x) support(s) investi(s). Il conviendra donc que vous demandiez explicitement que cette option limitation des moins-values relatives soit mise en place sur ce(s) nouveau(x) support(s) en précisant le pourcentage de **Moins-values de référence** et le(s) **Support(s) de sécurisation**.

Sauf demande expresse de désactivation de votre part ou changement d'option de gestion, de l'option gestion libre vers l'option gestion pilotée, l'option limitation des moins-values relatives reste active tout au long de la vie du contrat sur chaque support sélectionné et ce, même si le support est totalement désinvesti (par arbitrage, rachat...). Ainsi, en cas de nouvel investissement sur ce même support (versement, arbitrage...), l'option se poursuit dans les mêmes conditions que lors de sa mise en place.

Vous reconnaissez et acceptez que l'arbitrage automatique réalisé en fonction des critères que vous avez préalablement définis peut avoir pour effet de réaliser définitivement une moins-value sur un des supports sélectionnés.

Article 15 - Attribution des bénéfices

> Fonds en euros Eurossima

Les conditions d'affectation et les modalités de calcul et d'attribution de la participation aux bénéfices sont décrites ci-après.

Pour le fonds en euros Eurossima et pour l'ensemble des contrats Altaprofits Vie en vigueur au terme de l'exercice :

- l'Assureur détermine chaque année un montant de participation aux bénéfices à affecter, conformément aux dispositions de l'article A132-16 du Code des assurances ;
- le taux de participation aux bénéfices est obtenu en rapportant ce montant à la provision mathématique de l'ensemble de ces contrats, en tenant compte de la durée de présence des sommes sur ces contrats au titre de l'exercice et des garanties accordées auxdits contrats.

Pour le fonds en euros Eurossima, le taux de participation aux bénéfices attribué ne pourra pas être inférieur au taux minimum garanti annoncé en début d'année pour l'exercice civil en cours.

La participation aux bénéfices au titre des montants investis sur le fonds, pour chaque contrat, est égale au produit du taux de participation aux bénéfices multiplié par la provision mathématique du contrat sur ce fonds, en tenant compte de la durée de présence des sommes sur le fonds au titre de l'exercice. La participation aux bénéfices vient augmenter la valeur atteinte sur ce fonds et est alors définitivement acquise au contrat. Elle sera, elle-même, revalorisée dans les mêmes conditions que les versements effectués sur le contrat.

La valeur atteinte par le contrat sur le fonds en euros Eurossima est calculée quotidiennement, en intérêts composés. La participation aux bénéfices annuelle est versée sur le contrat en date de valeur du 31 décembre de chaque exercice, y compris pour les sommes rachetées ou arbitrées en cours d'année, sous réserve que le contrat soit toujours en cours au 1^{er} janvier suivant.

En cas de dénouement du contrat (par rachat total, décès ou terme) dans l'année en cours, seul le taux minimum garanti annoncé en début d'année sera attribué *pro rata temporis* du 1^{er} janvier de l'année jusqu'à la date de dénouement du contrat.

Votre attention est attirée sur le fait que le contrat **Altaprofits Vie** ne vous garantit aucun taux d'intérêt pour tout investissement sur le fonds en euros.

Des frais de gestion de 0,75 % maximum de la provision mathématique sur le fonds en euros, en ce compris l'éventuelle participation aux bénéfices, sont prélevés en date de valeur du 31 décembre de chaque exercice selon un calcul *pro rata temporis* tenant compte des investissements et désinvestissements effectués lors de cet exercice.

En outre, en cas de désinvestissement total du fonds en euros en cours d'année, des frais de gestion de 0,75 % maximum de la valeur atteinte sur le fonds en euros sont également prélevés *pro rata temporis*, lors de ce désinvestissement.

> Fonds en euros Netissima

Les conditions d'affectation et les modalités de calcul et d'attribution de la participation aux bénéfices sont décrites ci-après.

Pour le fonds en euros Netissima et pour l'ensemble des contrats Altaprofits Vie en vigueur au terme de l'exercice :

- l'Assureur détermine chaque année un montant de participation aux bénéfices à affecter, conformément aux dispositions de l'article A132-16 du Code des assurances ;
- le taux de participation aux bénéfices est obtenu en rapportant ce montant à la provision mathématique de l'ensemble de ces contrats, en tenant compte de la durée de présence des sommes sur ces contrats au titre de l'exercice et des garanties accordées auxdits contrats.

Pour le fonds en euros Netissima, le taux de participation aux bénéfices attribué ne pourra pas être inférieur au taux minimum garanti annoncé en début d'année pour l'exercice civil en cours.

La participation aux bénéfices au titre des montants investis sur le fonds, pour chaque contrat, est égale au produit du taux de participation aux bénéfices applicable au contrat multiplié par la provision mathématique du contrat sur ce fonds, en tenant compte de la durée de présence des sommes sur le fonds au titre de l'exercice. La participation aux bénéfices vient augmenter la valeur atteinte sur ce fonds et est alors définitivement acquise au contrat. Elle sera, elle-même, revalorisée dans les mêmes conditions que les versements effectués sur le contrat.

La valeur atteinte par le contrat sur le fonds en euros Netissima est calculée quotidiennement, en intérêts composés. La participation aux bénéfices annuelle est versée sur le contrat en date de valeur du 31 décembre de chaque exercice, y compris pour les sommes rachetées ou arbitrées en cours d'année, sous réserve que le contrat soit toujours en cours au 1^{er} janvier suivant.

En cas de dénouement du contrat (par rachat total, décès ou terme) dans l'année en cours, seul le taux minimum garanti annoncé en début d'année sera attribué *pro rata temporis* du 1^{er} janvier de l'année jusqu'à la date de dénouement du contrat.

Votre attention est attirée sur le fait que le contrat **Altaprofits Vie** ne vous garantit aucun taux d'intérêt pour tout investissement sur le fonds en euros.

Des frais de gestion de 0,75 % maximum de la provision mathématique sur le fonds en euros, en ce compris l'éventuelle participation aux bénéfices, sont prélevés en date de valeur du 31 décembre de chaque exercice selon un calcul *pro rata temporis* tenant compte des investissements et désinvestissements effectués lors de cet exercice.

En outre, en cas de désinvestissement total du fonds en euros en cours d'année, des frais de gestion de 0,75 % maximum de la valeur atteinte sur le fonds en euros sont également prélevés *pro rata temporis*, lors de ce désinvestissement.

> Fonds croissance Générations Croiss@nce durable

Les modalités de répartition des résultats techniques et financiers du fonds croissance Générations Croiss@nce durable sont les suivantes :

Pour les engagements donnant lieu à constitution d'une provision de diversification, le montant de la participation aux résultats techniques et financiers est déterminé par l'Assureur conformément aux dispositions de l'article A132-11 du Code des assurances, sur la base du compte de participation aux bénéfices techniques et financiers spécifique à ces engagements, arrêté chaque semaine.

Le montant de la participation aux bénéfices techniques et financiers correspond au solde créditeur du compte de participation aux résultats après déduction de 15 % maximum dudit solde créditeur au titre de prélèvement de frais de l'Assureur conformément à l'article R134-3 du Code des assurances.

Chaque semaine, le solde créditeur du compte de participation aux résultats est affecté sur décision de l'Assureur, soit :

- à la provision de diversification par augmentation de la valeur de ces parts ;
- à la provision de diversification par attribution de nouvelles parts ;
- à la provision collective de diversification différée ;
- à une combinaison de ces éléments.

La provision collective de diversification différée peut-être reprise dans un délai de quinze (15) ans maximum pour revaloriser la provision de diversification par l'attribution de nouvelles parts ou par l'augmentation de la valeur de ces parts.

L'attribution de nouvelles parts de provision de diversification est établie selon certains critères cumulatifs et/ou alternatifs définis et communiqués par tout moyen avant toute opération d'attribution de nouvelles parts de provision de diversification par l'Assureur.

Ces critères sont notamment, et de manière non exhaustive : l'allocation globale du contrat, la date et l'origine de l'investissement sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable, le montant investi sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable, la durée souscrite ou la durée restante sur l'(les) engagement(s), l'ancienneté de l'(des) engagement(s), l'épargne atteinte sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable.

L'attribution de nouvelles parts de provision de diversification ne donne pas lieu à la revalorisation de la garantie à l'échéance de l'(des) engagement(s).

Si le compte de participation aux résultats présente un solde débiteur, il sera compensé sur décision de l'Assureur soit :

- par une réduction de la valeur de part de provision de diversification dans la limite de sa valeur minimale ;
- par la reprise de la provision collective de diversification différée ;
- par une combinaison de ces éléments.

Le solde débiteur restant après ces reprises est reporté au débit du compte de participation aux résultats arrêté à l'échéance suivante.

Les frais de gestion s'élèvent à 0,75 % maximum par an de l'épargne atteinte sur l' (les) engagement(s) croissance présent(s) au contrat et sont prélevés hebdomadairement sur la valeur de l'actif du fonds croissance Générations Croiss@nce durable. Ce prélèvement de frais entraîne une diminution de la valeur de part de provision de diversification.

> Supports en unités de compte

• Traitement des revenus

Les revenus éventuels attachés aux parts et/ou actions de chaque support en unités de compte inscrit au contrat et distribués annuellement sont intégralement réinvestis, sans frais (sous réserve des droits éventuellement acquis au support d'investissement) par l'Assureur sur les mêmes supports.

L'Assureur, en sa qualité de propriétaire des supports en unités de compte Actions, se réserve le droit de conserver l'exercice de tous les droits (droits de vote,...) qui y sont attachés et reste libre de ne pas les exercer.

Dans l'éventualité où l'Assureur exercerait lesdits droits, les éventuels revenus (dividendes, attribution d'actions gratuites) qui en résulteraient seraient intégralement réinvestis par l'Assureur sur le support en unités de compte Action.

• Frais de gestion

Chaque trimestre civil, l'Assureur prélève des frais de gestion égaux à 0,21 % maximum de la valeur atteinte des supports en unités de compte du contrat.

Chaque trimestre civil, l'Assureur prélève des frais de gestion égaux à 0,26 % maximum de la valeur atteinte des supports en unités de compte OPC indiciels (ETF) du contrat.

S'agissant des Actions, l'Assureur prélève chaque trimestre civil des frais de gestion égaux à 0,235 % maximum de la valeur atteinte des supports en unités de compte Actions du contrat.

Les frais ainsi prélevés viendront en diminution du nombre d'unités de compte affecté au contrat.

Article 16 - Désignation du (des) Bénéficiaire(s) et conséquences attachées à l'acceptation du bénéfice du contrat

> 16.1 Désignation

Vous pouvez désigner le(s) Bénéficiaire(s) en cas de décès lors de la souscription du contrat ou ultérieurement par avenant lorsque cette désignation n'est plus appropriée au regard de votre situation personnelle. La désignation du (des) Bénéficiaire(s) peut être effectuée notamment par acte sous seing privé ou par acte authentique.

Le(s) Bénéficiaire(s) en cas de décès sont la (les) personne(s) que vous désignez pour percevoir le capital ou la rente en cas de décès de l'Assuré. Sauf stipulation contraire de votre part, les Bénéficiaires en cas de décès désignés au contrat sont :

- le conjoint ou partenaire de PACS de l'Assuré,
- à défaut les enfants de l'Assuré, nés ou à naître, vivants ou représentés en cas de décès ou de non-acceptation du bénéfice du contrat, par parts égales entre eux,
- à défaut, les Héritiers de l'Assuré.

L'attention du Souscripteur est attirée sur le fait que les Héritiers ont droit au bénéfice de l'assurance en proportion de leurs parts héréditaires.

Lorsque le(s) Bénéficiaire(s) est (sont) nommé(s) désigné(s), vous devez rédiger votre clause de la manière la plus complète possible en indiquant les nom, prénom, nom de naissance, date et lieu de naissance, quote-part ainsi que les coordonnées des Bénéficiaires désignés. Ces informations seront utilisées par l'Assureur en cas de décès de l'Assuré afin d'identifier rapidement et d'entrer en relation avec les Bénéficiaires du contrat si ceux-ci ne se sont pas déjà manifestés par eux-mêmes ou par l'intermédiaire du notaire en charge de la succession.

Lorsque le contrat ne comporte pas de désignation de Bénéficiaire qui puisse produire effet, il est convenu entre les parties que les Bénéficiaires en cas de décès sont « les Héritiers de l'Assuré ».

> 16.2 Acceptation du (des) Bénéficiaire(s)

Le(s) Bénéficiaire(s) peu(ven)t accepter le bénéfice du contrat. L'acceptation ne peut intervenir qu'au bout de trente (30) jours à compter du moment où le contrat est conclu. Votre attention est attirée sur le fait que la désignation devient irrévocable en cas d'acceptation par le(s) Bénéficiaire(s).

Sauf évolution jurisprudentielle et/ou de la réglementation, l'acceptation du bénéfice du contrat par le(s) Bénéficiaire(s) dans le respect des modalités définies à l'article L132-9 du Code des assurances vous empêche de procéder sans autorisation préalable du (des) Bénéficiaire(s) Acceptant(s) à une demande d'avance, à un rachat partiel ou total de votre contrat, de révoquer le(s) Bénéficiaire(s) Acceptant(s), de procéder à une délégation de créance ou un nantissement du contrat.

En cas d'acceptation du bénéfice du contrat, le(s) Bénéficiaire(s) Acceptant(s) doi(ven)t donner son (leur) accord exprès, accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité officielle en cours de validité avec photographie et mentions lisibles (carte nationale d'identité, passeport, ...) à la réalisation de toute opération désignée au paragraphe ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article « Dates de valeur », les opérations de rachat ne seront prises en compte par l'Assureur qu'à réception de l'intégralité des pièces nécessaires.

Article 17 - Avances

Vous avez la faculté de demander à l'Assureur de vous consentir une avance sur votre contrat. Pour ce faire, vous devez prendre connaissance et accepter les termes du Règlement Général des Avances en vigueur au jour de votre demande, lequel définit les conditions d'octroi et de fonctionnement de l'avance. Ce document doit être adressé à l'Assureur dûment complété, daté et signé afin que ce dernier se prononce sur l'accord ou le refus de l'avance.

Le bulletin de remboursement ainsi que les pièces justificatives demandées devront être joints pour chaque remboursement d'avance.

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, votre attention est attirée sur le fait que l'Assureur se réserve le droit de vous demander toutes informations et/ou tous documents qu'il juge nécessaires pour l'exercice de ses obligations réglementaires.

Article 18 - Règlement des capitaux

> Rachats partiels

Vous pouvez à tout moment effectuer un rachat partiel d'un montant minimum de 1 500 euros.

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, votre attention est attirée sur le fait que l'Assureur se réserve le droit de vous demander toutes informations et/ou tous documents qu'il juge nécessaires pour l'exercice de ses obligations réglementaires.

Dans le cadre de l'option gestion libre, vous indiquez le montant de votre rachat ainsi que sa répartition entre les différents supports en unités de compte et/ou le(s) fonds en euros sélectionnés. À défaut d'indication contraire de votre part, le rachat s'effectuera en priorité sur le(s) fonds en euros Eurossima et/ou Netissima, puis sur le support en unités de compte le plus représenté à la date du rachat, et ainsi de suite.

Le solde par support ne doit pas être inférieur à 15 euros ou 25 euros par engagement après réalisation du rachat. Après réalisation du rachat, la valeur atteinte de votre contrat ne doit pas être inférieure à 15 euros.

À défaut de précision, sera désinvesti en premier l'engagement dont l'échéance est la plus proche.

Le solde par Action, après réalisation du rachat, ne doit pas être inférieur à 1 500 euros. À défaut, l'intégralité de la valeur atteinte sur l'Action concernée est désinvestie.

Dans le cadre de l'option gestion pilotée, vous indiquez le montant de votre rachat, ainsi que sa répartition entre le(s) fonds en euros Eurossima et/ou Netissima, l'orientation de gestion et/ou le(s) support(s) en unités de compte dont l'investissement est conditionné à la signature d'un avenant d'investissement spécifique.

À défaut d'indication contraire de votre part, le rachat s'effectuera en priorité sur le(s) fonds en euros Eurossima et/ou Netissima, puis sur l'orientation de gestion, puis sur le(s) support(s) en unités de compte dont l'investissement est conditionné à la signature d'un avenant d'investissement spécifique.

Un minimum de 300 euros doit être maintenu sur l'orientation de gestion.

Le désinvestissement par rachat partiel d'une partie de la valeur atteinte sur un engagement est effectué en diminuant le nombre de parts de provision de diversification de ce même engagement. Après le rachat, le montant du capital garanti à l'échéance diminue proportionnellement au montant désinvesti.

À défaut de précision, sera désinvesti en premier l'engagement dont l'échéance est la plus proche.

> Rachats partiels programmés

Le fonds croissance Générations Croiss@nce durable et les Actions ne sont pas éligibles aux rachats partiels programmés.

Vous avez la possibilité de mettre en place, à tout moment, des rachats partiels programmés à condition toutefois que :

- vous n'ayez pas d'avance en cours ;
- vous n'ayez pas mis en place des versements libres programmés ;
- vous n'ayez pas choisi l'option sécurisation des plus-values ;
- la valeur atteinte sur le(s) fonds en euros sélectionné(s) soit au moins égale à 3 000 euros.

Ces rachats partiels programmés sont d'un montant minimum de :

- 150 euros si vous optez pour une périodicité mensuelle,
- 450 euros si vous optez pour une périodicité trimestrielle,
- 900 euros si vous optez pour une périodicité semestrielle,
- 1 800 euros si vous optez pour une périodicité annuelle.

Dans le cadre de l'option de gestion libre et de l'option de gestion pilotée, les rachats partiels programmés seront désinvestis du (des) fonds en euros sélectionné(s).

Quelle que soit la périodicité choisie, le premier (1^{er}) rachat aura lieu le troisième (3^{ème}) mercredi du mois suivant la réception de votre demande de mise en place de rachats partiels programmés. Si vous optez pour des rachats partiels programmés dès la souscription, le premier (1^{er}) rachat partiel programmé sera désinvesti le troisième (3^{ème}) mercredi du :

- deuxième (2^{ème}) mois suivant la réception du Bulletin de souscription par l'Assureur dans le cadre de rachats mensuels,
- troisième (3^{ème}) mois suivant la réception du Bulletin de souscription par l'Assureur dans le cadre de rachats trimestriels,
- sixième (6^{ème}) mois suivant la réception du Bulletin de souscription par l'Assureur dans le cadre de rachats semestriels,
- douzième (12^{ème}) mois suivant la réception du Bulletin de souscription par l'Assureur dans le cadre de rachats annuels.

Chaque rachat partiel programmé suivant s'effectuera le troisième (3^{ème}) mercredi du dernier mois de la période considérée.

Le montant du rachat vous sera versé par virement le mercredi suivant le désinvestissement (délai ne tenant pas compte des délais interbancaires en vigueur et indépendants de la volonté de l'Assureur), sur le compte bancaire que vous nous aurez indiqué et pour lequel vous nous aurez fourni un RIB.

L'option rachats partiels programmés prend fin de façon automatique :

- en cas de demande d'avance sur le contrat,
- en cas de mise en place de versements libres programmés,
- en cas de mise en place de l'option sécurisation des plus-values, ou,
- si la valeur atteinte sur le(s) fonds en euros sélectionné(s) est inférieure à 750 euros.

Vous avez cependant la faculté de demander par écrit leur remise en vigueur, dès que les conditions de mise en place de cette option seront de nouveau réunies.

> Rachat exceptionnel SEPA (Espace Unique de Paiements en Euros)

Dans l'éventualité où, pour quelque raison que ce soit, le versement effectué par prélèvement SEPA est contesté et que le remboursement effectif a été effectué par l'organisme bancaire, vous déléguez à l'Assureur la faculté de procéder à un rachat à son profit, dont le montant sera égal à celui du prélèvement remboursé, sur le contrat concerné.

L'Assureur aura en conséquence la faculté d'effectuer le rachat sur le contrat sans votre accord préalable. Ce rachat aura les mêmes conséquences qu'un rachat demandé par vous-même, notamment en matière fiscale.

Ce rachat sera effectué en priorité sur le(s) support(s) sur le(s)quel(s) les sommes provenant du prélèvement contesté auront été versées, puis éventuellement sur le support le plus représenté au contrat.

Si le montant du prélèvement remboursé dépasse la valeur atteinte du contrat, vous vous engagez à rembourser à l'Assureur la différence entre le montant dudit prélèvement et la valeur atteinte du contrat dans les trente (30) jours maximum qui suivent le remboursement.

> Rachat total

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, votre attention est attirée sur le fait que l'Assureur se réserve le droit de vous demander toutes informations et/ou tous documents qu'il juge nécessaires pour l'exercice de ses obligations réglementaires.

Vous pouvez, à tout moment, demander le rachat total de votre contrat et recevoir sa valeur de rachat. La valeur de rachat de votre contrat est égale à la valeur atteinte sur le contrat, telle que définie à l'article « Calcul des prestations » diminuée des avances consenties (principal et intérêts) et non remboursées ainsi que des éventuelles primes restant dues au titre de la garantie de prévoyance telle que définie en annexe « Option garantie de prévoyance », si elle a été souscrite.

Option rente viagère : sous réserve que le contrat ait une durée courue d'au moins six (6) mois, vous pouvez demander le service d'une rente viagère réversible ou non, dont le montant est fonction de la valeur de rachat, du tarif en vigueur à la date de liquidation, de l'âge du (des) Bénéficiaire(s) ainsi que du taux de réversion retenu (60 % ou 100 %) au moment de la demande.

L'option rente viagère ne peut être mise en place à partir du fonds croissance Générations Croissance durable. Seule une sortie en capital est possible depuis ce fonds.

Le montant des arrérages trimestriels ainsi déterminé devra être supérieur à 300 euros pour que la transformation en rente soit acceptée. La rente viagère est payable trimestriellement à terme échu.

Option sortie en titres :

- Demande de remise des titres :
Si vous souhaitez obtenir le paiement de la valeur de rachat de votre contrat investi sur des supports en unités de compte par la remise des titres conformément aux dispositions de l'article L131-1 du Code des assurances, vous devez transmettre à l'Assureur une demande expresse et écrite de remise des titres en même temps que votre demande de rachat total. Toute demande de remise en titres ainsi effectuée est définitive et irrévocable.
Dans cette hypothèse, les supports en unités de compte pouvant faire l'objet de la remise revalorisent jusqu'à leur transfert effectif.
- En cas d'impossibilité de remise des titres ou en l'absence d'une telle demande :
Les sommes investies sur les supports en unités de compte continuent de valoriser selon les conditions prévues à l'article « Attribution des bénéfices » jusqu'à la date de valorisation indiquée à l'article « Dates de valeur ».

> Décès

Le décès de l'Assuré doit être notifié dans les meilleurs délais, directement à l'Assureur, au moyen d'un extrait d'acte de décès. Sous réserve de la réception de l'intégralité des pièces nécessaires et dans l'hypothèse où aucune garantie de prévoyance n'a été souscrite, l'Assureur verse au(x) Bénéficiaire(s) désigné(s) la valeur atteinte du contrat, calculée selon les modalités définies à l'article « Calcul des prestations », diminuée des éventuelles avances consenties (principal et intérêts) et non remboursées.

Sauf stipulation contraire de votre part, les sommes dues en cas de décès seront versées :

- au conjoint ou au partenaire de PACS de l'Assuré,
- à défaut aux enfants de l'Assuré, nés ou à naître, vivants ou représentés en cas de décès ou de non-acceptation du Bénéficiaire du contrat, par parts égales entre eux,
- à défaut, aux Héritiers de l'Assuré.

Option rente viagère : sous réserve que le contrat ait une durée courue d'au moins six (6) mois, le(s) Bénéficiaire(s) peu(ven)t demander le service d'une rente viagère réversible ou non, dans les mêmes conditions que celles définies au paragraphe « Rachat total ».

Option sortie en titres :

- Demande de remise des titres :
Si le Bénéficiaire souhaite obtenir le paiement de la part lui revenant par la remise des titres conformément aux dispositions de l'article L131-1 du Code des assurances, il devra transmettre à l'Assureur une demande expresse et écrite de remise des titres en même temps que l'information du décès de l'Assuré à l'Assureur. Toute demande de remise en titres ainsi effectuée est définitive et irrévocable.
Dans cette hypothèse, les supports pouvant faire l'objet de la remise revalorisent jusqu'à leur transfert effectif.
- En cas d'impossibilité de remise des titres ou en l'absence d'une telle demande :
Les sommes investies sur les supports en unités de compte continuent de valoriser selon les conditions prévues à l'article « Attribution des bénéfices » jusqu'à la date de valorisation indiquée à l'article « Dates de valeur ».

> Terme (Durée déterminée uniquement)

Au terme fixé, vous pourrez demander à recevoir la valeur atteinte de votre contrat calculée conformément à l'article « Calcul des prestations », diminuée des éventuelles avances consenties (principal et intérêts) et non remboursées, et des éventuelles primes restant dues au titre de la garantie de prévoyance, si elle a été souscrite, telle que définie en annexe « Option garantie de prévoyance ».

À défaut de demande de règlement de la valeur atteinte du contrat, parvenue au siège de l'Assureur avant la date de terme fixée sur les Conditions particulières ou de demande de service d'une rente viagère, le contrat se prorogera automatiquement.

Les prérogatives attachées au contrat (arbitrages, versements, rachats, avances, ...) pourront continuer à être exercées.

Option rente viagère : vous pouvez demander le service d'une rente viagère réversible ou non, dans les mêmes conditions que celles définies dans le paragraphe « Rachat total ».

Option sortie en titres : vous pouvez demander le paiement de la valeur atteinte de votre contrat investi sur des supports en unités de compte par la remise des titres dans les mêmes conditions que celles définies dans le paragraphe « Rachat total ».

Article 19 - Revalorisation du capital en cas de décès de l'Assuré

En cas de décès de l'Assuré en cours de vie du contrat, les sommes investies sur le(s) fonds en euros, le fonds croissance Générations Croiss@nce durable ainsi que sur les supports en unités de compte à la date du décès de l'Assuré continuent de valoriser selon les conditions prévues à l'article « Attribution des Bénéfices » jusqu'à la date de valorisation indiquée à l'article « Dates de valeur ».

En conséquence, la valeur des supports en unités de compte et du fonds croissance Générations Croiss@nce durable continue à fluctuer à la hausse comme à la baisse compte tenu des variations des marchés financiers.

Article 20 - Calcul des prestations (Rachat total - Terme - Décès)

> Fonds en euros Eurossima et Netissima

La valeur atteinte calculée en cours d'année est égale à la provision mathématique du contrat au 1^{er} janvier de l'année en cours, augmentée des investissements nets et/ou diminuée des désinvestissements bruts réalisés sur le contrat au cours de l'année.

Cette valeur atteinte est calculée en intérêts composés, sur la base du (des) taux minimum garanti(s) annoncé(s) au début de l'année, au prorata du temps écoulé depuis le 1^{er} janvier précédant la demande de rachat total, ou la survenance du terme (uniquement pour les contrats de durée déterminée), ou la demande de règlement du capital décès accompagnée de l'intégralité des pièces nécessaires.

Le calcul de la valeur atteinte dépend de la date de valeur appliquée à l'acte de gestion sur le(s) fonds en euros, telle que définie à l'article « Dates de valeur ».

> Fonds croissance Générations Croiss@nce durable

La valeur atteinte sur l' (les) engagement(s) est calculée en fonction du nombre de parts de provision de diversification au moment du calcul et de la valeur de la part de provision de diversification déterminée selon les dates de valeur, telles que définies à l'article « Dates de valeur ».

> Supports en unités de compte

La valeur atteinte est calculée en fonction :

- d'une part, du nombre d'unités de compte inscrit au contrat à la date de calcul,
- et, d'autre part, des valeurs liquidatives déterminées selon les dates de valeur, telles que définies à l'article « Dates de valeur ».

Pour les supports en unités de compte OPC indiciels (ETF) et Actions, votre attention est attirée sur le fait que la valeur atteinte est calculée en fonction :

- d'une part, du nombre d'unités de compte inscrit au contrat à la date de calcul,
- et, d'autre part, du dernier cours de clôture (ou cotation) déterminé selon les dates de valeur, telles que définies à l'article « Dates de valeur ».

Article 21 - Montant cumulé des versements bruts et valeurs de rachat au terme des huit (8) premières années

DANS LE CADRE DE L'OPTION GESTION LIBRE

> 21.1 Tableau des valeurs de rachat et montant cumulé des versements bruts

Le tableau ci-après vous indique :

- dans la seconde colonne, le montant cumulé des versements bruts au terme de chacune des huit (8) premières années pour un versement initial de 10 000 euros. Le montant cumulé des versements bruts ne tient pas compte des versements libres et/ou programmés effectués ultérieurement. Il correspond au premier (1^{er}) versement effectué lors de la souscription.
- de la troisième à la cinquième colonne, les valeurs de rachat de votre contrat, hors fiscalité et prélèvements sociaux, en séparant respectivement le support en unités de compte, le fonds croissance (exclusivement en provision de diversification) et le fonds en euros. Le versement initial est réparti comme suit : 50 % sur le support en unités de compte, 20 % sur le fonds croissance et 30 % sur le fonds en euros.

La valeur de rachat sur le support en unités de compte est exprimée en nombre d'unités de compte sur la base d'une valeur de l'unité de compte au jour du versement initial de 50 euros, soit un investissement initial de 100 parts d'unités de compte.

Sur le fonds croissance, la valeur de rachat est exprimée en nombre de parts de provision de diversification : à la souscription, le montant de la provision de diversification est égal au montant du versement initial investi sur le fonds croissance. Le nombre de parts de provision de diversification est déterminé en divisant le montant de la provision de diversification par la valeur de la part de provision de diversification au jour du versement initial qui est de 20 euros, soit un investissement initial de 100 parts de provision de diversification.

Ce tableau correspond donc au montant cumulé des versements bruts et aux valeurs de rachat, au terme de chacune des huit (8) premières années de votre contrat selon les modalités ci-dessus, dans la mesure où vous n'avez pas souscrit de garantie de prévoyance. Il tient compte de tous les prélèvements qui peuvent être déterminés lors de la remise de la Proposition d'assurance.

Il ne tient pas compte des prélèvements sociaux et fiscaux ni de l'éventuelle participation aux bénéficiaires du fonds en euros.

Année	Montant cumulé des versements bruts, exprimé en euros	Support en unités de compte	Fonds croissance	Fonds en euros
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat exprimée en nombre de parts de provision de diversification	Valeur de rachat minimale exprimée en euros
1	10 000,00	98,9640	100,0000	2 977,50
2	10 000,00	97,9388	100,0000	2 955,17
3	10 000,00	96,9242	100,0000	2 933,00
4	10 000,00	95,9201	100,0000	2 911,01
5	10 000,00	94,9265	100,0000	2 889,17
6	10 000,00	93,9431	100,0000	2 867,51
7	10 000,00	92,9699	100,0000	2 846,00
8	10 000,00	92,0067	100,0000	2 824,65

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte des éventuels prélèvements liés à la souscription d'une garantie de prévoyance lesquels ne sont plafonnés ni en euros ni en nombre d'unités de compte.

Si vous avez souscrit une garantie de prévoyance, alors il n'existe pas de valeur de rachat minimale exprimée en euros.

Les valeurs de rachat ne tiennent pas compte des arbitrages et rachats.

Pour les supports en unités de compte, l'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. **La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.** La contre-valeur en euros des parts d'unités de compte est obtenue en multipliant le nombre d'unités de compte par la valeur de l'unité de compte à la date de rachat.

Concernant le fonds croissance, l'Assureur s'engage sur un montant garanti à l'échéance et sur le nombre de parts de provision de diversification, et uniquement sur une valeur minimale de ces parts. Cette provision est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et des mouvements d'investissements et de désinvestissements des autres Assurés sur le fonds croissance.

La valeur de rachat en euros du fonds croissance correspond au montant de la provision de diversification, soit la multiplication du nombre de parts de provision de diversification par la valeur de la part de provision de diversification.

> 21.2 Tableau des valeurs de rachat du fonds croissance pour une échéance de la garantie de huit (8) ans en fonction des scénarios

Simulations de valeurs de rachat indiquées à titre d'exemples pour les huit (8) premières années suivant la transformation au titre des engagements donnant lieu à constitution d'une provision de diversification.

Ces simulations reposent sur les hypothèses suivantes :

- un investissement initial de 2 000 euros sur le fonds croissance par un seul Souscripteur,
- le montant garanti à l'échéance correspond à 80 % du versement initial net de frais sur versements investi sur le fonds croissance,
- une échéance de la garantie choisie par le Souscripteur de huit (8) ans,

- une valeur de part de provision de diversification initiale à 20 euros,
- des frais de gestion annuels sur le fonds croissance : 0,75 % impactant la valeur de part de la provision de diversification.

Ces simulations intègrent les frais de toute nature prélevés sur le fonds croissance.

Les valeurs de rachat ne tiennent pas compte des arbitrages et rachats.

Les simulations présentées ont valeur d'exemples illustratifs qui ne préjugent en rien de l'évolution effective des marchés ni de la situation personnelle du Souscripteur.

La valeur de rachat en euros du fonds croissance correspond au montant de la provision de diversification, soit la multiplication du nombre de parts de provision de diversification par la valeur de la part de provision de diversification.

Trois tableaux vous sont présentés ci-dessous, chacun correspondant à un scénario ayant des impacts sur le fonds croissance :

- Le premier scénario propose une stabilité de la valeur de la part de provision de diversification.
- Le second scénario présente une hausse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an avant prélèvement des frais de gestion.
- Le troisième scénario montre une baisse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an avant prélèvement des frais de gestion.

Scénario 1 : Stabilité de la valeur de la part de provision de diversification

Dans le cadre de ce scénario, la valeur de part de provision de diversification retenue est une valeur de part stable avant prélèvement des frais de gestion, ces derniers venant diminuer cette valeur.

Année	Provision de diversification		Valeur de rachat en euros du fonds croissance = (a) x (b)
	Nombre de parts (a)	Valeur de la part nette de frais de gestion en euros (b)	
1	100,0000	19,85	1 985,00
2	100,0000	19,70	1 970,11
3	100,0000	19,55	1 955,34
4	100,0000	19,41	1 940,67
5	100,0000	19,26	1 926,12
6	100,0000	19,12	1 911,67
7	100,0000	18,97	1 897,33
8	100,0000	18,83	1 883,10

À l'échéance de la garantie à huit (8) ans, la valeur de rachat du fonds croissance s'élève à 1 883,10 euros.

Scénario 2 : Hausse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an avant prélèvement des frais de gestion

Dans le cadre de ce scénario, la valeur de part de provision de diversification retenue est une valeur de part en hausse de 5 % par an avant prélèvement des frais de gestion, ces derniers venant diminuer cette valeur.

Année	Provision de diversification		Valeur de rachat en euros du fonds croissance = (a) x (b)
	Nombre de parts (a)	Valeur de la part nette de frais de gestion en euros (b)	
1	100,0000	20,84	2 084,25
2	100,0000	21,72	2 172,05
3	100,0000	22,64	2 263,55
4	100,0000	23,59	2 358,90
5	100,0000	24,58	2 458,27
6	100,0000	25,62	2 561,82
7	100,0000	26,70	2 669,74
8	100,0000	27,82	2 782,20

À l'échéance de la garantie à huit (8) ans, la valeur de rachat du fonds croissance s'élève à 2 782,20 euros.

Scénario 3 : Baisse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an avant prélèvement des frais de gestion

Dans le cadre de ce scénario, la valeur de part de provision de diversification retenue est une valeur de part en baisse de 5 % par an avant prélèvement des frais de gestion, ces derniers venant diminuer cette valeur.

Année	Provision de diversification		Valeur de rachat en euros du fonds croissance = (a) x (b)
	Nombre de parts (a)	Valeur de la part nette de frais de gestion en euros (b)	
1	100,0000	18,86	1 885,75
2	100,0000	17,78	1 778,03
3	100,0000	16,76	1 676,46
4	100,0000	15,81	1 580,69
5	100,0000	14,90	1 490,39
6	100,0000	14,05	1 405,25
7	100,0000	13,25	1 324,98
8	100,0000	12,49	1 249,29

À l'échéance de la garantie à huit (8) ans, la valeur de rachat du fonds croissance s'élève à 1 249,29 euros.

> 21.3 Tableau des valeurs de rachat du fonds croissance pour une échéance de la garantie de douze (12) ans en fonction des scénarios

Simulations de valeurs de rachat indiquées à titre d'exemples pour les huit (8) premières années suivant la transformation au titre des engagements donnant lieu à constitution d'une provision de diversification.

Ces simulations reposent sur les hypothèses suivantes :

- un investissement initial de 2 000 euros sur le fonds croissance par un seul Souscripteur,
- le montant garanti à l'échéance correspond à 80 % du versement initial net de frais sur versements investi sur le fonds croissance,
- une échéance de la garantie choisie par le Souscripteur de douze (12) ans,
- une valeur de part de provision de diversification initiale à 20 euros,
- des frais de gestion annuels sur le fonds croissance : 0,75 % impactant la valeur de part de la provision de diversification.

Ces simulations intègrent les frais de toute nature prélevés sur le fonds croissance.

Les valeurs de rachat ne tiennent pas compte des arbitrages et rachats.

Les simulations présentées ont valeur d'exemples illustratifs qui ne préjugent en rien de l'évolution effective des marchés ni de la situation personnelle du Souscripteur.

La valeur de rachat en euros du fonds croissance correspond au montant de la provision de diversification, soit la multiplication du nombre de parts de provision de diversification par la valeur de la part de provision de diversification.

Trois tableaux vous sont présentés ci-dessous, chacun correspondant à un scénario ayant des impacts sur le fonds croissance :

- Le premier scénario propose une stabilité de la valeur de la part de provision de diversification.
- Le second scénario présente une hausse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an avant prélèvement des frais de gestion.
- Le troisième scénario montre une baisse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an avant prélèvement des frais de gestion.

Scénario 1 : Stabilité de la valeur de la part de provision de diversification

Dans le cadre de ce scénario, la valeur de part de provision de diversification retenue est une valeur de part stable avant prélèvement des frais de gestion, ces derniers venant diminuer cette valeur.

Année	Provision de diversification		Valeur de rachat en euros du fonds croissance = (a) x (b)
	Nombre de parts (a)	Valeur de la part nette de frais de gestion en euros (b)	
1	100,0000	19,85	1 985,00
2	100,0000	19,70	1 970,11
3	100,0000	19,55	1 955,34
4	100,0000	19,41	1 940,67
5	100,0000	19,26	1 926,12
6	100,0000	19,12	1 911,67
7	100,0000	18,97	1 897,33
8	100,0000	18,83	1 883,10

À l'échéance de la garantie à douze (12) ans, la valeur de rachat du fonds croissance s'élève à 1 827,24 euros.

Scénario 2 : Hausse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an avant prélèvement des frais de gestion

Dans le cadre de ce scénario, la valeur de part de provision de diversification retenue est une valeur de part en hausse de 5 % par an avant prélèvement des frais de gestion, ces derniers venant diminuer cette valeur.

Année	Provision de diversification		Valeur de rachat en euros du fonds croissance = (a) x (b)
	Nombre de parts (a)	Valeur de la part nette de frais de gestion en euros (b)	
1	100,0000	20,84	2 084,25
2	100,0000	21,72	2 172,05
3	100,0000	22,64	2 263,55
4	100,0000	23,59	2 358,90
5	100,0000	24,58	2 458,27
6	100,0000	25,62	2 561,82
7	100,0000	26,70	2 669,74
8	100,0000	27,82	2 782,20

À l'échéance de la garantie à douze (12) ans, la valeur de rachat du fonds croissance s'élève à 3 281,46 euros.

Scénario 3 : Baisse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an avant prélèvement des frais de gestion

Dans le cadre de ce scénario, la valeur de part de provision de diversification retenue est une valeur de part en baisse de 5 % par an avant prélèvement des frais de gestion, ces derniers venant diminuer cette valeur.

Année	Provision de diversification		Valeur de rachat en euros du fonds croissance = (a) x (b)
	Nombre de parts (a)	Valeur de la part nette de frais de gestion en euros (b)	
1	100,0000	18,86	1 885,75
2	100,0000	17,78	1 778,03
3	100,0000	16,76	1 676,46
4	100,0000	15,81	1 580,69
5	100,0000	14,90	1 490,39
6	100,0000	14,05	1 405,25
7	100,0000	13,25	1 324,98
8	100,0000	12,49	1 249,29

À l'échéance de la garantie à douze (12) ans, la valeur de rachat du fonds croissance s'élève à 987,37 euros.

> 21.4 Prise en compte des éventuels prélèvements liés à la garantie de prévoyance

a. Formule de calcul de la valeur de rachat

Soit,

i : l'unité de compte la plus représentée jusqu'à l'unité de compte la moins représentée en terme de montant, $i = 1, \dots, n$.

t : la date à laquelle le calcul est effectué.

P : le versement brut.

$alloc_i^{uc}$: la part investie sur l'unité de compte i , $i = 1, \dots, n$.

$alloc_\epsilon$: la part investie sur le fonds en euros.

$alloc_c^j$: la part investie sur l'engagement croissance j , $j = 1, \dots, m$ (où m est au maximum égal à 3).

L'ordre des engagements croissance $j = 1, \dots, m$ va de l'engagement croissance le plus représenté jusqu'à l'engagement croissance le moins représenté.

$nbuc_i^t$: le nombre d'unités de compte i à la date t .

$nbptd_j^t$: le nombre de parts de provision de diversification sur l'engagement j à la date t .

enc_ϵ^t : encours en euros sur le fonds en euros à la date t .

enc_c^j : encours en euros sur l'engagement croissance j à la date t .

PTD_c^t : provision de diversification sur le fonds croissance à la date t .

Vuc_i^t : la valeur de l'unité de compte i à la date t .

$Vptd_c^t$: la valeur de la part de provision de diversification c à la date t .

K^t : le capital décès garanti à la date t . Celui-ci correspond au versement brut pour l'option 1, et au versement brut capitalisé au taux de 3,50 % par an pour l'option 2.

C^t : le coût de la garantie de prévoyance à la date t .

d^t : le taux du tarif de la garantie de prévoyance à la date t (Annexe : Option garantie de prévoyance).

e : les frais sur le versement brut.

f_{uc}^t : les frais de gestion sur le support en unités de compte prélevés à la date t .

Si t ne correspond pas à la date de prélèvement des frais de gestion sur le support en unités de compte, alors $f_{uc}^t = 0$.

f_ϵ^t : les frais de gestion sur le fonds en euros prélevés à la date t .

Si t ne correspond pas à la date de prélèvement des frais de gestion sur le fonds en euros, alors $f_\epsilon^t = 0$.

À la souscription ($t = 0$), le contrat est initialisé sur les bases suivantes :

$$enc_{\epsilon}^0 = alloc_{\epsilon} * P * (1 - e)$$

$$nbuc_i^0 = \frac{alloc_i^{uc} * P}{Vuc_i^0} * (1 - e)$$

$$enc_{c_j}^0 = alloc_j^c * P * (1 - e)$$

$$PTD_c^0 = enc_{c_j}^0$$

$$nbptd_j^0 = \frac{enc_{c_j}^0}{Vptd_c^0}$$

$$alloc_{\epsilon} + \sum_{i=1}^n alloc_i^{uc} + \sum_{j=1}^m alloc_j^c = 1$$

$$\text{La valeur de rachat est : } enc_{\epsilon}^0 + \sum_{i=1}^n nbuc_i^0 * Vuc_i^0 + \sum_{j=1}^m (nbptd_j^0 * Vptd_c^0).$$

Par la suite, nous procédons par itération.

En fonction de enc_{ϵ}^{t-1} et $nbuc_i^{t-1}$, nous déterminons le coût de la garantie de prévoyance à la date t à partir de la formule itérative suivante :

$$C^t = \text{Max} [0 ; K^t - enc_{\epsilon}^{t-1} * (1 - f_{\epsilon}^t) - \sum_{i=1}^n nbuc_i^{t-1} * Vuc_i^t * (1 - f_{uc}^t) - \sum_{j=1}^m (nbptd_j^t * Vptd_c^t)] * d^t$$

puis

$$enc_{\epsilon}^t = \text{Max} [0 ; enc_{\epsilon}^{t-1} * (1 - f_{\epsilon}^t) - C^t]$$

et

$$nbuc_i^t = nbuc_i^{t-1} * (1 - f_{uc}^t) - \text{Max} [0 ; C^t - enc_{\epsilon}^{t-1} * (1 - f_{\epsilon}^t) - \sum_{k=1}^{i-1} nbuc_k^{t-1} * Vuc_k^t * (1 - f_{uc}^t)] / Vuc_i^t$$

$$\text{La valeur de rachat à la date } t \text{ est : } enc_{\epsilon}^t + \sum_{i=1}^n nbuc_i^t * Vuc_i^t + \sum_{j=1}^m (nbptd_j^t * Vptd_c^t)$$

b. Explication de la formule

Tout d'abord, le versement est ventilé conformément au choix exprimé.

Puis :

- Concernant le nombre d'unités de compte à la souscription : il est obtenu en divisant la somme investie sur le support en unités de compte par la valeur de l'unité de compte à la souscription. Ensuite, il est diminué des frais de gestion prévus, soit 0,26 % maximum à la fin de chaque trimestre.
- Concernant le fonds croissance : la valeur de part du fonds croissance est diminuée des frais de gestion prévus, soit 0,75 % maximum par an.
- Concernant le fonds en euros : le montant net de frais sur versements investi à la souscription sur le fonds en euros est diminué des frais de gestion prévus, soit 0,75 % maximum à la fin de chaque année.

En cas de désinvestissement total du fonds en euros en cours d'année, les frais de gestion sont prélevés au *pro rata temporis*.

Enfin, le coût de la garantie de prévoyance est calculé chaque semaine et prélevé mensuellement et en priorité sur le fonds en euros, à défaut sur l'unité de compte la plus représentée par diminution du nombre d'unités de compte et ainsi de suite.

Pour connaître le coût de la garantie de prévoyance, il convient d'appliquer au capital sous risque le tarif de l'option correspondant à l'âge de l'Assuré à la date du calcul (annexe : Option garantie de prévoyance). Le capital sous risque est égal au complément éventuel que l'Assureur s'engage à verser en cas de décès de l'Assuré pour porter la valeur atteinte à la date du calcul à hauteur du capital garanti. Si, à la date du calcul, la valeur atteinte est supérieure au capital garanti, le coût de la garantie de prévoyance est nul.

La contre-valeur en euros des parts d'unités de compte est obtenue en multipliant la valeur de rachat exprimée en nombre d'unités de compte par la valeur de l'unité de compte.

La contre-valeur en euros des engagements croissance correspond au montant de la provision de diversification, soit la multiplication du nombre de parts de provision de diversification par la valeur de la part de provision de diversification.

La valeur de rachat globale correspond à la somme :

- de l'encours en euros,
- de la contre-valeur en euros des parts d'unités de compte,
- et de la contre-valeur en euros des engagements croissance.

c. Simulations de la valeur de rachat

À titre d'exemple, des simulations de valeurs de rachat vous sont données à partir, d'une part, des données retenues au point 1 du présent article et, d'autre part, en supposant que :

- l'âge de l'Assuré à la souscription est de cinquante (50) ans,
- le capital décès garanti retenu correspond au versement brut pour l'option 1 et au versement brut capitalisé au taux de 3,50 % par an pour l'option 2,
- l'hypothèse de valorisation de l'unité de compte est de + 50 % régulièrement sur huit (8) ans en cas de hausse, - 50 % régulièrement sur huit (8) ans en cas de baisse et 0 % régulièrement sur huit (8) ans en cas de stabilité,
- l'hypothèse de capitalisation pour le fonds en euros : 0 % brut de frais de gestion sur huit (8) ans.

Les tableaux ci-après vous rappellent le montant cumulé des versements bruts exprimés en euros et vous indiquent les valeurs de rachat, au terme de chacune des huit (8) premières années, conformément aux hypothèses ci-dessus :

- en nombre de parts pour le support en unités de compte.
Aucuns frais de garantie de prévoyance n'étant prélevés sur ce support dans les scénarios simulés, les valeurs de rachat indiquées sont les mêmes pour tous les scénarios et regroupées dans la colonne intitulée « Support en unités de compte » ;
- en nombre de parts pour l'engagement croissance.
Aucuns frais de garantie de prévoyance ne sont prélevés sur ce support.
Pour la garantie, trois (3) scénarios vous seront présentés :
 1. une stabilité de la valeur de la part de provision de diversification,
 2. une hausse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an,
 3. une baisse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an.
- en euros pour le fonds en euros.

Pour la garantie, vous disposez de trois colonnes qui simulent respectivement une hausse, une stabilité et une baisse de l'unité de compte. Ainsi, pour la garantie, les valeurs de rachat sur le fonds en euros sont diminuées de l'éventuel coût de la garantie de prévoyance, qui varie en fonction des scénarii d'évolution de la valeur des unités de compte et de la valeur de la part de provision de diversification.

Scénario 1 : Stabilité de la valeur de la part de provision de diversification

Année	Montant cumulé des versements bruts, exprimé en euros	Support en unités de compte	Fonds croissance	Garantie plancher option 1		
				Fonds en euros		
				Valeur de rachat exprimée en euros		
				Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte
1	10 000,00	98,9640	100,0000	2 977,50	2 976,84	2 973,80
2	10 000,00	97,9388	100,0000	2 955,17	2 953,09	2 943,81
3	10 000,00	96,9242	100,0000	2 933,00	2 928,64	2 909,81
4	10 000,00	95,9201	100,0000	2 911,01	2 903,39	2 871,61
5	10 000,00	94,9265	100,0000	2 889,17	2 877,25	2 829,04
6	10 000,00	93,9431	100,0000	2 867,51	2 850,10	2 781,96
7	10 000,00	92,9699	100,0000	2 846,00	2 821,72	2 729,65
8	10 000,00	92,0067	100,0000	2 824,65	2 791,96	2 671,89

Année	Montant cumulé des versements bruts, exprimé en euros	Support en unités de compte	Fonds croissance	Garantie plancher option 2		
				Fonds en euros		
				Valeur de rachat exprimée en euros		
				Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte
1	10 000,00	98,9640	100,0000	2 976,15	2 974,25	2 971,21
2	10 000,00	97,9388	100,0000	2 950,88	2 944,80	2 935,52
3	10 000,00	96,9242	100,0000	2 923,92	2 910,99	2 892,17
4	10 000,00	95,9201	100,0000	2 895,01	2 872,14	2 840,37
5	10 000,00	94,9265	100,0000	2 863,87	2 827,53	2 779,33
6	10 000,00	93,9431	100,0000	2 830,20	2 776,40	2 708,26
7	10 000,00	92,9699	100,0000	2 793,43	2 717,26	2 625,20
8	10 000,00	92,0067	100,0000	2 753,13	2 649,03	2 528,96

Scénario 2 : Hausse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an

Année	Montant cumulé des versements bruts, exprimé en euros	Support en unités de compte	Fonds croissance	Garantie plancher option 1		
				Fonds en euros		
				Valeur de rachat exprimée en euros		
				Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte
1	10 000,00	98,9640	100,0000	2 977,50	2 977,50	2 974,53
2	10 000,00	97,9388	100,0000	2 955,17	2 955,17	2 946,16
3	10 000,00	96,9242	100,0000	2 933,00	2 933,00	2 914,82
4	10 000,00	95,9201	100,0000	2 911,01	2 911,01	2 880,47
5	10 000,00	94,9265	100,0000	2 889,17	2 889,17	2 843,14
6	10 000,00	93,9431	100,0000	2 867,51	2 867,51	2 802,85
7	10 000,00	92,9699	100,0000	2 846,00	2 846,00	2 759,27
8	10 000,00	92,0067	100,0000	2 824,65	2 824,65	2 712,43

Année	Montant cumulé des versements bruts, exprimé en euros	Support en unités de compte	Fonds croissance	Garantie plancher option 2		
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat exprimée en nombre de parts de provision de diversification	Fonds en euros		
				Valeur de rachat exprimée en euros		
				Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte
1	10 000,00	98,9640	100,0000	2 976,89	2 974,98	2 971,94
2	10 000,00	97,9388	100,0000	2 953,23	2 947,15	2 937,87
3	10 000,00	96,9242	100,0000	2 928,93	2 915,99	2 897,17
4	10 000,00	95,9201	100,0000	2 903,87	2 881,00	2 849,22
5	10 000,00	94,9265	100,0000	2 877,97	2 841,63	2 793,43
6	10 000,00	93,9431	100,0000	2 851,10	2 797,30	2 729,16
7	10 000,00	92,9699	100,0000	2 823,05	2 746,88	2 654,82
8	10 000,00	92,0067	100,0000	2 793,68	2 689,57	2 569,50

Scénario 3 : Baisse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an

Année	Montant cumulé des versements bruts, exprimé en euros	Support en unités de compte	Fonds croissance	Garantie plancher option 1		
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat exprimée en nombre de parts de provision de diversification	Fonds en euros		
				Valeur de rachat exprimée en euros		
				Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte
1	10 000,00	98,9640	100,0000	2 977,50	2 976,10	2 973,07
2	10 000,00	97,9388	100,0000	2 955,17	2 950,81	2 941,54
3	10 000,00	96,9242	100,0000	2 933,00	2 923,96	2 905,14
4	10 000,00	95,9201	100,0000	2 911,01	2 895,40	2 863,62
5	10 000,00	94,9265	100,0000	2 889,17	2 864,97	2 816,76
6	10 000,00	93,9431	100,0000	2 867,51	2 832,52	2 764,37
7	10 000,00	92,9699	100,0000	2 846,00	2 797,66	2 705,60
8	10 000,00	92,0067	100,0000	2 824,65	2 760,19	2 640,12

Année	Montant cumulé des versements bruts, exprimé en euros	Support en unités de compte	Fonds croissance	Garantie plancher option 2		
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat exprimée en nombre de parts de provision de diversification	Fonds en euros		
				Valeur de rachat exprimée en euros		
				Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte
1	10 000,00	98,9640	100,0000	2 975,42	2 973,51	2 970,48
2	10 000,00	97,9388	100,0000	2 948,61	2 942,52	2 933,25
3	10 000,00	96,9242	100,0000	2 919,25	2 906,32	2 887,49
4	10 000,00	95,9201	100,0000	2 887,02	2 864,15	2 832,37
5	10 000,00	94,9265	100,0000	2 851,59	2 815,25	2 767,05
6	10 000,00	93,9431	100,0000	2 812,62	2 758,82	2 690,68
7	10 000,00	92,9699	100,0000	2 769,37	2 693,20	2 601,14
8	10 000,00	92,0067	100,0000	2 721,37	2 617,26	2 497,19

Les valeurs de rachat indiquées ci-dessus tiennent compte des frais de gestion.

Elles ne tiennent pas compte des prélèvements sociaux et fiscaux et de l'éventuelle participation aux bénéfices, ni des arbitrages et rachats.

Pour les supports en unités de compte, la contre-valeur en euros des parts d'unités de compte est susceptible d'évoluer aussi bien à la hausse qu'à la baisse, le Souscripteur/Assuré supporte l'ensemble des risques financiers au titre de la souscription.

Concernant le fonds croissance, l'Assureur s'engage sur un montant garanti à l'échéance et sur le nombre de parts de provision de diversification, et uniquement sur une valeur minimale de ces parts. Cette provision est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et des mouvements d'investissements et de désinvestissements des autres Assurés sur le fonds croissance.

DANS LE CADRE DE L'OPTION GESTION PILOTÉE

> 21.5. Tableau des valeurs de rachat et montant cumulé des versements bruts

Le tableau ci-après vous indique :

- dans la seconde colonne, le montant cumulé des versements bruts au terme de chacune des huit (8) premières années pour un versement initial de 10 000 euros. Le montant cumulé des versements bruts ne tient pas compte des versements libres et/ou programmés effectués ultérieurement. Il correspond au premier (1^{er}) versement effectué lors de la souscription.

- de la troisième à la cinquième colonne, les valeurs de rachat de votre contrat, hors fiscalité et prélèvements sociaux, en séparant respectivement le support en unités de compte, le fonds croissance (exclusivement en provision de diversification) et le fonds en euros. Le versement initial est réparti comme suit : 60 % sur le support en unités de compte, 20 % sur le fonds croissance et 20 % sur le fonds en euros.

La valeur de rachat sur le support en unités de compte est exprimée en nombre d'unités de compte sur la base d'une valeur de l'unité de compte au jour du versement initial de 60 euros, soit un investissement initial de 100 parts d'unités de compte.

Sur le fonds croissance, la valeur de rachat est exprimée en nombre de parts de provision de diversification : à la souscription, le montant de la provision de diversification est égal au montant du versement initial investi sur le fonds croissance. Le nombre de parts de provision de diversification est déterminé en divisant le montant de la provision de diversification par la valeur de la part de provision de diversification au jour du versement initial qui est de 20 euros, soit un investissement initial de 100 parts de provision de diversification.

Ce tableau correspond donc au montant cumulé des versements bruts et aux valeurs de rachat, au terme de chacune des huit (8) premières années de votre contrat selon les modalités ci-dessus, dans la mesure où vous n'avez pas souscrit de garantie de prévoyance. Il tient compte de tous les prélèvements qui peuvent être déterminés lors de la remise de la Proposition d'assurance.

Il ne tient pas compte des prélèvements sociaux et fiscaux ni de l'éventuelle participation aux bénéfices du fonds en euros.

Année	Montant cumulé des versements bruts, exprimé en euros	Support en unités de compte	Fonds croissance	Fonds en euros
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat exprimée en nombre de parts de provision de diversification	Valeur de rachat minimale exprimée en euros
1	10 000,00	98,8649	100,0000	1 985,00
2	10 000,00	97,7426	100,0000	1 970,11
3	10 000,00	96,6331	100,0000	1 955,34
4	10 000,00	95,5362	100,0000	1 940,67
5	10 000,00	94,4517	100,0000	1 926,12
6	10 000,00	93,3796	100,0000	1 911,67
7	10 000,00	92,3196	100,0000	1 897,33
8	10 000,00	91,2716	100,0000	1 883,10

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte des éventuels prélèvements liés à la souscription d'une garantie de prévoyance lesquels ne sont plafonnés ni en euros ni en nombre d'unités de compte.

Si vous avez souscrit une garantie de prévoyance, alors il n'existe pas de valeur de rachat minimale exprimée en euros. Les valeurs de rachat ne tiennent pas compte des arbitrages et rachats.

Pour les supports en unités de compte, l'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. **La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.** La contre-valeur en euros des parts d'unités de compte est obtenue en multipliant le nombre d'unités de compte par la valeur de l'unité de compte à la date de rachat.

Concernant le fonds croissance, l'Assureur s'engage sur un montant garanti à l'échéance et sur le nombre de parts de provision de diversification, et uniquement sur une valeur minimale de ces parts. Cette provision est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et des mouvements d'investissements et désinvestissements des autres Assurés sur le fonds croissance.

La valeur de rachat en euros du fonds croissance correspond au montant de la provision de diversification, soit la multiplication du nombre de parts de provision de diversification par la valeur de la part de provision de diversification.

> 21.6 Tableaux des valeurs de rachat du fonds croissance pour une échéance de la garantie de huit (8) ans en fonction des scénarios

Il convient de vous reporter au paragraphe 21.2, les simulations étant inchangées.

> 21.7 Tableaux des valeurs de rachat du fonds croissance pour une échéance de la garantie de douze (12) ans en fonction des scénarios

Il convient de vous reporter au paragraphe 21.3, les simulations étant inchangées.

> 21.8 Prise en compte des éventuels prélèvements liés à la garantie de prévoyance

a. Formule de calcul de la valeur de rachat

Soit,

i : l'unité de compte la plus représentée jusqu'à l'unité de compte la moins représentée en terme de montant, $i = 1, \dots, n$.

t : la date à laquelle le calcul est effectué.

P : le versement brut.

$alloc_i^c$: la part investie sur l'unité de compte i , $i = 1, \dots, n$.

$alloc_{\epsilon}$: la part investie sur le fonds en euros.

$alloc_j^c$: la part investie sur l'engagement croissance $j, j = 1, \dots, m$ (où m est au maximum égal à 3).
L'ordre des engagements croissance $j = 1, \dots, m$ va de l'engagement croissance le plus représenté jusqu'à l'engagement croissance le moins représenté.

$nbuc_i^t$: le nombre d'unités de compte i à la date t .

$nbptd_j^t$: le nombre de parts de provision de diversification sur l'engagement j à la date t .

enc_{ϵ}^t : encours en euros sur le fonds en euros à la date t .

$enc_c_j^t$: encours en euros sur l'engagement croissance j à la date t .

PTD_c^t : provision de diversification sur le fonds croissance à la date t .

Vuc_i^t : la valeur de l'unité de compte i à la date t .

$Vptd_c^t$: la valeur de la part de provision de diversification c à la date t .

K^t : le capital décès garanti à la date t . Celui-ci correspond au versement brut pour l'option 1 et au versement brut capitalisé au taux de 3,50 % par an pour l'option 2.

C^t : le coût de la garantie de prévoyance à la date t .

d^t : le taux du tarif de la garantie de prévoyance à la date t (Annexe : Option garantie de prévoyance).

e : les frais sur le versement brut.

f_{uc}^t : les frais de gestion sur le support en unités de compte prélevés à la date t .
Si t ne correspond pas à la date de prélèvement des frais de gestion sur le support en unités de compte, alors $f_{uc}^t = 0$.

b^t : les frais au titre de l'option gestion pilotée sur le support en unités de compte prélevés à la date t .
Si t ne correspond pas à la date de prélèvement des frais de l'option gestion pilotée sur le support en unités de compte, alors $b^t = 0$.

f_{ϵ}^t : les frais de gestion sur le fonds en euros prélevés à la date t .
Si t ne correspond pas à la date de prélèvement des frais de gestion sur le fonds en euros, alors $f_{\epsilon}^t = 0$.

À la souscription ($t = 0$), le contrat est initialisé sur les bases suivantes :

$$enc_{\epsilon}^0 = alloc_{\epsilon} * P * (1 - e)$$

$$nbuc_i^0 = \frac{alloc_i^{uc} * P}{Vuc_i^0} * (1 - e)$$

$$enc_c_j^0 = alloc_j^c * P * (1 - e)$$

$$PTD_c^0 = enc_c_j^0$$

$$nbptd_j^0 = \frac{enc_c_j^0}{Vptd_c^0}$$

$$alloc_{\epsilon} + \sum_{i=1}^n alloc_i^{uc} + \sum_{j=1}^m alloc_j^c = 1$$

$$\text{La valeur de rachat est : } enc_{\epsilon}^0 + \sum_{i=1}^n nbuc_i^0 * Vuc_i^0 + \sum_{j=1}^m (nbptd_j^0 * Vptd_c^0).$$

Par la suite, nous procédons par itération.

En fonction de enc_{ϵ}^{t-1} et $nbuc_i^{t-1}$, nous déterminons le coût de la garantie de prévoyance à la date t à partir de la formule itérative suivante :

$$C^t = \text{Max} [0 ; K^t - enc_{\epsilon}^{t-1} * (1 - f_{\epsilon}^t) - \sum_{j=1}^n nbuc_j^{t-1} * Vuc_j^t * (1 - f_{uc}^t - b^t) - \sum_{j=1}^m (nbptd_j^t * Vptd_c^t)] * d^t$$

puis

$$enc_{\epsilon}^t = \text{Max} [0 ; enc_{\epsilon}^{t-1} * (1 - f_{\epsilon}^t) - C^t]$$

et

$$nbuc_i^t = nbuc_i^{t-1} * (1 - f_{uc}^t - b^t) - \text{Max} [0 ; C^t - enc_{\epsilon}^{t-1} * (1 - f_{\epsilon}^t) - \sum_{k=1}^{i-1} nbuc_k^{t-1} * Vuc_k^t * (1 - f_{uc}^t - b^t)] / Vuc_i^t$$

$$\text{La valeur de rachat à la date } t \text{ est : } enc_{\epsilon}^t + \sum_{i=1}^n nbuc_i^t * Vuc_i^t + \sum_{j=1}^m (nbptd_j^t * Vptd_c^t)$$

b. Explication de la formule

Tout d'abord, le versement est ventilé conformément au choix exprimé.

Puis :

- Concernant le nombre d'unités de compte à la souscription : il est obtenu en divisant la somme investie sur le support en unités de compte par la valeur de l'unité de compte à la souscription. Ensuite, il est diminué des frais de gestion prévus, soit 0,21 % maximum à la fin de chaque trimestre ainsi que des frais au titre de l'option gestion pilotée de 0,075 % maximum chaque trimestre.
- Concernant le fonds croissance : la valeur de part du fonds croissance est diminuée des frais de gestion prévus, soit 0,75 % maximum par an.
- Concernant le fonds en euros : le montant net de frais sur versements investi à la souscription sur le fonds en euros est diminué des frais de gestion prévus, soit 0,75 % maximum à la fin de chaque année.

En cas de désinvestissement total du fonds en euros en cours d'année, les frais de gestion sont prélevés au *pro rata temporis*.

Enfin, le coût de la garantie de prévoyance est calculé chaque semaine et prélevé mensuellement et en priorité sur le fonds en euros, à défaut sur l'unité de compte la plus représentée par diminution du nombre d'unités de compte et ainsi de suite.

Pour connaître le coût de la garantie de prévoyance, il convient d'appliquer au capital sous risque le tarif de l'option correspondant à l'âge de l'Assuré à la date du calcul (annexe : Option garantie de prévoyance). Le capital sous risque est égal au complément éventuel que l'Assureur s'engage à verser en cas de décès de l'Assuré pour porter la valeur atteinte à la date du calcul à hauteur du capital garanti. Si, à la date du calcul, la valeur atteinte est supérieure au capital garanti, le coût de la garantie de prévoyance est nul.

La contre-valeur en euros des parts d'unités de compte est obtenue en multipliant la valeur de rachat exprimée en nombre d'unités de compte par la valeur de l'unité de compte.

La contre-valeur en euros des engagements croissance correspond au montant de la provision de diversification, soit la multiplication du nombre de parts de provision de diversification par la valeur de la part de provision de diversification.

La valeur de rachat globale correspond à la somme :

- de l'encours en euros,
- de la contre-valeur en euros des parts d'unités de compte,
- et de la contre-valeur en euros des engagements croissance.

c. Simulations de la valeur de rachat

À titre d'exemple, des simulations de valeurs de rachat vous sont données à partir, d'une part, des données retenues au point 5 du présent article et, d'autre part, en supposant que :

- l'âge de l'Assuré à la souscription est de cinquante (50) ans,
- le capital décès garanti retenu correspond au versement brut pour l'option 1 et au versement brut capitalisé au taux de 3,50 % par an pour l'option 2,
- l'hypothèse de valorisation de l'unité de compte est de + 50 % régulièrement sur huit (8) ans en cas de hausse, - 50 % régulièrement sur huit (8) ans en cas de baisse et 0 % régulièrement sur huit (8) ans en cas de stabilité,
- l'hypothèse de capitalisation pour le fonds en euros : 0 % brut de frais de gestion sur huit (8) ans.

Les tableaux ci-après vous rappellent le montant cumulé des versements bruts exprimés en euros et vous indiquent les valeurs de rachat, au terme de chacune des huit (8) premières années, conformément aux hypothèses ci-dessus :

- en nombre de parts pour le support en unités de compte.
Aucuns frais de garantie de prévoyance n'étant prélevés sur ce support dans les scénarios simulés, les valeurs de rachat indiquées sont les mêmes pour tous les scénarios et regroupées dans la colonne intitulée « Support en unités de compte » ;

- en nombre de parts pour l'engagement croissance.

Aucuns frais de garantie de prévoyance ne sont prélevés sur ce support.

Pour la garantie de prévoyance, trois (3) scénarios vous seront présentés :

- une stabilité de la valeur de la part de provision de diversification,
- une hausse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an,
- une baisse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an.

- en euros pour le fonds en euros.

Pour la garantie de prévoyance, vous disposez de trois colonnes qui simulent respectivement une hausse, une stabilité et une baisse de l'unité de compte. Ainsi, pour la garantie de prévoyance, les valeurs de rachat sur le fonds en euros sont diminuées de l'éventuel coût de la garantie de prévoyance, qui varie en fonction des scénarii d'évolution de la valeur des unités de compte et de la valeur de la part de provision de diversification.

Scénario 1 : Stabilité de la valeur de la part de provision de diversification

Année	Montant cumulé des versements bruts, exprimé en euros	Support en unités de compte	Fonds croissance	Garantie plancher option 1		
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat exprimée en nombre de parts de provision de diversification	Fonds en euros		
				Valeur de rachat exprimée en euros		
				Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte
1	10 000,00	98,8649	100,0000	1 985,00	1 984,27	1 980,63
2	10 000,00	97,7426	100,0000	1 970,11	1 967,82	1 956,72
3	10 000,00	96,6331	100,0000	1 955,34	1 950,54	1 928,01
4	10 000,00	95,5362	100,0000	1 940,67	1 932,31	1 894,30
5	10 000,00	94,4517	100,0000	1 926,12	1 913,03	1 855,40
6	10 000,00	93,3796	100,0000	1 911,67	1 892,58	1 811,16
7	10 000,00	92,3196	100,0000	1 897,33	1 870,71	1 760,79
8	10 000,00	91,2716	100,0000	1 883,10	1 847,27	1 704,01

Année	Montant cumulé des versements bruts, exprimé en euros	Support en unités de compte	Fonds croissance	Garantie plancher option 2		
				Fonds en euros		
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat exprimée en nombre de parts de provision de diversification	Valeur de rachat exprimée en euros		
				Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte
1	10 000,00	98,8649	100,0000	1 985,00	1 984,27	1 980,63
2	10 000,00	97,7426	100,0000	1 970,11	1 967,82	1 956,72
3	10 000,00	96,6331	100,0000	1 955,34	1 950,54	1 928,01
4	10 000,00	95,5362	100,0000	1 940,67	1 932,31	1 894,30
5	10 000,00	94,4517	100,0000	1 926,12	1 913,03	1 855,40
6	10 000,00	93,3796	100,0000	1 911,67	1 892,58	1 811,16
7	10 000,00	92,3196	100,0000	1 897,33	1 870,71	1 760,79
8	10 000,00	91,2716	100,0000	1 883,10	1 847,27	1 704,01

Scénario 2 : Hausse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an

Année	Montant cumulé des versements bruts, exprimé en euros	Support en unités de compte	Fonds croissance	Garantie plancher option 1		
				Fonds en euros		
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat exprimée en nombre de parts de provision de diversification	Valeur de rachat exprimée en euros		
				Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte
1	10 000,00	98,8649	100,0000	1 985,00	1 985,00	1 981,37
2	10 000,00	97,7426	100,0000	1 970,11	1 970,11	1 959,07
3	10 000,00	96,6331	100,0000	1 955,34	1 955,34	1 933,01
4	10 000,00	95,5362	100,0000	1 940,67	1 940,67	1 903,15
5	10 000,00	94,4517	100,0000	1 926,12	1 926,12	1 869,49
6	10 000,00	93,3796	100,0000	1 911,67	1 911,67	1 832,06
7	10 000,00	92,3196	100,0000	1 897,33	1 897,33	1 790,41
8	10 000,00	91,2716	100,0000	1 883,10	1 883,10	1 744,55

Année	Montant cumulé des versements bruts, exprimé en euros	Support en unités de compte	Fonds croissance	Garantie plancher option 2		
				Fonds en euros		
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat exprimée en nombre de parts de provision de diversification	Valeur de rachat exprimée en euros		
				Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte
1	10 000,00	98,8649	100,0000	1 984,70	1 982,42	1 978,78
2	10 000,00	97,7426	100,0000	1 969,17	1 961,89	1 950,78
3	10 000,00	96,6331	100,0000	1 953,38	1 937,90	1 915,36
4	10 000,00	95,5362	100,0000	1 937,28	1 909,92	1 871,91
5	10 000,00	94,4517	100,0000	1 920,85	1 877,41	1 819,78
6	10 000,00	93,3796	100,0000	1 904,05	1 839,78	1 758,37
7	10 000,00	92,3196	100,0000	1 886,80	1 795,88	1 685,96
8	10 000,00	91,2716	100,0000	1 869,06	1 744,88	1 601,62

Scénario 3 : Baisse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an

Année	Montant cumulé des versements bruts, exprimé en euros	Support en unités de compte	Fonds croissance	Garantie plancher option 1		
				Fonds en euros		
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat exprimée en nombre de parts de provision de diversification	Valeur de rachat exprimée en euros		
				Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte
1	10 000,00	98,8649	100,0000	1 985,00	1 983,54	1 979,90
2	10 000,00	97,7426	100,0000	1 970,11	1 965,55	1 954,44
3	10 000,00	96,6331	100,0000	1 955,34	1 945,87	1 923,33
4	10 000,00	95,5362	100,0000	1 940,67	1 924,32	1 886,30
5	10 000,00	94,4517	100,0000	1 926,12	1 900,75	1 843,12
6	10 000,00	93,3796	100,0000	1 911,67	1 875,00	1 793,58
7	10 000,00	92,3196	100,0000	1 897,33	1 846,65	1 736,74
8	10 000,00	91,2716	100,0000	1 883,10	1 815,51	1 672,24

Année	Montant cumulé des versements bruts, exprimé en euros	Support en unités de compte	Fonds croissance	Garantie plancher option 2		
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat exprimée en nombre de parts de provision de diversification	Fonds en euros		
				Valeur de rachat exprimée en euros		
				Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte
1	10 000,00	98,8649	100,0000	1 983,23	1 980,95	1 977,31
2	10 000,00	97,7426	100,0000	1 964,55	1 957,26	1 946,15
3	10 000,00	96,6331	100,0000	1 943,71	1 928,22	1 905,69
4	10 000,00	95,5362	100,0000	1 920,43	1 893,07	1 855,06
5	10 000,00	94,4517	100,0000	1 894,48	1 851,04	1 793,41
6	10 000,00	93,3796	100,0000	1 865,57	1 801,30	1 719,89
7	10 000,00	92,3196	100,0000	1 833,12	1 742,20	1 632,28
8	10 000,00	91,2716	100,0000	1 796,76	1 672,57	1 529,31

Les valeurs de rachat indiquées ci-dessus tiennent compte des frais de gestion et des frais au titre de l'option gestion pilotée. Elles ne tiennent pas compte des prélèvements sociaux et fiscaux et de l'éventuelle participation aux bénéficiaires, ni des arbitrages et rachats.

Pour les supports en unités de compte, la contre-valeur en euros des parts d'unités de compte est susceptible d'évoluer aussi bien à la hausse qu'à la baisse, le Souscripteur/Assuré supporte l'ensemble des risques financiers au titre de la souscription.

Concernant le fonds croissance, l'Assureur s'engage sur un montant garanti à l'échéance et sur le nombre de parts de provision de diversification, et uniquement sur une valeur minimale de ces parts. Cette provision est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et des mouvements d'investissements et de désinvestissements des autres Assurés sur le fonds croissance.

Article 22 - Modalités de règlement et adresse de correspondance

Toutes correspondances et demandes de règlement doivent être adressées à :

Generali Vie
TSA 70007
75447 Paris Cedex 09

Les règlements sont effectués :

- dans les trente (30) jours suivant la réception par l'Assureur de la demande accompagnée de l'intégralité des pièces nécessaires, en cas de décès de l'Assuré, en cas d'arrivée au terme du contrat et en cas d'avance,
- dans les deux (2) mois suivant la réception par l'Assureur de la demande accompagnée de l'intégralité des pièces nécessaires, en cas de rachat.

En cas de décès de l'Assuré, celui-ci doit être notifié à l'Assureur par écrit au moyen d'un extrait original d'acte de décès, d'un extrait d'acte de naissance au nom du (des) Bénéficiaire(s), accompagnés de l'original des Conditions particulières du contrat souscrit, et éventuellement, de toute pièce exigée par la réglementation, notamment en matière fiscale.

En cas de rachat total ou au terme du contrat, une demande écrite doit être adressée à l'Assureur, accompagnée de l'original des Conditions particulières du contrat souscrit et de la copie datée et signée d'une pièce d'identité officielle en cours de validité avec photographie et mentions lisibles (carte nationale d'identité, passeport...) du Souscripteur.

En cas de rachat partiel, une demande écrite doit être adressée à l'Assureur accompagnée de la copie datée et signée d'une pièce d'identité officielle en cours de validité avec photographie et mentions lisibles (carte nationale d'identité, passeport...) du Souscripteur.

En cas d'avance, une demande écrite doit être adressée à l'Assureur. Elle doit être accompagnée du Règlement Général des Avances en vigueur au jour de la demande signé, et d'une copie datée et signée d'une pièce d'identité officielle en cours de validité avec photographie et mentions lisibles (carte nationale d'identité, passeport...) du Souscripteur.

Pour le versement d'une rente viagère en cas de décès, de rachat total ou au terme du contrat, une demande écrite doit être adressée à l'Assureur précisant s'il s'agit d'une rente réversible ou non, et le cas échéant le taux de réversion à retenir (60 % ou 100 %).

Cette demande doit être accompagnée de la copie datée et signée d'une pièce d'identité officielle en cours de validité avec photographie et mentions lisibles (carte nationale d'identité, passeport...) de chaque Bénéficiaire (si réversion) et de l'original des Conditions particulières. De plus, durant le service de la rente, la copie datée et signée d'une pièce d'identité officielle en cours de validité avec photographie et mentions lisibles (carte nationale d'identité, passeport...) de chaque Bénéficiaire devra être présentée une fois par an.

Les délais de règlement susvisés ne tiennent pas compte des délais interbancaires en vigueur et indépendants de la volonté de l'Assureur. L'Assureur se réserve la possibilité de demander toutes autres pièces ou informations qu'il jugerait nécessaires au règlement des capitaux.

Article 23 - Délégation de créance - Nantissement

Le présent contrat peut faire l'objet d'une délégation de créance ou d'un nantissement. Conformément aux dispositions du Code civil et du Code des assurances, ces opérations peuvent être réalisées par avenant au contrat (pour la délégation de créance et le nantissement) ou par notification (pour le nantissement). Pour être opposable à l'Assureur le nantissement doit lui être notifié ou l'Assureur doit intervenir à l'acte.

En présence d'un (de) Bénéficiaire(s) Acceptant(s), l'accord exprès et préalable de ce(s) dernier(s) à la mise en garantie du contrat est requis. Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, en cas de délégation de créance ou de nantissement du contrat au profit d'une banque étrangère ou d'une personne n'ayant pas la qualité d'établissement de crédit :

- la prise d'identité doit être étendue au créancier du Souscripteur, qui doit fournir une copie de sa pièce d'identité en cours de validité avec photographie et mentions lisibles (original d'un extrait Kbis de moins de trois (3) mois pour les personnes morales) et motiver auprès de l'Assureur son intervention au contrat et le lien avec le Souscripteur ;
- l'Assureur se réserve le droit de demander toutes informations et/ou tous documents qu'il juge nécessaires pour l'exercice de ses obligations réglementaires. Ce droit pourra notamment s'exercer par le dossier client dûment complété et signé.

En cas de manquement aux dispositions énoncées ci-dessus, ces mises en garantie ne sauraient être opposées à l'Assureur.

Article 24 - Renonciation au contrat

Vous pouvez renoncer au présent contrat, par lettre recommandée avec avis de réception, dans un délai de trente (30) jours calendaires révolus à compter de la date de signature du Bulletin de souscription, date à laquelle vous avez été informé de la conclusion du contrat. Ce délai expire le dernier jour à vingt-quatre (24) heures. S'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il n'est pas prorogé.

Votre demande de renonciation doit être envoyée, accompagnée des documents contractuels qui vous auraient été adressés, à :

Generali Vie
TSA 70007
75447 Paris Cedex 09

En exerçant votre faculté de renonciation, vous mettez fin aux garanties du contrat et votre versement est intégralement remboursé par l'Assureur dans les trente (30) jours suivant la date de réception du courrier.

Votre courrier de renonciation peut être rédigé selon le modèle suivant :

« Par la présente lettre recommandée avec avis de réception, j'ai l'honneur d'exercer la faculté de renonciation prévue par l'article L132-5-1 du Code des assurances, à mon contrat **Altaprofits Vie**, numéro de contrat (...), souscrit le (...) et de demander le remboursement intégral des sommes versées.

Date et signature. »

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, votre attention est attirée sur le fait que l'Assureur se réserve le droit de vous demander toutes informations et/ou tous documents qu'il juge nécessaires pour l'exercice de ses obligations réglementaires.

Article 25 - Examen des réclamations et médiation

Pour toute réclamation, vous pouvez prendre contact dans un premier temps avec votre interlocuteur habituel. Votre réclamation sera traitée dans des délais qui ne sauraient excéder les délais suivants :

- Accusé réception de votre réclamation : dix (10) jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation, sauf si la réponse à votre réclamation vous est apportée dans ce délai.
- Réponse à votre réclamation : deux (2) mois entre la date de réception de votre réclamation et la date d'envoi de la réponse à votre réclamation.

Si vous estimez que le différend n'est pas réglé, vous pouvez adresser votre réclamation à :

Generali Vie
Réclamations
TSA 70007
75447 Paris Cedex 09
Tél. : 09 69 32 81 39 (appel non surtaxé)

En qualité de membre de France Assureurs, Generali Vie applique la Charte de la Médiation mise en place au sein de cette Fédération.

Si le différend persiste après examen de votre demande par notre service Réclamations, vous pouvez saisir le Médiateur de France Assureurs, en écrivant à :

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 Paris Cedex 09

ou sur le site internet :

<http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Le Médiateur ne peut être saisi qu'après que le service Réclamations a été saisi de votre demande et y a apporté une réponse. La saisine du Médiateur n'est possible que dans la mesure où votre demande n'a pas été soumise à une juridiction.

En cas de proposition du contrat d'assurance vie **Altaprofits Vie** en ligne, vous avez aussi la possibilité, en qualité de consommateur, de recourir à la plateforme de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) de la Commission Européenne accessible sur le site internet suivant : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

Article 26 - Informations - Formalités - Dématérialisation des informations et des documents

> 26.1 - Informations - Formalités

La souscription ou la gestion du contrat par le biais d'une ou plusieurs techniques de communication à distance (en ce compris les services de communication électronique) est soumise aux conditions tarifaires en vigueur applicables à la technique de communication utilisée qui seront supportées par le Souscripteur.

Lors de la signature du Bulletin de souscription, vous recevrez :

- un exemplaire dudit Bulletin de souscription,
- la présente Note d'information valant Conditions générales, ainsi que ses annexes dont :
 - la liste des supports en unités de compte accessibles au titre du contrat,
 - les documents d'informations clés pour l'investisseur, notes détaillées et/ou tout autre document d'information financière équivalent prévu par la réglementation au titre de l'ensemble des supports en unités de compte, ces documents étant également mis à votre disposition par votre Courtier et/ou sur le site internet www.altaprofits.com.

Conformément à l'article L132-22 du Code des assurances, vous recevrez, chaque année, un état de situation de votre contrat, sur lequel figureront notamment le montant des versements de l'année ainsi que la valeur de rachat au dernier jour de l'année. Pour les contrats à durée déterminée, une information relative à l'échéance du contrat est également communiquée par l'Assureur selon les modalités prévues par le Code des assurances.

Un fonds de garantie des Assurés contre la défaillance des sociétés d'assurance de personnes est prévu à l'article L423-1 du Code des assurances.

L'autorité chargée du contrôle de Generali Vie est :

l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
4 place de Budapest
CS 92459
75436 Paris Cedex 09

> 26.2 - Dématérialisation des informations et des documents

La dématérialisation vous permet d'accéder aux informations et documents via un espace personnel sécurisé sur le site internet mis à votre disposition par votre Courtier.

Conditions d'accès à la dématérialisation

Si vous avez accès à la consultation et gestion en ligne de votre contrat, la dématérialisation est accessible dans les mêmes conditions que celles prévues à l'annexe « Modalités de consultation et de gestion du contrat en ligne » de la Note d'information valant Conditions générales de votre contrat.

Vous reconnaissez être en possession d'une adresse électronique valide. L'Assureur procédera annuellement à une vérification de l'adresse électronique. Dans le cas où cette dernière serait invalide, l'Assureur se réserve le droit de mettre un terme à la dématérialisation dans les conditions prévues au paragraphe « Dénonciation de la dématérialisation ».

Vous reconnaissez que l'espace personnel sécurisé constitue un support durable au sens de l'article L111-9 du Code des assurances.

Les informations et documents mis à disposition dans le cadre de la dématérialisation sont visés dans la liste ci-après, sans que celle-ci soit limitative et exhaustive :

Opération de gestion : Tout acte entraînant une modification de votre contrat tel que des opérations d'arbitrages, des versements, l'ajout de nouvelles options au contrat etc.

Opération en ligne : Toute opération de gestion réalisée sur votre contrat par le biais d'un service de communication électronique et plus largement, toutes les informations et documents relatifs à la vie de votre contrat.

L'Assureur se réserve le droit de faire évoluer cette liste à tout moment. Dans ce cas, il vous en avertira par tout moyen.

Si vous souhaitez obtenir plus de détail sur ces Opérations de gestion et Opérations en ligne, vous pouvez formuler votre demande directement auprès de votre Courtier ou de l'Assureur par tout moyen.

Mise à disposition des documents

Dès sa mise en place, les informations et documents ne vous seront plus adressés par support papier mais mis à votre disposition sur l'espace personnel sécurisé.

Vous reconnaissez que la mise à disposition des informations et documents se substitue à leur envoi postal et renoncez formellement à leur fourniture par voie papier par l'Assureur.

Dès qu'une information ou un document est établi, l'Assureur vous envoie un courrier électronique, à l'adresse électronique fournie par vous-même, vous indiquant la mise à disposition de cette information ou de ce document sur votre espace personnel sécurisé.

Vous accédez à vos informations et documents sur l'espace personnel sécurisé par le biais de vos Codes d'accès confidentiels qui vous ont été délivrés dans les conditions prévues à l'annexe « Modalités de consultation et de gestion du contrat en ligne ».

À partir du moment où une information ou un document est mis à votre disposition, vous êtes réputé l'avoir reçu.

Toutefois, vous conservez la faculté de vous opposer, à tout moment, à la dématérialisation et de demander à recevoir vos informations et documents sur support papier.

Les dispositions prévues au paragraphe « Confidentialité - Preuve » du « Mandat de transmission d'ordres » du contrat s'appliquent dans le cadre de la présente dématérialisation.

Durée de conservation des documents

L'Assureur garantit l'accès des informations et documents en ligne à compter de leur date d'émission pendant les délais légaux de conservation ou en l'absence de délai légal pendant une durée adaptée à leur finalité. L'Assureur garantit l'accès des informations et documents en ligne pendant toute la durée de la relation contractuelle et jusqu'à cinq (5) ans après la fin de la relation contractuelle. Toutefois, si l'Assureur envisageait de ne plus rendre accessible ces informations et documents, vous en seriez informé préalablement moyennant le respect d'un préavis de deux (2) mois.

La dématérialisation est mise en place pour une durée indéterminée. Vous pouvez y mettre fin à tout moment et par tout moyen selon les modalités prévues au paragraphe « Dénonciation de la dématérialisation ».

Dénonciation de la dématérialisation

Vous pouvez mettre fin à cette option à tout moment et par tout moyen.

Votre dénonciation de la dématérialisation entraînera, dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de la date de dénonciation de la dématérialisation, le rétablissement de l'envoi postal de tous les informations et documents.

L'Assureur pourra également dénoncer la dématérialisation si une des conditions visées au paragraphe « Condition d'accès à la dématérialisation » n'était plus remplie. Dans ce cas, l'Assureur vous en informera par envoi postal et vous recevrez l'ensemble des informations et documents sur support papier sans frais.

La dénonciation par vous ou par l'Assureur de la dématérialisation n'entraîne pas la résiliation de votre accès en ligne prévu à l'annexe « Modalités de consultation et de gestion du contrat en ligne ».

En outre, si pour des raisons techniques, l'Assureur se trouve dans l'impossibilité de mettre à disposition les informations et documents sur l'espace personnel sécurisé, vous recevrez à titre exceptionnel et temporaire l'ensemble des informations et documents par envoi postal. Aucune responsabilité de l'Assureur ne pourra être retenue à ce titre.

Article 27 - Réglementation relative à l'échange automatique de renseignements en matière fiscale

> 27.1 Loi FATCA

Définitions

- **FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act ou loi fiscale sur la déclaration des avoirs américains investis à l'étranger)** : les dispositions FATCA ont été adoptées le 18 mars 2010 dans le cadre de la loi relative à l'emploi (Hiring Incentives to Restore Employment Act of 2010), ci-après « Loi ». La section 501(a) de la Loi a ajouté un chapitre 4 (section 1471 - 1474) du Code des impôts américain (Internal Revenue Code). Le chapitre 4 étend le régime américain de déclaration d'informations en imposant, aux institutions financières étrangères (FFIs) et aux entités non financières étrangères (NFFEs), des règles de documentation, de retenue et de déclaration sur les paiements.
- **Model 1 IGA** : accord conclu entre les États-Unis d'Amérique ou le Département du Trésor américain et un gouvernement étranger ou un ou plusieurs organismes de celui-ci en vue de mettre en œuvre la loi FATCA par le biais de rapports effectués par des institutions financières à ce gouvernement étranger ou organismes de celui-ci, suivi automatiquement de l'échange avec l'administration fiscale des États-Unis d'Amérique (IRS) des informations ainsi communiquées.
- **Résident fiscal des États-Unis d'Amérique** : toute personne correspondant à au moins un des critères suivants :
 - titulaire d'un permis de séjour permanent (green card),
 - ayant cette année et durant les deux (2) années précédentes séjourné plus de 183 jours au total aux États-Unis d'Amérique (mode de calcul : les jours de l'année en cours comptent intégralement avec un minima de 31 jours, les jours de l'an dernier pour un tiers et les jours de l'année précédente pour un sixième),
 - ayant déclaré ses revenus avec ceux de son conjoint américain.

À l'exception :

- des diplomates et employés des organisations internationales et leurs familles, sportifs professionnels sous certaines conditions, étudiants, professeurs ;
- des personnes ayant renoncé à la nationalité américaine ou à un permis de séjour permanent (green card).

Pour plus de précisions sur les critères de détermination du statut de résident fiscal des États-Unis d'Amérique, vous pouvez consulter le site de l'IRS : <http://www.irs.gov>.

Obligations de déclaration

Un accord, Model 1 IGA, a été signé en date du 14 novembre 2013 entre la France et les États-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi FATCA.

Ainsi, dans ce cadre, l'Assureur a pour obligation de collecter des informations afin de déterminer si vous ou le(s) Bénéficiaire(s) du contrat êtes (sont) contribuable(s) des États-Unis d'Amérique.

Cette obligation s'applique :

- à la souscription,
- pour le versement du capital ou de la rente au(x) Bénéficiaire(s) en cas de décès de l'Assuré,
- en cas de changement d'adresse du Souscripteur (vers ou en provenance des États-Unis d'Amérique).

Vous reconnaissez ainsi devoir informer l'Assureur de tout changement d'adresse tel que visé ci-dessus en retournant le questionnaire FATCA/CRS-OCDE correspondant signé et en fournissant le certificat qui sera alors requis. **Cette information doit être effectuée dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours maximum à compter du changement de situation.**

À défaut, l'Assureur pourra être amené à vous déclarer comme récalcitrant au sens de la réglementation FATCA à l'administration fiscale française, qui transmettra les informations à l'administration fiscale des États-Unis d'Amérique (IRS). Vous vous exposeriez alors à un contrôle des autorités fiscales françaises ou des États-Unis d'Amérique (IRS).

De même, en cas de versement du capital ou de la rente au(x) Bénéficiaire(s), ce(s) dernier(s) devra(ont) adresser à l'Assureur le questionnaire FATCA/CRS-OCDE signé en fournissant s'il y a lieu le certificat alors requis.

> 27.2 Accords bilatéraux et multilatéraux conclus par la France et réglementation européenne (CRS-OCDE)

Contexte

Le critère de résidence fiscale s'apprécie au regard de la réglementation nationale du (des) pays envers le(s)quel(s) vous êtes soumis à une obligation déclarative en matière fiscale.

Cette résidence fiscale et les informations correspondantes doivent être déclarées à Generali Vie dans le Bulletin de souscription dès lors que la France a conclu avec l'État concerné un accord prévoyant l'échange d'informations en matière fiscale.

Generali Vie pourra, le cas échéant, de façon automatique ou sur demande, transmettre des informations relatives au contrat et/ou son Souscripteur et/ou son Bénéficiaire à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) dans le but de satisfaire à ses obligations notamment dans le cadre de l'échange automatique d'informations, conformément à la réglementation en vigueur.

Obligations de déclaration

Ainsi, dans ce cadre, l'Assureur a pour obligation de collecter des informations afin de déterminer si vous ou le(s) Bénéficiaire(s) du contrat êtes (sont) contribuable(s) d'un pays autre que la France.

Cette obligation s'applique :

- à la souscription,
- pour le versement du capital ou de la rente au(x) Bénéficiaire(s),
- en cas de changement d'adresse et/ou de résidence fiscale du Souscripteur (vers ou en provenance d'un pays autre que la France).

Vous reconnaissez ainsi devoir informer l'Assureur de tout changement d'adresse et/ou de résidence fiscale tel que visé ci-dessus en retournant le questionnaire FATCA/CRS-OCDE dûment complété et signé. **Cette information doit être effectuée dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours maximum à compter du changement de situation.**

Article 28 - Prescription

Conformément aux dispositions des articles L114-1 et L114-2 du Code des assurances, et sauf évolutions de la réglementation, les règles applicables au présent contrat **Altaprofits Vie** relatives à la prescription sont les suivantes :

Article L114-1

« Toutes actions dérivant d'un contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance. Par exception, les actions dérivant d'un contrat d'assurance relatives à des dommages résultant de mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse-réhydratation des sols, reconnus comme une catastrophe naturelle dans les conditions prévues à l'article L125-1, sont prescrites par cinq (5) ans à compter de l'événement qui y donne naissance.

Toutefois, ce délai ne court :

- 1°.** *En cas de réticence, omission, déclaration fautive ou inexacte sur le risque couru, que du jour où l'Assureur en a eu connaissance ;*
- 2°.** *En cas de sinistre, que du jour où les intéressés en ont eu connaissance, s'ils prouvent qu'ils l'ont ignoré jusque-là.*

Quand l'action de l'Assuré contre l'Assureur a pour cause le recours d'un tiers, le délai de la prescription ne court que du jour où ce tiers a exercé une action en justice contre l'Assuré ou a été indemnisé par ce dernier.

La prescription est portée à dix (10) ans dans les contrats d'assurance sur la vie lorsque le bénéficiaire est une personne distincte du Souscripteur et, dans les contrats d'assurance contre les accidents atteignant les personnes, lorsque les bénéficiaires sont les ayants droit de l'Assuré décédé.

Pour les contrats d'assurance sur la vie, notwithstanding les dispositions du 2°, les actions du bénéficiaire sont prescrites au plus tard trente ans à compter du décès de l'Assuré. »

Article L114-2

« La prescription est interrompue par une des causes ordinaires d'interruption de la prescription et par la désignation d'experts à la suite d'un sinistre. L'interruption de la prescription de l'action peut, en outre, résulter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée par l'Assureur à l'Assuré en ce qui concerne l'action en paiement de la prime et par l'Assuré à l'Assureur en ce qui concerne le règlement de l'indemnité. »

Sauf évolution réglementaire ou jurisprudentielle, les causes ordinaires d'interruption de prescription sont :

- une demande en justice (y compris en référé, ou portée devant une juridiction incompétente, ou lorsque l'acte de saisine de la juridiction est annulé par l'effet d'un vice de procédure),
- la reconnaissance par le débiteur du droit de celui contre lequel il prescrivait,
- une mesure conservatoire prise en application du code des procédures civiles d'exécution ou un acte d'exécution forcée.

Article 29 - Périmètre contractuel

Chaque contrat souscrit est régi par :

- le Code des assurances ;
- la Proposition d'assurance constituée de deux documents :
 1. la « Proposition d'assurance 1/2 - Note d'information valant Conditions générales » et ses annexes ci-après désignées :
 - Information sur le traitement de vos données personnelles (**annexe 1**),
 - les caractéristiques fiscales du contrat d'assurance vie (**annexe 2**),
 - l'option garantie de prévoyance (**annexe 3**),
 - les modalités de consultation et de gestion du contrat en ligne (**annexe 4**),
 - les informations en matière de durabilité (**annexe 5**),
 - la liste des supports en unités de compte, liste et caractéristiques des Actions accessibles au titre du contrat dans le cadre de l'option gestion libre (**annexe financière**),
 - la liste des supports en unités de compte proposés au titre du contrat dans le cadre de l'option gestion pilotée (**annexe financière**).Les documents d'informations clés pour l'investisseur, notes détaillées et/ou tout autre document d'information financière équivalent prévu par la réglementation au titre de l'ensemble des supports en unités de compte sont mis à votre disposition par votre Courtier.
 2. la « Proposition d'assurance 2/2 - Bulletin de souscription » ;
- tout éventuel avenant à la Note d'information valant Conditions générales,
- les Conditions particulières.

Article 30 - Loi applicable au contrat et régime fiscal

La loi applicable pour la conclusion, l'exécution et le dénouement du contrat est la loi française.

Pour toutes difficultés relatives à son appréciation, sa validité et son exécution, le présent contrat est soumis à la loi française.

Dans toutes les hypothèses où un choix de loi serait ouvert, les parties conviennent que la loi applicable au contrat est la loi française.

L'Assureur et le Souscripteur ont convenu que le français est la langue qui est utilisée entre les parties durant toute la durée du contrat.

Le régime fiscal applicable au contrat est le régime fiscal français dont les principales dispositions figurent en annexe « Les caractéristiques fiscales du contrat d'assurance vie » de la présente Note d'information valant Conditions générales.

Article 31 - Souscription, consultation et gestion du contrat en ligne

Il vous est permis, sous certaines conditions, de souscrire, notamment avec l'utilisation d'un procédé de signature électronique, de consulter le contrat ainsi que de procéder à certaines opérations de gestion en ligne par le biais d'un ou plusieurs services de communication électronique (notamment sur le site www.altaprofits.com).

Il vous est également permis, sous certaines conditions, d'utiliser un procédé de signature électronique, par le biais d'un ou plusieurs services de communication électronique (notamment sur le site www.altaprofits.com) afin de signer certains documents en cours de vie du contrat.

Concernant le fonds croissance Générations Croiss@nce durable, la consultation en ligne sera possible mais seules certaines opérations de gestion seront accessibles telles que la souscription.

La souscription, la consultation et la gestion du contrat en ligne seront accessibles dans les conditions suivantes :

- la souscription en ligne est réservée aux majeurs juridiquement capables et résidant fiscalement en France,
- la souscription en ligne est autorisée pour les mineurs selon des modalités définies par l'Assureur,
- la consultation du contrat en ligne sera accessible pour les contrats souscrits par des majeurs et pour les contrats souscrits au nom de mineurs,
- la gestion du contrat en ligne sera accessible aux personnes majeures juridiquement capables et résidant fiscalement en France,
- le Souscripteur/Assuré n'ayant pas sa résidence fiscale en France pourra accéder à la consultation et à la gestion du contrat en ligne sous réserve du respect des conditions définies par l'Assureur,
- la co-souscription du contrat en ligne (sans l'utilisation d'un procédé de signature électronique) sera possible ainsi que la consultation en ligne. En revanche, la gestion en ligne du contrat ne sera possible que pour certaines opérations et sous réserve du respect de conditions définies par l'Assureur,
- en cas de démembrement de propriété du contrat, la souscription du contrat et la gestion en ligne ne seront pas accessibles. Seule la consultation en ligne sera possible.

En utilisant le procédé de signature électronique mis à votre disposition, vous reconnaissez que ledit procédé est conforme aux dispositions de l'article 1366 du Code civil et en acceptez la validité.

Vous reconnaissez également être informé de ce que toute tentative de falsification de la version électronique du contrat que vous avez signé avec ledit procédé de signature électronique constitue un faux et est passible de poursuites pénales (article 441-1 du Code pénal).

Dans l'hypothèse où elles ne seraient pas accessibles en ligne, les opérations de gestion au titre du contrat pourront être effectuées au format papier et envoyées par voie postale conformément aux dispositions prévues à l'article « Modalités de règlement et adresse de correspondance ».

En outre, certaines opérations de gestion ne seront pas accessibles dans les hypothèses suivantes : Bénéficiaire acceptant, saisie ou mise en garantie du contrat. Seule la consultation sera accessible.

Votre attention est attirée sur le fait que certaines options sont susceptibles de ne pas être accessibles à la souscription en ligne. Dans cette hypothèse, vous pourrez demander la mise en place desdites options sur formulaire papier et l'adresser par voie postale.

L'accès à la consultation et à la gestion de votre contrat en ligne est subordonné à la signature d'un mandat de transmission d'ordres précisant les termes et conditions de la consultation et de la gestion de votre contrat en ligne.

Vous reconnaissez de manière expresse et irrévocable que l'accès à la consultation et à la gestion en ligne de votre contrat ne constitue pas une condition essentielle et déterminante de votre souscription au contrat.

L'Assureur se réserve le droit de proposer :

- à d'autres personnes que celles listées ci-dessus la souscription, la consultation et la gestion en ligne du contrat ;
- la réalisation d'autres actes de gestion en ligne que ceux listés en annexe « Modalités de consultation et de gestion du contrat en ligne ».

Il pourra être décidé, sans que cela ne remette en cause la validité du contrat, de suspendre ou mettre un terme à tout ou partie des services de communication électronique, sans notification préalable, à l'accès à la consultation en ligne et/ou à l'accès de tout ou partie des opérations de gestion en ligne, pour quelque motif que ce soit, notamment pour des raisons de sécurité juridiques ou techniques. Aucune responsabilité ne pourra être retenue à ce titre. Dans cette hypothèse, vous pourrez effectuer les actes de gestion au titre du contrat par courrier et par voie postale.

Les modalités de consultation et de gestion du contrat en ligne sont décrites en annexe « Modalités de consultation et de gestion du contrat en ligne ».

AVERTISSEMENT

Il est précisé qu'**Altaprofits Vie** est un contrat libellé en unités de compte et en engagements donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification dans lequel vous supportez intégralement les risques de placement, la valeur des supports en unités de compte et la valeur de la part de provision de diversification étant sujettes à fluctuation à la hausse comme à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Identification des Responsables de traitement

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la souscription et de la gestion du contrat d'assurance en ligne font l'objet d'un traitement dont les Responsables conjoints de traitement sont :

- l'Assureur, lequel détermine les finalités de ces traitements, ainsi que les moyens relatifs à la solution d'archivage électronique, le Courtier intervenant alors en qualité de Sous-traitant de l'Assureur ;
- le Courtier, lequel détermine les moyens permettant de répondre aux finalités du traitement pour la souscription et la gestion du contrat d'assurance en ligne via le site www.altaprofits.com.

Lorsque la souscription au contrat d'assurance est effectuée sur support papier, l'Assureur agit en qualité de Responsable de traitement, déterminant à la fois les finalités de traitement et les moyens de traitement.

Finalités et bases juridiques du traitement

Les données traitées ont pour finalité de satisfaire à votre demande de souscription ou de gestion du contrat d'assurance et de permettre la réalisation de mesures précontractuelles, d'actes de souscription, de gestion et d'exécution ultérieure du contrat y compris de profilage, ainsi que de mesures de prévention en lien avec la souscription du contrat. À ce titre, elles pourront être utilisées à des fins de recouvrement, d'études statistiques et actuarielles, d'exercice des recours et de gestion des réclamations et contentieux, d'examen, d'appréciation, de contrôle et de surveillance du risque, et de respect des obligations légales, réglementaires et administratives. Ces informations pourront également être utilisées pour permettre la lutte contre la fraude à l'assurance, ainsi que pour la recherche des Souscripteurs/Assurés ou des Bénéficiaires des contrats d'assurance vie.

Vous trouverez ci-dessous les bases juridiques correspondant aux finalités de traitement :

Bases juridiques	Finalités de traitement
Exécution du contrat ou de mesures précontractuelles Consentement pour les données de santé collectées dans le cadre de la souscription de garanties spécifiques	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation de mesures précontractuelles telles que délivrance de conseil, devis...• Réalisation d'actes de souscription, de gestion et d'exécution ultérieure du contrat• Recouvrement• Exercice des recours en application de garanties entre assureurs• Gestion des réclamations et contentieux• Lutte contre la fraude• Prise de décision automatisée y compris le profilage lié à la souscription ou l'exécution du contrat. Certaines données peuvent entraîner des décisions sur la souscription et l'exécution du contrat notamment la tarification, l'ajustement des garanties• Examen, appréciation, contrôle et surveillance du risque• Études statistiques et actuarielles• Amélioration des offres et process
Obligations légales	<ul style="list-style-type: none">• Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme• Respect des obligations légales, réglementaires et administratives, dont notamment la recherche des Souscripteurs/Assurés ou Bénéficiaires des contrats d'assurance vie
Intérêt public	<ul style="list-style-type: none">• Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
Intérêt légitime	<ul style="list-style-type: none">• Lutte contre la fraude, afin de protéger les intérêts de l'ensemble des parties non frauduleuses du contrat

Informations complémentaires dans le cadre du traitement des données à caractère personnel vous concernant et non collectées directement par l'Assureur ou Altaprofits

Catégorie de données susceptibles d'être transmises à l'Assureur et à Altaprofits :

- État civil, identité, données d'identification (tel que le Numéro d'Identification au Répertoire (NIR) aussi appelé Numéro de Sécurité Sociale etc.).
- Informations d'ordre économique et financier (revenus, situation financière, situation fiscale, etc.)

Source d'où proviennent les données à caractère personnel :

- Ces données peuvent émaner d'organismes professionnels contribuant à la gestion des contrats d'assurance ou de toute autorité administrative ou judiciaire légalement habilitée.

Clause spécifique relative à la fraude

Vous êtes également informé que l'Assureur met en œuvre un dispositif ayant pour finalité la lutte contre la fraude à l'assurance pouvant, notamment, conduire à l'inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude, inscription pouvant avoir pour effet un allongement de l'étude de votre dossier, voire la réduction ou le refus du bénéfice d'un droit, d'une prestation, d'un contrat ou service proposés par l'Assureur. Dans ce cadre, des données personnelles vous concernant (ou concernant les personnes parties ou intéressées au contrat) peuvent être traitées par toutes personnes habilitées intervenant au sein des services de l'Assureur. Ces données peuvent également être destinées au personnel habilité des organismes directement concernés par une fraude (autres organismes d'assurance ou intermédiaires ; organismes sociaux ou professionnels ; autorités judiciaires, médiateurs, arbitres, auxiliaires de justice, officiers ministériels ; organismes tiers autorisés par une disposition légale et, le cas échéant, les victimes d'actes de fraude ou leurs représentants).

Clause spécifique relative aux obligations règlementaires

Dans le cadre de l'application des dispositions du Code monétaire et financier, le recueil d'un certain nombre d'informations à caractère personnel est obligatoire à des fins de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

De plus, l'article 43 de la Directive (UE) 2015/849 du 20 mai 2015 modifié par la Directive (UE) 2018/843 du 30 mai 2018 prévoit que la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme est également considérée comme une question d'intérêt public au sens du Règlement Européen 2016/679 (RGPD).

Dans le cadre de l'application des dispositions de l'article 1649 ter du Code général des impôts, le recueil et la communication d'informations à caractère personnel et liées à votre contrat sont transmis par l'Assureur à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour alimenter le fichier des contrats d'assurance vie (FICOVIE). Ces données sont également accessibles sur demande auprès du Centre des Impôts dont dépend votre domicile.

Destinataires ou catégories de destinataires

Les données vous concernant pourront être communiquées en tant que de besoin et au regard des finalités mentionnées ci-dessus, aux entités du groupe Generali en France, aux entités d'Altaprofits ainsi qu'à des partenaires, intermédiaires, réassureurs et assureurs concernés, organismes professionnels, organismes sociaux des personnes impliquées, aux sous-traitants et prestataires, dans la limite nécessaire des tâches leur incombant ou qui leur sont confiées. Par ailleurs, en vue de satisfaire aux obligations légales et règlementaires, l'Assureur et Altaprofits pourront chacun communiquer des données à caractère personnel à des autorités administratives et judiciaires légalement habilitées.

Au titre de la prévention de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, ces données pourront également être partagées entre les entités juridiques du groupe Generali pouvant se situer au sein et hors de l'Union Européenne, aux fins d'enrichir leurs processus de filtrage locaux et de mettre en œuvre une approche commune sur la classification des risques clients dans l'ensemble du groupe Generali.

Localisation des traitements de vos données

Concernant l'Assureur

Le groupe Generali France a adopté des normes internes en matière de protection des données et de sécurité informatique afin de garantir la protection et la sécurité de vos données.

Aujourd'hui, les centres de données du groupe Generali France, sur lesquels sont hébergées vos données, sont localisés en France, en Italie et en Allemagne.

S'agissant des traitements réalisés hors du groupe Generali France par des partenaires externes, une vigilance toute particulière est apportée quant à la localisation des traitements, leur niveau de sécurisation (opérationnel et technique) et le niveau de protection des données personnelles du pays destinataire, afin de garantir un niveau de protection optimal.

Les traitements réalisés aujourd'hui hors de l'Espace Economique Européen concernent des traitements liés à certains types d'actes de gestion, d'envois ponctuels d'e-mails ou de SMS, la supervision d'infrastructures ou la maintenance de certaines applications. Ces traitements opérés depuis des pays tiers font l'objet d'un encadrement juridique (clauses contractuelles types, règles d'entreprise contraignantes).

Ces documents sont disponibles sur demande écrite auprès du Délégué à la Protection des Données du groupe Generali France, à l'adresse suivante : droiddaces@generalifrance.fr.

Concernant Altaprofits

Altaprofits a adopté des mécanismes permettant de garantir la protection et la sécurité de vos données personnelles. Vos données sont hébergées en France et dans l'Union européenne.

Les traitements réalisés hors de l'Union Européenne par des partenaires externes font l'objet d'une vigilance particulière notamment quant à leur localisation, leur niveau de sécurisation (opérationnel et technique) et le niveau de protection des données personnelles du pays destinataire, afin de garantir un niveau de protection optimal.

Les traitements réalisés aujourd'hui hors de l'Espace Economique Européen concernent des traitements de supervision d'infrastructures (surveillance des plateformes informatiques et de l'opérabilité des solutions). Ces traitements opérés depuis des pays tiers font l'objet d'un encadrement juridique (clauses contractuelles types).

Durée de conservation

Les données à caractère personnel du Souscripteur sont conservées selon les durées fixées par les législations et les réglementations applicables et en fonction des contraintes opérationnelles, dont notamment la satisfaction des obligations comptables, la gestion pertinente de la relation client, l'instruction d'actions en justice ou de demandes émanant d'organismes publics.

Exercice des droits

Dans le cadre du traitement effectué, vous disposez dans les conditions prévues par la réglementation :

- **d'un droit d'accès** : vous disposez du droit de prendre connaissance des données personnelles vous concernant et demander à ce qu'il vous en soit communiquée l'intégralité.
- **d'un droit de rectification** : vous pouvez demander à corriger vos données personnelles notamment en cas de changement de situation.
- **d'un droit de suppression** : vous pouvez demander la suppression de vos données personnelles, notamment lorsque ces dernières ne sont plus nécessaires ou lorsque vous retirez votre consentement au traitement de certaines données sauf s'il existe un autre fondement juridique à ce traitement.
- **du droit de définir des directives relatives** au sort de vos données personnelles en cas de décès.
- **d'un droit à la limitation du traitement** : vous pouvez demander à l'Assureur de limiter le traitement de vos données personnelles.
- **d'un droit à la portabilité des données** : vous pouvez récupérer dans un format structuré les données que vous avez fournies lorsque ces dernières sont nécessaires au contrat ou lorsque vous avez consenti à l'utilisation de ces données.
Ces données peuvent être transmises directement au responsable du traitement de votre choix lorsque cela est techniquement possible.
- **d'un droit de retrait** : vous avez le droit de retirer le consentement donné pour un traitement fondé sur cette base. Ce retrait vaut pour l'avenir et ne remet pas en cause la licéité des traitements déjà effectués. Il est susceptible de rendre l'exécution du contrat impossible sans être pour autant une cause de résiliation reconnue par le droit des assurances.

Cependant, le retrait de données nécessaires à l'exécution du contrat, et notamment au contrôle de la pertinence des engagements réciproques, est susceptible de rendre impossible l'exécution du contrat, dès lors que ces données participent du consentement des parties à la contractualisation.

Dans une telle hypothèse, cette impossibilité d'exécution peut être une cause contractuellement définie de déchéance de garantie.

- **d'un droit d'opposition** : vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles.

Vous pouvez exercer vos droits auprès de l'Assureur et/ou d'Altaprofits sur simple demande en l'accompagnant d'une copie d'une pièce officielle d'identité recto-verso en cours de validité avec photographie et mentions lisibles (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjour ou carte de résident). L'exercice de ces droits se fera sous réserve des données personnelles détenues par chaque Responsable de traitement.

- Pour exercer ses droits auprès de **l'Assureur**, il faudra envoyer une demande aux adresses suivantes :

Par voie postale :

Generali Vie
Conformité
Délégué à la Protection des Données Personnelles
TSA 70100
75309 Paris Cedex 09

Par voie électronique :

droitdaces@generali.fr

- Pour exercer ses droits auprès de **Altaprofits**, il faudra envoyer une demande aux adresses suivantes :

Par voie postale :

Altaprofits
Données Personnelles
35 - 37 rue de Rome
75008 Paris

Par voie électronique :

mes-donnees-personnelles@altaprofits.fr

Cas spécifique dans le cadre du démarchage téléphonique

Si vous êtes un consommateur et que vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site internet www.bloctel.gouv.fr.

Droit d'introduire une réclamation

Par ailleurs, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la :

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
3 place de Fontenoy
TSA 80715
75334 Paris Cedex 07

Coordonnées du Délégué à la Protection des Données Personnelles

Pour toute demande, vous pouvez contacter les Délégués à la Protection des Données Personnelles de l'Assureur et d'Altaprofits aux adresses suivantes :

Pour l'Assureur

Par voie postale :

Generali Vie
Conformité
Délégué à la Protection des Données Personnelles
TSA 70100
75309 Paris Cedex 09

Par voie électronique :

droitdaces@generali.fr

Pour Altaprofits

Par voie postale :

Altaprofits
Données Personnelles
35 - 37 rue de Rome
75008 Paris

Par voie électronique :

mes-donnees-personnelles@altaprofits.fr

Fiscalité au terme ou en cas de rachat

- **Pour les produits afférents aux primes versées jusqu'au 26 septembre 2017 :**

Sauf application d'un régime particulier d'exonération, les produits perçus sont soumis à l'impôt sur le revenu ou, sur option, au prélèvement forfaitaire libératoire au taux de :

- 35 % si le rachat intervient avant le quatrième (4^{ème}) anniversaire du contrat,
- 15 % si le rachat intervient entre le quatrième (4^{ème}) et le huitième (8^{ème}) anniversaire du contrat,
- 7,50 % si le rachat intervient après le huitième (8^{ème}) anniversaire du contrat.

À partir du huitième (8^{ème}) anniversaire du contrat, le Souscripteur bénéficie d'un abattement annuel de 4 600 euros ou 9 200 euros selon sa situation personnelle.

- **Pour les produits afférents aux primes versées à partir du 27 septembre 2017 :**

Sauf application d'un régime particulier d'exonération, la taxation est effectuée en deux temps : un prélèvement par l'assureur équivalent à un acompte, puis une liquidation définitive lors de l'établissement de la déclaration d'impôt sur le revenu par le contribuable :

- Au moment du rachat, l'Assureur doit précompter un Prélèvement Forfaitaire Obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu (PFO) au taux fixé de 12,8 % pour les contrats de moins de huit (8) ans et 7,5 % pour les contrats de plus de huit (8) ans.
- Lors de la déclaration d'impôt sur le revenu l'année N+1, le contribuable a le choix entre le Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) ou le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Ce choix vaut pour l'ensemble de ses revenus de capitaux mobiliers.

En cas d'application du PFU, le taux d'imposition est fonction de la durée du contrat (inférieure ou supérieure à huit (8) ans) et du montant des primes versées et non remboursées au 31/12 de l'année N-1 (inférieur ou supérieur à 150 000 euros) sur l'ensemble des contrats d'assurance vie et de capitalisation du Souscripteur : 12,8 % ou 7,5 %.

À partir du huitième (8^{ème}) anniversaire du contrat, le Souscripteur bénéficie d'un abattement annuel de 4 600 euros ou 9 200 euros selon sa situation personnelle.

- **Quelle que soit la date du versement des primes :**

Les produits sont également soumis aux prélèvements sociaux, dans les conditions prévues à l'article L136-7 du Code de la Sécurité sociale en tenant compte de la domiciliation fiscale du Souscripteur.

Fiscalité de la rente viagère

Les rentes viagères sont imposables, pour une fraction de leur montant déterminé selon l'âge du crédientier lors de l'entrée en jouissance de la rente, à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux dans les conditions prévues aux articles 158-6 du Code général des impôts et L136-7 du Code de la Sécurité sociale.

Fiscalité en cas de décès

En l'absence de Bénéficiaire déterminé, les sommes font partie de la succession de l'Assuré et sont soumises aux droits de succession dans les conditions de droit commun.

En cas de décès de l'Assuré, sauf exonération spécifique, les sommes rentes ou valeurs sont soumises aux règles énoncées ci-dessous dès lors qu'elles sont dues à un Bénéficiaire à titre gratuit désigné au contrat.

- Les primes sont versées avant le soixante-dixième (70^{ème}) anniversaire de l'Assuré :
Le capital décès versé au(x) Bénéficiaire(s) désigné(s) au contrat est soumis à un prélèvement forfaitaire, tel que prévu à l'article 990 I du Code général des impôts, après application d'un abattement de 152 500 euros tous contrats confondus.
- Les primes sont versées après le soixante-dixième (70^{ème}) anniversaire de l'Assuré :
En application de l'article 757 B du Code général des impôts, des droits de mutation par décès sont dus par le(s) Bénéficiaire(s) désigné(s) au contrat, suivant le degré de parenté existant entre le(s) Bénéficiaire(s) et l'Assuré, à concurrence de la fraction de primes versées après les soixante-dix (70) ans de l'Assuré excédant 30 500 euros.
Cet abattement de 30 500 euros est un abattement global qui s'apprécie quel que soit le nombre de Bénéficiaires et de contrats.

Par ailleurs, les produits réalisés n'ayant pas fait l'objet d'une taxation au jour du décès sont soumis aux prélèvements sociaux lors d'un dénouement en cas de décès, dans les conditions prévues à l'article L136-7 du Code de la Sécurité sociale.

Impôt sur la fortune immobilière

Le contrat d'assurance vie intègre la base taxable de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) pour une fraction de sa valeur de rachat au 1^{er} janvier de l'année, correspondant à la valeur représentative des unités de compte constituées de certains actifs immobiliers.

Cas particulier des non-résidents

Les personnes physiques n'ayant pas leur domicile fiscal en France sont soumises aux prélèvements fiscaux français ou à un taux conventionnel en présence d'une convention fiscale internationale. Elles sont exonérées de prélèvements sociaux sur présentation d'un justificatif.

NB : Les indications générales sur la fiscalité du contrat sont données sous réserve de l'évolution des dispositions réglementaires et législatives . Elles n'ont pas de valeur contractuelle et vous sont communiquées à titre purement indicatif.

Annexe 3 - Option garantie de prévoyance

GARANTIE PLANCHER

Cette option ne peut être retenue qu'à la souscription à condition toutefois que l' (les) Assuré(s) soi(en)t âgé(s) de plus de douze (12) ans et de moins de soixante-quinze (75) ans.

Objet de la garantie

L'Assureur garantit qu'en cas de décès de l'Assuré avant le rachat total ou la survenance du terme du contrat et en toute hypothèse avant son soixante-quinzième (75^{ème}) anniversaire, les sommes dues au titre des investissements réalisés ne pourront être inférieures au capital plancher que vous aurez choisi entre les deux (2) options, ci-après définies.

Toutefois, le capital sous risque (qui est la différence entre le montant du capital plancher assuré et la valeur effectivement atteinte par le contrat au jour du calcul) ne peut en aucun cas excéder un montant de 300 000 euros (le cas échéant, le capital plancher serait diminué de l'excédent correspondant).

Option 1

Le capital plancher est égal à la somme des versements bruts réalisés sur le(s) fonds en euros, sur les supports en unités de compte et sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable, diminuée des éventuels rachats, avances et intérêts non remboursés.

Option 2

Le capital plancher est égal à la somme des versements bruts réalisés sur le(s) fonds en euros, sur les supports en unités de compte et sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable indexée sur la base d'un taux annuel de 3,50 % diminuée des éventuels rachats indexés de la même manière, des avances et intérêts non remboursés.

Prise d'effet de la garantie

La garantie plancher prend effet dès la souscription.

Prime

Chaque mercredi, si la valeur atteinte par le contrat est inférieure au capital plancher assuré, l'Assureur calcule une prime à partir du déficit constaté (capital sous risque), du tarif défini ci-après et de l'âge de l' (des) Assuré(s).

TARIF (Prime annuelle pour un capital sous risque de 10 000 euros)					
Âge de l'Assuré	Prime (en euros)	Âge de l'Assuré	Prime (en euros)	Âge de l'Assuré	Prime (en euros)
De 12 à 32 ans	14 €	47	56 €	62	161 €
33	16 €	48	61 €	63	174 €
34	17 €	49	65 €	64	190 €
35	18 €	50	70 €	65	206 €
36	20 €	51	74 €	66	226 €
37	22 €	52	80 €	67	246 €
38	24 €	53	86 €	68	268 €
39	25 €	54	92 €	69	292 €
40	29 €	55	98 €	70	319 €
41	31 €	56	104 €	71	348 €
42	35 €	57	112 €	72	380 €
43	40 €	58	120 €	73	414 €
44	43 €	59	128 €	74	452 €
45	48 €	60	138 €		
46	52 €	61	148 €		

Chaque prime mensuelle est égale à la somme des primes éventuellement calculées chaque mercredi.

Si le montant de la prime est supérieur ou égal à un seuil mensuel fixé pour l'année en cours à quinze (15) euros, la prime mensuelle est prélevée à terme échu le dernier jour du mois en priorité sur la valeur atteinte du (des) fonds en euros, puis éventuellement par diminution du support en unités de compte le plus représenté et ainsi de suite...

Si le seuil minimum de prélèvement mensuel n'est pas atteint, le prélèvement est différé à la prochaine échéance, soit le dernier jour du mois suivant. En cas de rachat, de survenance du terme ou de décès de l'Assuré, les primes non acquittées sont alors prélevées sur le montant de la prestation servie.

En cas de co-souscription, les Co-Souscripteurs ont la possibilité de choisir le dénouement de la souscription :

- dénouement au premier (1^{er}) décès : dans ce cas, on additionne les deux (2) primes qui correspondent aux deux (2) Assurés ou,
- dénouement au second (2nd) décès : dans ce cas, la prime retenue est la moins élevée des deux (2) primes. Ce choix n'est possible que dans le cadre de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant.

Vous vous engagez à maintenir 10 % minimum de la valeur atteinte de votre contrat investis sur le(s) fonds en euros afin de permettre le prélèvement de la prime tant que votre contrat est investi en tout ou partie sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable.

Un courrier vous sera adressé si l'épargne atteinte sur le(s) fonds en euros est inférieure à 5 % de la valeur atteinte du contrat afin que vous reconstituez cette part minimum de 10 % sur le(s) fonds en euros.

La prime est prélevée sur la valeur atteinte sur le(s) fonds en euros et les supports en unités de compte. La prime n'est jamais prélevée sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable.

Exclusions

Toutes les causes de décès sont couvertes et mettent en jeu la présente garantie si elle a été souscrite, sauf pour les cas suivants :

- **le suicide de l'Assuré : la garantie est de nul effet si l'Assuré se donne volontairement la mort au cours de la première (1^{ère}) année du contrat. Cette exclusion est maintenue même si le suicide est inconscient,**
- **en cas de guerre : la garantie du présent contrat n'aura d'effet que dans les conditions qui seront déterminées par la législation à intervenir sur les assurances sur la vie en temps de guerre,**
- **les risques d'aviation (compétitions aériennes, raids aériens, acrobaties, voltiges) ou tous les autres sports dangereux (sport de combat, vol à voile, delta, ULM, parachutisme, alpinisme, saut à l'élastique) sont exclus de la garantie,**
- **la conséquence des accidents et maladies du fait intentionnel de l'Assuré,**
- **le meurtre de l'Assuré par le(s) Bénéficiaire(s) de la garantie (Article L132-24 du Code des assurances),**
- **et en outre, toutes les causes prévues par la loi.**

Résiliation de la garantie

- **Par vous-même :**

Vous avez la faculté de résilier définitivement la garantie plancher. Pour ce faire, vous devez adresser au siège de l'Assureur une lettre recommandée avec avis de réception. La garantie plancher prend alors fin à sa prochaine échéance, soit le dernier jour du mois suivant.

- **Par Generali Vie :**

Si la prime à prélever est supérieure à la valeur atteinte du contrat (hors fonds croissance), la garantie sera alors suspendue et l'Assureur vous adressera une lettre recommandée avec avis de réception précisant que vous disposez d'un délai de quarante (40) jours à compter de l'envoi de celle-ci pour effectuer le versement de la prime : à défaut de paiement dans ce délai, la garantie plancher sera définitivement résiliée.

La garantie plancher prend alors fin à sa prochaine échéance, soit le dernier jour du mois suivant.

Fin de la garantie

La garantie plancher cesse de produire ses effets en cas de rachat total du contrat, en cas de survenance du terme, en cas de résiliation ou au soixante-quinzième (75^{ème}) anniversaire de l' (des) Assuré(s). Le versement du capital au(x) Bénéficiaire(s) met fin à la garantie plancher.

Annexe 4 - Modalités de consultation et de gestion du contrat en ligne

Dispositions générales

> Définitions

Aux fins des présentes, sont désignés comme étant :

- **Code d'Accès Confidentiel** : Le procédé technique délivré par Altaprofits à tout Souscripteur/Assuré, prenant la forme d'un « login » et d'un « mot de passe » associé, permettant à tout Souscripteur/Assuré d'être identifié et authentifié sur le(s) service(s) de communication électronique mis à sa disposition afin d'avoir accès notamment à la consultation et à la gestion en ligne de son contrat **Altaprofits Vie**.
- **Opération de gestion** : Tout acte entraînant une modification de votre contrat tel que des opérations d'arbitrages, des versements libres, l'ajout de nouvelles options au contrat.
- **Opération en ligne** : Toute opération de souscription, de consultation ou de gestion réalisée sur votre contrat par le biais d'un service de communication électronique.

Les autres termes définis dans la Note d'information valant Conditions générales du contrat ainsi que ses annexes ont le sens qui leur est attribué dans les documents afférents.

Consultation et gestion du contrat

> Opérations de consultation et de gestion du contrat en ligne

Vous aurez la faculté de consulter votre contrat **Altaprofits Vie** et d'effectuer des Opérations de gestion sur votre contrat par le biais d'un ou plusieurs services de communication en ligne (notamment sur le site www.altaprofits.com).

L'Assureur se réserve à tout moment la possibilité de modifier la liste des Opérations de gestion pouvant être réalisées en ligne. En cas de suppression de l'accès à l'une des Opérations de gestion en ligne, vous transmettez vos instructions de gestion sur support papier et par voie postale conformément aux dispositions prévues à l'article « Modalités de règlement et adresse de correspondance ».

D'une manière générale, vous conservez la faculté d'adresser les instructions de gestion de votre contrat **Altaprofits Vie** sur support papier et par voie postale.

> Accès à la consultation et à la gestion en ligne du contrat

L'accès à la consultation et à la gestion en ligne de votre contrat se fera au moyen d'un Code d'Accès Confidentiel qui vous sera directement attribué par Altaprofits. Ce Code d'Accès Confidentiel, strictement personnel, aura pour fonction de vous authentifier et de vous identifier permettant ainsi de garantir votre habilitation à consulter et à gérer votre contrat en ligne par le biais d'un ou plusieurs services de communication électronique.

Il peut être décidé, sans que cela ne remette en cause la validité du contrat, de ne pas donner suite à la demande d'attribution de Code d'Accès Confidentiel pour la consultation et la gestion en ligne du contrat ou d'imposer des conditions et/ou restrictions particulières. Aucune responsabilité ne pourra être retenue à ce titre.

Vous vous engagez à garder ce code personnel et à prendre toutes les mesures propres à assurer la confidentialité de votre Code d'Accès Confidentiel, vous permettant d'avoir accès à des données personnelles et confidentielles afférentes à votre contrat. Vous devez en conséquence tenir ce code absolument secret dans votre intérêt même et ne le communiquer à quiconque.

Vous serez seul responsable de la consultation ou de l'accomplissement d'Opérations de gestion en ligne résultant de l'utilisation frauduleuse, détournée ou non autorisée par un tiers de votre Code d'Accès Confidentiel.

En cas de perte ou de vol du Code d'Accès Confidentiel, vous devez impérativement et sans délai en informer Altaprofits par courrier électronique (e-mail) à l'adresse information@altaprofits.fr afin qu'un nouveau code vous soit attribué. Votre demande sera prise en compte par Altaprofits aux jours et horaires d'ouverture. À défaut d'accès à internet, vous pouvez également déclarer la perte ou le vol de votre Code d'Accès Confidentiel par téléphone du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 8h30 à 20h00 au 01 44 77 12 14 (appel non surtaxé).

Les conséquences directes ou indirectes résultant de l'absence d'opposition ou d'une opposition tardive seront de votre responsabilité exclusive.

> Transmission des Opérations de gestion en ligne

Après authentification au moyen de votre Code d'Accès Confidentiel, vous procédez à la réalisation de votre Opération de gestion en ligne. Suite à la validation de cette opération, celle-ci est envoyée à Altaprofits par le biais du service de communication électronique utilisé. Dès réception, Altaprofits vous confirme la prise en compte de l'Opération de gestion en ligne par l'envoi d'un courrier électronique (e-mail).

À défaut de réception de ce courrier électronique dans les quarante-huit (48) heures de la réalisation de l'Opération de gestion en ligne, vous devez immédiatement en faire part à Altaprofits, faute de quoi vous serez réputé l'avoir reçu.

À compter de la réception de ce courrier électronique, vous disposerez de trente (30) jours pour formuler une réclamation sur l'Opération de gestion en ligne que vous aurez réalisée. Passé ce délai, l'Opération de gestion en ligne réalisée sera réputée conforme à votre volonté. Vous êtes seul garant de l'actualité et de la véracité de votre adresse électronique fournie à Altaprofits. En conséquence, vous vous engagez à vérifier et à mettre à jour régulièrement votre adresse électronique. Toutes les conséquences directes ou indirectes résultant de l'envoi d'un courrier électronique confirmant une Opération de gestion en ligne à une adresse électronique erronée, invalide ou obsolète en l'absence d'information préalable d'Altaprofits relève de votre seule responsabilité.

Votre attention est attirée sur l'imprévisibilité du délai pouvant courir entre le moment où vous émettez votre Opération de gestion en ligne et celui où l'Assureur la reçoit. Dès qu'une Opération de gestion en ligne a été entièrement validée par Altaprofits, une nouvelle Opération de gestion pourra être demandée en ligne. Les Opérations de gestion sont validées dans l'ordre de réception par l'Assureur, qu'elles soient effectuées par le biais d'un service de communication électronique ou par courrier postal.

L'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement de Generali Vie

Le 27 novembre 2019, le Parlement européen et le Conseil ont adopté le Règlement (UE) 2019/2088 « sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers » dit « SFDR » afin d'harmoniser la publication d'informations et d'accroître la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte de leurs incidences probables sur le rendement des produits financiers.

Generali Vie, dans le but de satisfaire aux exigences prévues par le Règlement précité, complète ses informations précontractuelles des informations sur la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans ses décisions d'investissement d'une part ; et sur la mise à disposition de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des produits d'assurance qu'elle met à disposition d'autre part.

Un risque en matière de durabilité est un risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement.

Les risques en matière de durabilité augmentent d'année en année, tant en termes de probabilité que d'ampleur de leurs impacts. Au vu des différents risques liés aux facteurs environnementaux qui comprennent notamment la perte de biodiversité, la pollution de l'air, de l'eau et des sols, le changement climatique et leurs conséquences sur la société, Generali Vie tient compte de ces éléments dans l'évaluation de ces risques et les intègre dans le processus de ses décisions d'investissement.

L'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement vise à identifier les risques en matière de durabilité, évaluer leur matérialité et limiter leurs conséquences financières. Cette intégration peut être réalisée selon différentes approches adaptées à chaque typologie d'investissement. En constante évolution, ces approches sont dépendantes, d'une part, de la publication des informations en matière de durabilité par les entreprises, et d'autre part, du développement et de la mise en œuvre d'indicateurs pertinents pour les décisions d'investissement.

Les principes qui guident Generali Vie pour l'intégration des risques en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement sont définis dans les informations disponibles sur la page internet <https://www.generali.fr/institutionnel/nos-engagements/>.

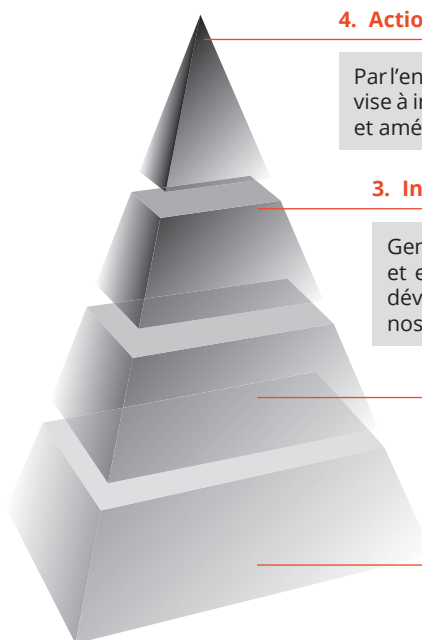
Les engagements de Generali Vie pour les fonds en euros et les fonds croissance

> Les 4 composantes stratégiques de Generali Vie en matière de durabilité

En tant qu'Assureur et investisseur institutionnel, la gestion d'actifs est un pan essentiel de l'activité de Generali Vie car celle-ci a un impact significatif sur l'économie réelle, ce qui permet d'influencer activement des domaines tels que la protection de l'environnement et le respect des droits de l'homme et du travail. Generali Vie soutient la transition vers une économie et une société plus durables et a adopté des principes clairs pour guider ses décisions.

Depuis plusieurs années, ses stratégies d'investissement intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG), sans pour autant remettre en question ses objectifs de rendement.

Cette approche se fonde aussi sur la conviction que les entreprises les mieux positionnées pour relever les défis environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance d'entreprise (ESG) devraient créer plus de valeur que les autres à moyen et long terme.



4. Actionnariat actif

Par l'engagement actionnarial et le vote aux assemblées générales des actionnaires, le Groupe Generali vise à influencer les entreprises dans l'amélioration de leurs pratiques ESG pour réduire leurs risques et améliorer leurs performances à long terme.

3. Investissement thématique et d'impact

Generali Vie promeut l'investissement thématique et d'impact, visant ⁽ⁱ⁾ à générer un impact social et environnemental positif pour la société et l'environnement en contribuant aux objectifs de développement durable des Nations Unies et également ⁽ⁱⁱ⁾ à limiter les incidences négatives de nos décisions d'investissement pour l'atteinte de ces objectifs.

2. Intégration ESG dans les décisions d'investissement

Generali Vie intègre des facteurs de durabilité dans ses décisions d'investissement, afin de réduire l'exposition aux entreprises dont les comportements ne sont pas conformes aux principes, aux valeurs et à la stratégie d'investissement de Generali Vie.

1. Exclusions normatives et sectorielles

Generali Vie applique un filtre éthique afin d'exclure de ses investissements les risques issus de l'exposition à des secteurs et/ou des activités sujets à controverses.

Une large diversification des actifs sur les fonds en euros et les fonds croissance de Generali Vie

Les fonds en euros et les fonds croissance de Generali Vie bénéficient d'une large diversification de leurs actifs et d'une garantie en capital nette de frais de gestion⁽¹⁾. Ainsi, un risque en matière de durabilité seul ne peut avoir un impact financier significatif et quantifiable sur leur rendement pour nos clients.

Les engagements de Generali Vie pour la gestion et le référencement des supports en unités de compte

Generali Vie offre au sein de ses produits d'assurance vie et de capitalisation en unités de compte au moins un support en unités de compte avec le label ISR (Investissement Socialement Responsable), et/ou un support en unités de compte « vert » (avec le label GreenFin), et/ou un support en unités de compte solidaire.

Dans le cadre de sa sélection des sociétés de gestion externes et du référencement de leurs Organismes de Placement Collectif (OPC) au sein de ses produits d'assurance vie et de capitalisation en tant que supports en unités de compte, Generali Vie interroge ces sociétés de gestion sur leur politique ESG en général (politique d'exclusion, engagement actionnarial, politique de vote, ...) et sur leur approche en particulier au niveau des OPC qu'elles gèrent (méthodologies internes, label public ou privé, transition énergétique, ...).

Generali Vie leur demande également si elles sont signataires de chartes et autres engagements collectifs, et si elles ont pris les mesures nécessaires afin d'être en capacité de fournir les informations précontractuelles et périodiques aux investisseurs dans le cadre du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers dit « SFDR ».

Par ailleurs, les investissements sur des supports en unités de compte attachés à des instruments financiers bénéficiant d'un label national français ou d'autres Etats européens font l'objet d'un suivi et d'un reporting spécifique par Generali Vie.

Les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des supports proposés aux contrats d'assurance vie et de capitalisation de Generali Vie

Sur les fonds euros et sur les fonds croissance : la diversification des actifs sur ces supports est telle qu'un risque en matière de durabilité seul ne peut avoir un impact financier significatif et quantifiable sur leur rendement pour nos clients.

Sur les supports en unités de compte : à ce jour, et en l'absence d'informations suffisantes de la part des sociétés de gestion, Generali Vie met tout en œuvre pour collecter les résultats pertinents auprès des sociétés de gestion responsables de ces évaluations.

Compte tenu des options d'investissement offertes par votre contrat, ce dernier, entre autres caractéristiques, promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance (critères ESG).

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

L'investissement net de frais sur les fonds croissance Générations Croiss@nce durable/G Croissance 2020 supporte un risque de perte en capital partiel à l'échéance. En cas de désinvestissement avant l'échéance, le risque de perte en capital peut être total ou partiel, les montants investis sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable/G Croissance 2020 étant sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.

⁽¹⁾ Les fonds euros bénéficient d'une garantie en capital intégrale (nette de frais de gestion).
Les fonds croissance (G Croissance 2020 et Générations Croiss@nce durable) bénéficient d'une garantie partielle en capital au terme de l'engagement à hauteur de 80 %, nette de frais sur versement et brute de frais de gestion.

Paris, le 6 juillet 2023

ALTAPROFITS VIE (N2071)

Annexe financière

Liste des supports en unités de compte accessibles au titre du contrat dans le cadre de la gestion libre

▪ Liste des supports en unités de compte hors OPC Indiciels (ETF), et hors Actions, et hors supports en unités de compte soumis à la signature d'un avenant spécifique

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
AAA ACTIONS AGRO ALIMENTAIRE FR0010058529 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
FCP	-23,05%	1,50%	-24,55%	0,84%	2,13%	-25,18%	0,90%	8
ABRDN ALL CHINA SUS EQ A A USD LU0231483743 – Société de gestion : ABRDN INVESTMENTS LUXEMBOURG								
Compartiment SICAV	-19,42%	1,98%	-21,40%	0,84%	2,64%	-22,06%	0,88%	
ABRDN ASIAN SM COMP A ACC USD LU0231459107 – Société de gestion : ABRDN INVESTMENTS LUXEMBOURG								
Compartiment SICAV	-17,34%	1,99%	-19,33%	0,84%	2,67%	-20,01%	0,88%	
ABRDN INDIAN EQ A ACC USD LU0231490524 – Société de gestion : ABRDN INVESTMENTS LUXEMBOURG								
Compartiment SICAV	-12,19%	2,06%	-14,25%	0,84%	2,78%	-14,97%	0,88%	
AF BD E AGGR AE C LU0616241476 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
Compartiment SICAV	-15,62%	1,10%	-16,72%	0,84%	1,80%	-17,42%	0,20%	8
AF BD E H YLD AE CC LU0119110723 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
Compartiment SICAV	-11,00%	1,47%	-12,47%	0,84%	2,21%	-13,20%	0,27%	8
AF BD E H YLD SE C LU0119111028 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
Compartiment SICAV	-10,96%	1,67%	-12,63%	0,84%	2,40%	-13,36%	0,42%	8
AF EQ EURP CONSERVAT AE EUR LU0755949848 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
Compartiment SICAV	-11,66%	1,76%	-13,42%	0,84%	2,49%	-14,14%	0,38%	8
AIS MANDARINE ACTIVE P FR0000994378 – Société de gestion : FEDERAL FINANCE GESTION								
FCP	-22,77%	0,00%	-22,77%	0,84%	0,65%	-23,42%	0,80%	Inconnu
AIS MANDARINE ENTREPRENEURS P FR0000442949 – Société de gestion : FEDERAL FINANCE GESTION								
FCP	-18,60%	0,00%	-18,60%	0,84%	0,68%	-19,29%	0,53%	Inconnu
ALKEN EUROPEAN OPPORTUNITIES LU0524465977 – Société de gestion : AFFM SA								
Compartiment SICAV	8,96%	2,61%	6,35%	0,84%	3,50%	5,46%	1,24%	8
ALLIANZ ACTIONS AEQUITAS R 3D FR0000975880 – Société de gestion : ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH								
FCP	-14,77%	0,00%	-14,77%	0,84%	0,72%	-15,49%	0,90%	8
ALLIANZ EURO HIGH YIELD R C FR0010032326 – Société de gestion : ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH								
FCP	-10,55%	0,00%	-10,55%	0,84%	0,75%	-11,30%	0,43%	8
ALLIANZ GERMAN EQ AT EUR CAP LU0840617350 – Société de gestion : ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH								
Compartiment SICAV	-23,24%	1,85%	-25,09%	0,84%	2,48%	-25,72%	0,75%	8
ALLIANZ GIF EUROEQ GRW ATEUR LU0256839274 – Société de gestion : ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH								
Compartiment SICAV	-28,80%	1,85%	-30,65%	0,84%	2,43%	-31,23%	0,75%	8
ALLIANZ JAPAN EQUITY AT H-EUR LU1143164405 – Société de gestion : ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH								
SICAV	-3,68%	1,85%	-5,53%	0,84%	2,64%	-6,32%	0,75%	8
ALLIANZ STRATEGY 50 LU0352312184 – Société de gestion : ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH								
Compartiment SICAV	-17,40%	0,00%	-17,40%	0,84%	0,69%	-18,09%	0,70%	
ALLIANZ VALEURS DURABLES R FR0000017329 – Société de gestion : ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH								
FCP	-14,55%	0,00%	-14,55%	0,84%	0,72%	-15,27%	0,90%	8
AMILTON PREMIUM EUROPE R FR0010687749 – Société de gestion : MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT								
FCP	-15,16%	0,00%	-15,16%	0,84%	0,71%	-15,87%	1,12%	8
AMPLEGEST MID CAPS AC 4D FR0010532101 – Société de gestion : AMPLEGEST								
FCP	-22,99%	2,35%	-25,34%	0,84%	2,98%	-25,97%	1,18%	8
AMPLEGEST PME AC FR0011631050 – Société de gestion : AMPLEGEST								
FCP	-19,41%	2,35%	-21,76%	0,84%	3,01%	-22,42%	1,18%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 266 870 076 euros – Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
AMPLEGEST PRICING POWER FR0010375600 – Société de gestion : AMPLEGEST								
FCP	-27,83%	2,35%	-30,18%	0,84%	2,94%	-30,77%	1,18%	8
AMUNDI ACTIONS USA ISR PC FR0010153320 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
FCP	-11,55%	1,50%	-13,05%	0,84%	2,23%	-13,78%	0,72%	8
AMUNDI BOND EURO INFLATION AE LU0201576401 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
SICAV	-10,61%	1,00%	-11,61%	0,84%	1,74%	-12,35%	0,19%	
AMUNDI FD CASH AU C - AU LU0568621618 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
SICAV	8,02%	0,18%	7,84%	0,84%	1,09%	6,93%	0,00%	8
AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES P FR0010156604 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
SICAV	-6,66%	1,05%	-7,71%	0,84%	1,83%	-8,48%	0,48%	
ARC ACT SANTÉ IN ESG B COUV US FR0010734376 – Société de gestion : FINANCIERE DE L ARC								
FCP	-5,46%	2,02%	-7,48%	0,84%	2,80%	-8,26%	1,00%	
ARC ACTIONS SANTÉ INNOV ESG A FR0007028063 – Société de gestion : FINANCIERE DE L ARC								
FCP	0,78%	2,02%	-1,24%	0,84%	2,85%	-2,07%	0,66%	8
AXA ACT SOCIAL PROGRESS A FR0007062567 – Société de gestion : AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS								
FCP	-14,48%	2,18%	-16,66%	0,84%	2,88%	-17,37%	0,90%	8
AXA AEDIFICANDI C FR0000172041 – Société de gestion : AXA REIM SGP								
SICAV	-31,20%	1,70%	-32,90%	0,84%	2,26%	-33,46%	0,66%	8
AXA AMERIQUE ACTIONS C FR0000447807 – Société de gestion : AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS								
FCP	-10,60%	1,45%	-12,05%	0,84%	2,19%	-12,79%	0,72%	8
AXA EURO 7-10 C FR0000172124 – Société de gestion : AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS								
SICAV	-19,06%	0,81%	-19,87%	0,84%	1,48%	-20,54%	0,24%	8
AXA EURO OBLIGATIONS D FR0000289118 – Société de gestion : AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS								
SICAV	-17,10%	0,88%	-17,98%	0,84%	1,57%	-18,67%	0,41%	8
AXA FRANCE OPPORTUNITÉS C FR0000447864 – Société de gestion : AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS								
FCP	-11,41%	1,76%	-13,17%	0,84%	2,49%	-13,90%	0,87%	8
AXA IM EUR EX-UK EQ ALPHA B \$ IE0004314401 – Société de gestion : AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS								
Compartment SICAV	-3,28%	1,49%	-4,77%	0,84%	2,29%	-5,57%	0,68%	8
AXA IM JAPAN EQUITY B JPY ACC IE0004354209 – Société de gestion : AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS								
Compartment SICAV	-14,10%	1,47%	-15,57%	0,84%	2,18%	-16,28%	0,68%	8
AXA INDICE FRANCE C FR0000172066 – Société de gestion : AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS								
SICAV	-6,96%	0,87%	-7,82%	0,84%	1,64%	-8,60%	0,41%	
AXA INDICE USA D FR0000436438 – Société de gestion : AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS								
FCP	-12,93%	0,92%	-13,85%	0,84%	1,64%	-14,57%	0,43%	
AXA WD FDS GLOB INFL BONDS A LU0266009793 – Société de gestion : AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS								
Compartment SICAV	-17,92%	0,86%	-18,78%	0,84%	1,54%	-19,47%	0,30%	8
AXA WF EUROPE MICROCAP A LU0212992860 – Société de gestion : AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS								
Compartment SICAV	-29,73%	2,34%	-32,07%	0,84%	2,91%	-32,64%	1,00%	8
AXA WF FRM EM MKT E C LU0327690391 – Société de gestion : AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS								
SICAV	-20,55%	2,61%	-23,16%	0,84%	3,26%	-23,81%	1,50%	8
AXA WF GB REAL ESTATE SECU AC LU0266012235 – Société de gestion : AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS								
Compartment SICAV	-19,88%	2,01%	-21,89%	0,84%	2,67%	-22,54%	0,88%	8
AXA WF NEXT GEN A EUR C LU0868490383 – Société de gestion : AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS								
Compartment SICAV	-24,07%	2,02%	-26,09%	0,84%	2,64%	-26,71%	0,88%	9
AXA WF OPTIMAL INCOME A LU0179866438 – Société de gestion : AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS								
SICAV	-10,79%	1,49%	-12,28%	0,84%	2,23%	-13,02%	0,60%	8
AXA WF ROBOTECH A C LU1536921650 – Société de gestion : AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS								
Compartment SICAV	-29,99%	1,75%	-31,74%	0,84%	2,32%	-32,31%	0,82%	8
BARING GLOBAL RESOURCES FD A IE0000931182 – Société de gestion : BARING INTL FUND MNGRS IRL LTD								
FCP	16,91%	1,95%	14,96%	0,84%	2,92%	14,00%	0,75%	
BARING IUF AUSTRALIA FD A EURO IE0004866665 – Société de gestion : BARING INTL FUND MNGRS IRL LTD								
FCP	-3,55%	1,70%	-5,25%	0,84%	2,50%	-6,04%	0,62%	8
BARING IUF EUROPA FUND A EUR IE0004866772 – Société de gestion : BARING INTL FUND MNGRS IRL LTD								
Compartment FCP	-11,92%	1,70%	-13,62%	0,84%	2,43%	-14,34%	0,62%	8
BARING IUF HKONG CHINA FD A IE0004866889 – Société de gestion : BARING INTL FUND MNGRS IRL LTD								
Compartment FCP	-24,02%	1,70%	-25,72%	0,84%	2,32%	-26,35%	0,63%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 266 870 076 euros - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
BDL CONVICTIONS FR0010651224 – Société de gestion : BDL CAPITAL MANAGEMENT								
FCP	-4,88%	2,05%	-6,93%	0,84%	2,83%	-7,71%	0,90%	8
BFT FRANCE FUTUR ISR P C FR0010340612 – Société de gestion : BFT INVESTMENT MANAGERS								
SICAV	-17,80%	1,77%	-19,57%	0,84%	2,45%	-20,24%	0,87%	9
BGF CONTINENT EURP FLEX A2RF E LU0224105477 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartment SICAV	-22,55%	1,82%	-24,37%	0,84%	2,46%	-25,00%	0,75%	
BGF EM MK LOCAL CURR BD FD A2 LU0278457204 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartment SICAV	-2,24%	1,28%	-3,52%	0,84%	2,09%	-4,33%	0,50%	
BGF EMERGING MARKETS E LU0171276081 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartment SICAV	-21,69%	2,34%	-24,03%	0,84%	2,98%	-24,67%	1,00%	
BGF EUROPEAN VALUE E LU0147394679 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartment SICAV	-2,82%	2,32%	-5,14%	0,84%	3,12%	-5,94%	1,00%	
BGF GLOBAL ALLOCATION FD (E) LU0147396450 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartment SICAV	-9,31%	2,28%	-11,59%	0,84%	3,02%	-12,33%	1,00%	
BGF JAP S & M C OPPTS E2 LU0090841692 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartment SICAV	-16,04%	2,34%	-18,38%	0,84%	3,03%	-19,06%	1,00%	
BGF LATIN AMERICAN FD (E) LU0147409709 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartment SICAV	15,89%	2,58%	13,31%	0,84%	3,53%	12,36%	1,12%	
BGF SUSTAINABLE ENERGY FUND E2 LU0171290074 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartment SICAV	-11,30%	2,47%	-13,77%	0,84%	3,19%	-14,50%	1,07%	9
BGF US BASIC VALUE FD (E) LU0147417710 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartment SICAV	2,05%	2,32%	-0,27%	0,84%	3,16%	-1,11%	1,00%	
BGF US FLEXIBLE EQUITY E LU0171296949 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
SICAV	-8,24%	2,31%	-10,55%	0,84%	3,06%	-11,30%	1,00%	
BGF US FLEXIBLE EQUITY E \$ LU0154236920 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartment SICAV	-8,17%	2,31%	-10,48%	0,84%	3,06%	-11,23%	1,00%	
BGF WORLD ENERGY E \$ LU0122377152 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartment SICAV	50,00%	2,56%	47,44%	0,84%	3,80%	46,20%	1,12%	
BGF WORLD FINANCIAL E LU0171305443 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartment SICAV	-12,60%	2,32%	-14,92%	0,84%	3,03%	-15,63%	1,00%	
BGF WORLD GOLD E \$ LU0090841262 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
FCP	-9,74%	2,57%	-12,31%	0,84%	3,31%	-13,05%	1,12%	
BGF WORLD MINING FUND E2 USD LU0090845842 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartment SICAV	9,31%	2,56%	6,75%	0,84%	3,46%	5,86%	1,12%	
BGF-EUROPEAN SPEC SIT-E2 EUR LU0154235443 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
Compartment SICAV	-23,95%	2,33%	-26,28%	0,84%	2,95%	-26,90%	1,00%	
BLACKROCK GL-EU EQ INC-A2 LU0562822386 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
SICAV	-10,06%	1,82%	-11,88%	0,84%	2,56%	-12,62%	0,75%	
BNP PARIBAS FD BRAZIL EQUITY C LU0281906387 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAG LUX SA								
SICAV	11,14%	2,23%	8,91%	0,84%	3,14%	8,00%	0,88%	8
BNP PARIBAS MIDCAP EUROPE 3D FR0010077172 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAG FRANCE								
SICAV	-19,93%	1,25%	-21,18%	0,84%	1,91%	-21,84%	0,68%	8
BNP PARIBAS SEASONS CLASSIC LU1956161167 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAG LUX SA								
Compartment SICAV	-10,67%	1,21%	-11,88%	0,84%	1,95%	-12,62%	NC	8
BNPP AQUA P C FR0010668145 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAG FRANCE								
FCP	-16,19%	2,00%	-18,19%	0,84%	2,69%	-18,88%	1,10%	9
BNPP BEST SEL ACTIONS EURO C FR0010115410 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAG FRANCE								
SICAV	-11,25%	1,79%	-13,04%	0,84%	2,52%	-13,77%	0,98%	8
BNPP DEVELOPPEMENT HUMAIN P FR0010077412 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAG FRANCE								
FCP	-12,50%	1,47%	-13,97%	0,84%	2,19%	-14,69%	0,79%	9
BNPP ENERG & INDUS EURO ISR C FR0010077461 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAG FRANCE								
FCP	-10,99%	1,50%	-12,49%	0,84%	2,24%	-13,23%	0,82%	8
BNPP ENERGY TRANSITION CLC EUR LU0823414635 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAG LUX SA								
Compartment SICAV	-33,63%	1,98%	-35,61%	0,84%	2,52%	-36,15%	0,82%	9
BNPP FUNDS CHINA EQUITY C LU0823425839 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAG LUX SA								
Compartment SICAV	-21,49%	2,23%	-23,72%	0,84%	2,87%	-24,36%	0,96%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 266 870 076 euros - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
BNPP FUNDS SMART FOOD C LU1165137149 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAG LUX SA								
SICAV	-8,90%	2,23%	-11,13%	0,84%	2,98%	-11,88%	0,96%	9
BNPP MIDCAP FR ISR C CLASSIC FR0010616177 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAG FRANCE								
FCP	-17,28%	1,50%	-18,78%	0,84%	2,18%	-19,46%	0,74%	8
BNPP PARVEST EQ USA SM CAP LU0823410724 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAG LUX SA								
Compartiment SICAV	-14,64%	0,00%	-14,64%	0,84%	0,72%	-15,36%	0,96%	8
BNPP SMCAP EUR ISR C CLASSIC FR0010128587 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAG FRANCE								
SICAV	-20,33%	1,46%	-21,79%	0,84%	2,12%	-22,44%	0,78%	8
BSO CONVERTIBLE C FR0007495460 – Société de gestion : SAINT OLIVE GESTION								
FCP	-7,60%	1,16%	-8,76%	0,84%	1,93%	-9,53%	0,66%	Inconnu
BSO EUROPE FR0007472659 – Société de gestion : SAINT OLIVE GESTION								
FCP	-12,87%	1,93%	-14,80%	0,84%	2,65%	-15,51%	1,10%	Inconnu
BSO FRANCE (P) FR0007478557 – Société de gestion : SAINT OLIVE GESTION								
FCP	-11,29%	1,96%	-13,25%	0,84%	2,69%	-13,98%	1,10%	8
CANDRIAM EQ L EUR INNOVATION LU0344046155 – Société de gestion : CANDRIAM SCA								
Compartiment SICAV	-21,70%	2,01%	-23,72%	0,84%	2,65%	-24,36%	0,96%	8
CARMIGNAC CREDIT 2025 A EUR AC FR0013515970 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION								
FCP	-12,74%	0,96%	-13,70%	0,84%	1,68%	-14,43%	0,45%	
CARMIGNAC CREDIT 2027 A FR00140081Y1 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION								
FCP	NC	0,00%	NC	0,84%	NC	NC	0,45%	8
CARMIGNAC EMERG D COVERY A C LU0336083810 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG								
SICAV	-20,03%	2,36%	-22,39%	0,84%	3,01%	-23,04%	0,90%	
CARMIGNAC EMERG PATRIMOINE A C LU0592698954 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG								
Compartiment SICAV	-7,71%	1,88%	-9,58%	0,84%	2,64%	-10,34%	0,75%	8
CARMIGNAC EMERGENTS A EUR ACC FR0010149302 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION								
FCP	-14,10%	1,54%	-15,64%	0,84%	2,25%	-16,34%	0,75%	9
CARMIGNAC GRANDE EUROA C LU0099161993 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG								
Compartiment SICAV	-19,28%	1,81%	-21,09%	0,84%	2,47%	-21,75%	0,75%	9
CARMIGNAC INVEST A C FR0010148981 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION								
FCP	-18,33%	0,00%	-18,33%	0,84%	0,69%	-19,02%	0,75%	9
CARMIGNAC INVT LATITUDE A EUR FR0010147603 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION								
FCP	5,79%	3,71%	2,08%	0,84%	4,57%	1,22%	1,00%	9
CARMIGNAC PATRIMOINE A EUR ACC FR0010135103 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION								
FCP	-7,87%	1,51%	-9,38%	0,84%	2,27%	-10,14%	0,75%	8
CARMIGNAC PF CLIM TRANS A EUR LU0164455502 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG								
SICAV	-13,25%	1,84%	-15,09%	0,84%	2,55%	-15,81%	0,75%	9
CARMIGNAC PTF GLOBAL BD A EUR LU0336083497 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG								
Compartiment SICAV	-4,32%	1,24%	-5,56%	0,84%	2,03%	-6,35%	0,50%	8
CARMIGNAC SECURITE AW EUR ACC FR0010149120 – Société de gestion : CARMIGNAC GESTION								
FCP	-3,92%	0,83%	-4,76%	0,84%	1,63%	-5,56%	0,40%	8
CENTIFOLIA C FR0007076930 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
FCP	0,99%	2,47%	-1,48%	0,84%	3,30%	-2,31%	1,08%	8
CG NOUVELLE ASIE FR0007450002 – Société de gestion : COMGEST SA								
FCP	-9,52%	2,66%	-12,18%	0,84%	3,40%	-12,92%	0,75%	8
CHOIX SOLIDAIRE C FR0010177899 – Société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS								
SICAV	-8,57%	0,90%	-9,47%	0,84%	1,66%	-10,23%	0,40%	8
CLARESCO AVENIR P EUR CAP LU1379103572 – Société de gestion : CLARESCO FINANCE								
Compartiment SICAV	-16,62%	2,69%	-19,30%	0,84%	3,37%	-19,98%	1,20%	
CLARESCO USA LU1379103812 – Société de gestion : CLARESCO FINANCE								
Compartiment SICAV	-13,03%	2,67%	-15,70%	0,84%	3,38%	-16,41%	1,20%	
CLARTAN EUROPE C LU1100076808 – Société de gestion : CLARTAN ASSOCIES								
Compartiment SICAV	-8,05%	2,09%	-10,14%	0,84%	2,84%	-10,89%	0,90%	8
CLARTAN VALEURS C LU1100076550 – Société de gestion : CLARTAN ASSOCIES								
SICAV	-6,16%	0,00%	-6,16%	0,84%	0,79%	-6,95%	0,90%	8
CM-AM ENTREPRENEURS RC FR0010018192 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
FCP	-18,00%	2,07%	-20,07%	0,84%	2,74%	-20,75%	0,95%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 266 870 076 euros - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
CM-AM GLOBAL GOLD RC FR0007390174 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
FCP	-3,75%	2,19%	-5,94%	0,84%	2,98%	-6,73%	0,98%	8
CM-AM INDICIEL AMER 500 RC FR0010004085 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
FCP	-20,23%	0,61%	-20,84%	0,84%	1,27%	-21,50%	0,30%	
CM-AM INDICIEL JAPON 225 RC FR0010415448 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT								
FCP	-8,78%	0,60%	-9,38%	0,84%	1,36%	-10,14%	0,30%	
COMGEST GROWTH ASIA USD IE00BQ3D6V05 – Société de gestion : COMGEST ASSET MNGT INTL LTD								
SICAV	-24,56%	1,58%	-26,14%	0,84%	2,20%	-26,76%	0,50%	8
COMGEST GROWTH EUROPE OPPTS R IE00BD5HXJ66 – Société de gestion : COMGEST ASSET MNGT INTL LTD								
Compartment SICAV	-30,62%	2,05%	-32,67%	0,84%	2,62%	-33,23%	0,94%	8
COMGEST GROWTH JAPAN EUR R IE00BD1DJ122 – Société de gestion : COMGEST ASSET MNGT INTL LTD								
Compartment SICAV	-22,11%	1,75%	-23,86%	0,84%	2,39%	-24,50%	0,80%	8
COMGEST GROWTH PLC CHINA IE0030351732 – Société de gestion : COMGEST ASSET MNGT INTL LTD								
Compartment SICAV	-13,12%	1,59%	-14,71%	0,84%	2,31%	-15,43%	0,50%	
COMGEST GROWTH PLC EUPE SM CIE IE0004766014 – Société de gestion : COMGEST ASSET MNGT INTL LTD								
SICAV	-36,54%	1,55%	-38,09%	0,84%	2,07%	-38,61%	0,50%	8
COMGEST MONDE C FR0000284689 – Société de gestion : COMGEST SA								
SICAV	-17,93%	2,16%	-20,09%	0,84%	2,83%	-20,76%	0,75%	8
COMGEST RENAISSANCE EUROPE C FR0000295230 – Société de gestion : COMGEST SA								
SICAV	-19,65%	1,85%	-21,50%	0,84%	2,51%	-22,16%	0,50%	8
CONSTANCE BE WORLD FR0011400712 – Société de gestion : CONSTANCE ASSOCIES SAS								
FCP	-23,19%	2,56%	-25,75%	0,84%	3,18%	-26,38%	1,20%	Inconnu
CPR ACTIONS EURO RESTRUCTUR P FR0010330258 – Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT								
FCP	-12,92%	1,58%	-14,50%	0,84%	2,30%	-15,22%	0,72%	8
CPR CROISSANCE RÉACTIVE P FR0010097683 – Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT								
FCP	-4,87%	1,66%	-6,53%	0,84%	2,45%	-7,32%	0,97%	8
CPR DISRUPTION P FR0010258756 – Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT								
FCP	-31,29%	1,56%	-32,85%	0,84%	2,12%	-33,41%	0,63%	8
CPR EURO GOV ISR P C FR0010376020 – Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT								
FCP	-18,42%	0,33%	-18,75%	0,84%	1,01%	-19,43%	0,12%	8
CPR EUROPE P FR0010619916 – Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT								
FCP	-8,00%	1,13%	-9,14%	0,84%	1,89%	-9,90%	0,48%	9
CPR INV GBL DSRPT OPP A LU1530899142 – Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT								
Compartment SICAV	-34,92%	2,27%	-37,19%	0,84%	2,80%	-37,71%	1,00%	8
CPR JAPON ESG P FR0010469312 – Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT								
FCP	-10,31%	1,13%	-11,44%	0,84%	1,87%	-12,18%	0,52%	8
CPR MIDDLE CAP FRANCE P FR0010565366 – Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT								
FCP	-10,87%	1,59%	-12,46%	0,84%	2,33%	-13,19%	0,72%	8
CPR MONÉTAIRE ESG P FR0010745216 – Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT								
FCP	0,10%	0,28%	-0,18%	0,84%	1,12%	-1,02%	0,06%	8
CPR SILVER AGE P AI FR0010836163 – Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT								
FCP	-13,98%	1,54%	-15,52%	0,84%	2,25%	-16,23%	0,72%	8
DELUBAC PRICING POWER P FR0010223537 – Société de gestion : DELUBAC ASSET MANAGEMENT SA								
FCP	-18,32%	2,20%	-20,52%	0,84%	2,87%	-21,19%	1,08%	8
DIGITAL STARS EUROPE R LU0323041763 – Société de gestion : CHAHINE CAPITAL J								
Compartment SICAV	-25,67%	2,15%	-27,82%	0,84%	2,76%	-28,43%	1,00%	8
DNCA ACTIONS EURO MICRO CAPS C FR0010042176 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
FCP	-20,33%	2,24%	-22,57%	0,84%	2,89%	-23,22%	1,20%	
DNCA ACTIONS SMALL&MID EURO R FR0010666560 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
FCP	-20,35%	2,40%	-22,75%	0,84%	3,05%	-23,40%	1,00%	
DNCA EMERGING EU EQUITY FD R/A LU0147918923 – Société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA								
Compartment SICAV	-35,50%	1,75%	-37,25%	0,84%	2,28%	-37,78%	0,72%	Inconnu
DNCA EVOLUTIF C FR0007050190 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
FCP	-13,32%	2,64%	-15,96%	0,84%	3,35%	-16,66%	1,08%	8
DNCA INV BEYOND GB LEADERS B LU0383784146 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
SICAV	-27,71%	2,28%	-29,99%	0,84%	2,87%	-30,58%	1,01%	9

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion.

Generali Vie, Société normale au capital de 266 870 076 euros – Société appartenant au Groupe Generali immatriculée sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Altaprofits, Société par actions simplifiée au capital de 11 912 727,82 euros - 535 041 669 RCS Paris - APE 6622Z
Siège social : 35 - 37 rue de Rome - 75008 Paris - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°11 063 754
altaprofits.com - information@altaprofits.fr - Tél : 01 44 77 12 14 (appel non surtaxé)

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissions	Classification SFDR (***)
DNCA INV SRI EUROPE GWTH B EUR LU0870553459 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
SICAV	-24,02%	2,47%	-26,49%	0,84%	3,09%	-27,11%	1,20%	8
DNCA INVEST - MIURI B CAP LU0641745681 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
SICAV	-2,26%	2,09%	-4,35%	0,84%	2,89%	-5,15%	0,90%	
DNCA INVEST BEYOND ALTEROSA A LU1907594748 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
Compartment SICAV	-11,03%	1,55%	-12,58%	0,84%	2,28%	-13,31%	0,70%	9
DNCA INVEST VALUE EUROPE B LU0284396289 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
Compartment SICAV	0,37%	2,49%	-2,12%	0,84%	3,31%	-2,95%	1,08%	
DNCA OPP Z E C FR0012316180 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
FCP	-12,71%	2,03%	-14,74%	0,84%	2,75%	-15,46%	1,00%	8
DNCA VALUE EUROPE C FR0010058008 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
FCP	0,79%	2,39%	-1,60%	0,84%	3,22%	-2,43%	1,08%	8
DNCA VENASQUO B LU1526313249 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
Compartment SICAV	-5,49%	2,21%	-7,70%	0,84%	2,99%	-8,48%	1,00%	
DORVAL CONVICTIONS P CAP FR0010557967 – Société de gestion : DORVAL ASSET MANAGEMENT								
FCP	-7,15%	1,80%	-8,95%	0,84%	2,56%	-9,72%	0,80%	8
DORVAL CONVICTIONS PEA FR0010229187 – Société de gestion : DORVAL ASSET MANAGEMENT								
FCP	-7,49%	1,80%	-9,29%	0,84%	2,56%	-10,05%	0,80%	8
DORVAL GLO CONVICT PATRIMOINE FR0013333838 – Société de gestion : DORVAL ASSET MANAGEMENT								
FCP	-3,35%	1,20%	-4,55%	0,84%	2,00%	-5,35%	0,60%	8
DORVAL MANAGEURS FR0010158048 – Société de gestion : DORVAL ASSET MANAGEMENT								
FCP	-5,17%	2,19%	-7,36%	0,84%	2,97%	-8,14%	1,00%	8
DPAM INV B EQ EUROLAND B CAP BE0058182792 – Société de gestion : DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEM								
Compartment SICAV	-16,33%	1,76%	-18,09%	0,84%	2,45%	-18,77%	0,80%	8
DPAM INVT B EQ EUROP DIV B CAP BE0057451271 – Société de gestion : DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEM								
Compartment SICAV	-4,30%	1,75%	-6,05%	0,84%	2,54%	-6,84%	0,80%	8
DWS EUORENTA LU0003549028 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
FCP	-19,75%	0,00%	-19,75%	0,84%	0,67%	-20,43%	0,22%	8
DWS GERMAN EQUITIES TYP O DE0008474289 – Société de gestion : DWS INVESTMENT GMBH								
FCP	-18,40%	0,00%	-18,40%	0,84%	0,69%	-19,08%	0,62%	Inconnu
DWS GLB EMERGING MKS EQ ND DE0009773010 – Société de gestion : DWS INVESTMENT GMBH								
FCP	-12,19%	0,00%	-12,19%	0,84%	0,74%	-12,92%	0,75%	
DWS INDIA CAP LU0068770873 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
FCP	-2,06%	0,00%	-2,06%	0,84%	0,82%	-2,89%	0,88%	
DWS INV AFRICA N LU0329759848 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
Compartment SICAV	-15,23%	0,00%	-15,23%	0,84%	0,71%	-15,94%	1,10%	
DWS INV GB INFRAST N LU0329760853 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
Compartment SICAV	-4,10%	0,00%	-4,10%	0,84%	0,81%	-4,91%	1,00%	8
DWS INV GLOBAL BDS NCH P EUR C LU0616845490 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	-14,36%	0,00%	-14,36%	0,84%	0,72%	-15,08%	0,65%	8
DWS INV II ESG EUR TOP DIV NCC LU0781237887 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	-9,86%	0,00%	-9,86%	0,84%	0,76%	-10,61%	1,00%	8
DWS INVES II US TOP DIVIDEND N LU0781238935 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	-1,88%	0,00%	-1,88%	0,84%	0,82%	-2,71%	1,00%	8
DWS INVESG EURP SMALL/MID NC LU2357626170 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	-20,63%	0,00%	-20,63%	0,84%	0,67%	-21,29%	1,00%	8
DWS INVEST BRAZILIAN EQ LC LU0616856935 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	15,86%	0,00%	15,86%	0,84%	0,97%	14,88%	0,88%	
DWS INVEST CHINES EQ LC CAP LU0273157635 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	-18,77%	0,00%	-18,77%	0,84%	0,68%	-19,46%	0,75%	
DWS INVEST EUR EQ HI CONV NC LU0145635123 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	-15,12%	0,00%	-15,12%	0,84%	0,71%	-15,83%	1,00%	8
DWS INVEST GBL AGRIBESS NC LU0273147594 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
Compartment SICAV	1,13%	0,00%	1,13%	0,84%	0,85%	0,28%	1,00%	8
DWS INVEST I AS SMALL MID N C LU0236154448 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
Compartment SICAV	-16,01%	0,00%	-16,01%	0,84%	0,71%	-16,72%	1,00%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 266 870 076 euros - Société de gestion au titre de son assurance n° 02 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
DWS INVEST TOP ASIA NC LU0145648886 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	-12,98%	0,00%	-12,98%	0,84%	0,73%	-13,71%	1,00%	8
EAST CAPITAL BALKANS A1 SEK LU1941809938 – Société de gestion : EAST CAPITAL ASSET MNGT SA								
SICAV	NC	0,00%	NC	0,84%	NC	NC	0,76%	8
ECHIQUIER AGE SRI MIDCAP EUR A FR0010321810 – Société de gestion : FINANCIERE DE L ECHIQUIER								
FCP	-27,48%	2,43%	-29,91%	0,84%	3,02%	-30,50%	1,08%	8
ECHIQUIER AGRESSOR A FR0010321802 – Société de gestion : FINANCIERE DE L ECHIQUIER								
FCP	-14,29%	2,26%	-16,55%	0,84%	2,96%	-17,25%	1,01%	8
ECHIQUIER ARTIFICIAL INTEL B LU1819480192 – Société de gestion : FINANCIERE DE L ECHIQUIER								
Compartiment SICAV	-52,50%	1,73%	-54,23%	0,84%	2,11%	-54,62%	0,74%	8
ECHIQUIER ARTY SRI A FR0010611293 – Société de gestion : FINANCIERE DE L ECHIQUIER								
FCP	-9,30%	1,50%	-10,80%	0,84%	2,25%	-11,55%	0,68%	8
ECHIQUIER MAJ SRI GROWT EURP A FR0010321828 – Société de gestion : FINANCIERE DE L ECHIQUIER								
FCP	-20,77%	2,39%	-23,16%	0,84%	3,04%	-23,80%	1,08%	8
ECHIQUIER PATRIMOINE FR0010434019 – Société de gestion : FINANCIERE DE L ECHIQUIER								
FCP	-8,70%	0,98%	-9,68%	0,84%	1,74%	-10,44%	0,45%	8
ECHIQUIER SPACE B LU2466448532 – Société de gestion : FINANCIERE DE L ECHIQUIER								
SICAV	-36,71%	1,65%	-38,36%	0,84%	2,17%	-38,88%	0,82%	8
ECHIQUIER VALUE EURO A FR0011360700 – Société de gestion : FINANCIERE DE L ECHIQUIER								
FCP	0,23%	2,41%	-2,18%	0,84%	3,23%	-3,00%	1,08%	8
ECHIQUIER WORLD EQ GROWTH A FR0010859769 – Société de gestion : FINANCIERE DE L ECHIQUIER								
FCP	-13,96%	2,25%	-16,21%	0,84%	2,95%	-16,91%	1,01%	8
ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS A FR0011449602 – Société de gestion : FINANCIERE DE L ECHIQUIER								
FCP	-45,37%	1,67%	-47,04%	0,84%	2,11%	-47,48%	0,74%	8
ECOFI CONVERTIBLES EURO FR0010191908 – Société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS								
FCP	-11,70%	1,05%	-12,75%	0,84%	1,78%	-13,48%	0,52%	8
ECOFI ENJEUX FUTURS C FR0010592022 – Société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS								
Compartiment FCP	-15,46%	2,00%	-17,46%	0,84%	2,69%	-18,15%	1,10%	9
ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES C FR0010214213 – Société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS								
FCP	-16,35%	2,00%	-18,35%	0,84%	2,69%	-19,03%	1,00%	9
EDGEWOOD L SL-US SL GRW- HAC LU0138007074 – Société de gestion : LGI SA								
Compartiment SICAV	-41,86%	1,94%	-43,80%	0,84%	2,41%	-44,27%	0,40%	Inconnu
EDGW L SEL US SEL GWTH AC EUR LU0304955437 – Société de gestion : LGI SA								
SICAV	-35,90%	1,89%	-37,79%	0,84%	2,41%	-38,32%	0,40%	Inconnu
EDR BOND ALLOCATION A LU1161527038 – Société de gestion : EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA								
Compartiment SICAV	-8,98%	0,00%	-8,98%	0,84%	0,76%	-9,75%	0,50%	8
EDR CHINA A EUR CAP LU1160365091 – Société de gestion : EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA								
SICAV	-19,53%	0,00%	-19,53%	0,84%	0,68%	-20,20%	1,00%	8
EDR EMERGING BONDS A LU1160351208 – Société de gestion : EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA								
Compartiment SICAV	-22,42%	0,00%	-22,42%	0,84%	0,65%	-23,08%	0,50%	8
EDR EUROPE CONVERTIBLES A LU1103207525 – Société de gestion : EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA								
Compartiment SICAV	-16,16%	0,00%	-16,16%	0,84%	0,70%	-16,86%	0,60%	8
EDR EUROPE SYNERGY A C LU1102959951 – Société de gestion : EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA								
Compartiment SICAV	-11,88%	0,00%	-11,88%	0,84%	0,74%	-12,62%	1,00%	8
EDR F US VALUE A EUR LU1103303167 – Société de gestion : EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA								
Compartiment SICAV	13,24%	0,00%	13,24%	0,84%	0,95%	12,29%	0,95%	8
EDR FD EURO HIGH YIELD A LU1160363633 – Société de gestion : EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA								
SICAV	-10,04%	0,00%	-10,04%	0,84%	0,76%	-10,80%	0,60%	8
EDR FUND BIG DATA A LU1244893696 – Société de gestion : EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA								
SICAV	-10,73%	0,00%	-10,73%	0,84%	0,75%	-11,48%	0,85%	8
EDR FUND US VALUE A EUR H LU1103303670 – Société de gestion : EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA								
Compartiment SICAV	2,30%	0,00%	2,30%	0,84%	0,86%	1,44%	0,95%	8
EDR INCOME EUROPE LU0992632538 – Société de gestion : EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA								
Compartiment SICAV	-7,84%	0,00%	-7,84%	0,84%	0,77%	-8,62%	0,65%	8
EDR JAPAN C FR0010983924 – Société de gestion : EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT								
Compartiment FCP	-17,88%	2,00%	-19,88%	0,84%	2,67%	-20,55%	0,80%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 266 870 076 euros - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
EDR MONDE FLEXIBLE A FR0007023692 – Société de gestion : EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT								
FCP	-4,30%	1,85%	-6,15%	0,84%	2,64%	-6,94%	0,85%	8
EDR PATRIMOINE A FR0010041822 – Société de gestion : EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT								
FCP	-6,09%	1,80%	-7,89%	0,84%	2,57%	-8,67%	1,20%	8
EDR STRATEGIC EMERGING A EUR LU1103293855 – Société de gestion : EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA								
Compartiment SICAV	-19,86%	0,00%	-19,86%	0,84%	0,67%	-20,53%	1,00%	8
EDR TRICOLORE RENDEMENT ACT A FR0010588343 – Société de gestion : EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT								
FCP	-8,59%	2,16%	-10,75%	0,84%	2,91%	-11,50%	0,95%	8
EDRS EUROPE MIDCAPS A FR0010177998 – Société de gestion : EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT								
FCP	-25,52%	2,80%	-28,32%	0,84%	3,40%	-28,93%	1,00%	8
ELAN FRANCE INDICE BEAR FR0000400434 – Société de gestion : ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEME								
FCP	1,41%	0,26%	1,15%	0,84%	1,11%	0,30%	0,05%	
EQUITY EURO CORE A LU1730854608 – Société de gestion : EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA								
Compartiment SICAV	-6,51%	0,00%	-6,51%	0,84%	0,79%	-7,29%	0,99%	8
ERASMUS MID CAP EURO R FR0007061882 – Société de gestion : ERASMUS GESTION								
FCP	-24,25%	0,00%	-24,25%	0,84%	0,64%	-24,89%	NC	8
ERASMUS SMALL CAP EURO E FR0013188364 – Société de gestion : ERASMUS GESTION								
Compartiment FCP	-23,60%	0,00%	-23,60%	0,84%	0,64%	-24,24%	0,77%	8
ETHNA-AKTIV A EUR DIS LU0136412771 – Société de gestion : ETHNEA INDEPENDENT INVESTORS								
Compartiment FCP	-4,66%	1,95%	-6,62%	0,84%	2,73%	-7,40%	0,60%	8
ETHNA-AKTIV T EUR LU0431139764 – Société de gestion : ETHNEA INDEPENDENT INVESTORS								
FCP	-4,58%	1,97%	-6,55%	0,84%	2,76%	-7,33%	0,60%	8
EUROSE C FR0007051040 – Société de gestion : DNCA FINANCE								
FCP	-1,57%	1,52%	-3,09%	0,84%	2,33%	-3,91%	0,70%	8
FCP PEA COURT TERME R FR0013411758 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
Compartiment FCP	0,17%	0,12%	0,06%	0,84%	0,96%	-0,79%	0,00%	
FCP RELAIS PEA 2 FR0010130781 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
FCP	0,17%	0,08%	0,09%	0,84%	0,92%	-0,75%	0,00%	
FEDERAL INDICIEL APAL P FR0000987950 – Société de gestion : FEDERAL FINANCE GESTION								
FCP	-8,80%	0,00%	-8,80%	0,84%	0,77%	-9,57%	0,62%	Inconnu
FEDERAL INDICIEL JAPON FR0000987968 – Société de gestion : FEDERAL FINANCE GESTION								
FCP	-15,98%	0,00%	-15,98%	0,84%	0,71%	-16,69%	0,48%	
FEDERAL INDICIEL US FR0000988057 – Société de gestion : FEDERAL FINANCE GESTION								
FCP	-13,85%	0,00%	-13,85%	0,84%	0,72%	-14,57%	0,58%	
FEDERAL MULTI ACTIONS EUROPE FR0010108662 – Société de gestion : FEDERAL FINANCE GESTION								
FCP	-21,79%	0,00%	-21,79%	0,84%	0,66%	-22,45%	0,72%	Inconnu
FEDERAL MULTI OR MP FR0000978868 – Société de gestion : FEDERAL FINANCE GESTION								
FCP	14,34%	0,00%	14,34%	0,84%	0,96%	13,38%	1,00%	Inconnu
FF AUSTRALIAN DIVERS EQA AUD LU0048574536 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	-6,80%	1,91%	-8,71%	0,84%	2,68%	-9,48%	0,75%	Inconnu
FF IBERIA FD A EUR CAP LU0261948904 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	-9,66%	1,92%	-11,58%	0,84%	2,66%	-12,33%	0,75%	8
FF SUS GL HLTH C FD A-ACC EUR LU0261952419 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	-7,19%	1,89%	-9,08%	0,84%	2,65%	-9,84%	0,75%	8
FF SUST ASIA EQUITY FD A EUR D LU0069452877 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	-10,48%	1,91%	-12,38%	0,84%	2,65%	-13,12%	0,75%	8
FF SUST ASIA EQUITY FD A USD D LU0048597586 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	-10,65%	1,91%	-12,56%	0,84%	2,64%	-13,29%	0,75%	8
FF SUST CONSUMER BRANDS A EURO LU0114721508 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	-21,79%	1,90%	-23,69%	0,84%	2,54%	-24,33%	0,75%	8
FIDELITY AMERICA FUND \$ LU0048573561 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	2,23%	1,88%	0,35%	0,84%	2,72%	-0,50%	0,75%	8
FIDELITY AS EUROPE A ACC EURO LU0202403266 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	-12,47%	1,93%	-14,40%	0,84%	2,65%	-15,12%	0,50%	8
FIDELITY ASIAN SPÉ SITUAT LU0054237671 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	-15,94%	1,92%	-17,86%	0,84%	2,61%	-18,55%	0,75%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 266 870 076 euros - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
FIDELITY CHINA FOCUS FUND \$ LU0173614495 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	2,28%	1,90%	0,38%	0,84%	2,74%	-0,47%	0,75%	
FIDELITY EM EUR MIDDLE EAST A LU0303816705 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	-48,02%	1,94%	-49,96%	0,84%	2,36%	-50,38%	0,75%	Inconnu
FIDELITY EMERGING MARKETS FD \$ LU0048575426 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	-28,09%	1,91%	-30,00%	0,84%	2,50%	-30,59%	0,75%	8
FIDELITY EURO SHORT TERM BD A LU0267388220 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	-5,48%	0,71%	-6,19%	0,84%	1,50%	-6,98%	0,30%	8
FIDELITY EUROP. DYN. GW. A EUR LU0119124781 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	-16,96%	1,88%	-18,84%	0,84%	2,56%	-19,52%	0,75%	8
FIDELITY EUROPE FR0000008674 – Société de gestion : FIL GESTION								
Compartiment SICAV	-19,51%	0,00%	-19,51%	0,84%	0,68%	-20,18%	0,90%	8
FIDELITY EUROPEAN GROWTH FD LU0048578792 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	-13,53%	1,88%	-15,41%	0,84%	2,59%	-16,12%	0,75%	8
FIDELITY FD EMERG MARKET A EUR LU0238205289 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	-19,80%	1,60%	-21,40%	0,84%	2,26%	-22,06%	0,60%	8
FIDELITY FD ITALY A EURO CAP LU0922333322 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	-11,25%	1,92%	-13,17%	0,84%	2,65%	-13,90%	0,75%	8
FIDELITY FDS-EUROPEAN SM-A LU0061175625 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	-20,97%	1,90%	-22,87%	0,84%	2,55%	-23,51%	0,75%	
FIDELITY FUND US HIGH YIELD A LU0261953904 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	-2,53%	1,38%	-3,91%	0,84%	2,19%	-4,72%	0,50%	Inconnu
FIDELITY GERMANY A-ACC-EUR LU0261948227 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	-14,63%	1,90%	-16,53%	0,84%	2,60%	-17,24%	0,75%	Inconnu
FIDELITY GLOBAL FINANC SERVICE LU0114722498 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	-8,08%	1,89%	-9,97%	0,84%	2,65%	-10,73%	0,75%	8
FIDELITY GLOBAL INDUSTRIALS FD LU0114722902 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	7,66%	1,93%	5,73%	0,84%	2,82%	4,84%	0,75%	Inconnu
FIDELITY GLOBAL TECHNOLOGY FD LU0099574567 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	-16,82%	1,88%	-18,70%	0,84%	2,56%	-19,38%	0,75%	8
FIDELITY INDONESIA FUND \$ LU0055114457 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	4,05%	1,95%	2,10%	0,84%	2,81%	1,24%	0,75%	Inconnu
FIDELITY JAPAN FUND JPY LU0048585144 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	-16,87%	1,92%	-18,79%	0,84%	2,60%	-19,48%	0,75%	8
FIDELITY LATIN AMERICA FUND \$ LU0050427557 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	-0,92%	1,94%	-2,86%	0,84%	2,76%	-3,68%	0,75%	Inconnu
FIDELITY SUST WATER & WASTE A LU1892829828 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	-22,39%	1,89%	-24,28%	0,84%	2,53%	-24,92%	0,90%	8
FIDELITY SWITZERLAND FUND CHF LU0054754816 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	-16,90%	1,91%	-18,81%	0,84%	2,59%	-19,49%	0,75%	8
FIDELITY WORLD FUND EUR LU0069449576 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
SICAV	-14,39%	1,88%	-16,27%	0,84%	2,58%	-16,97%	0,75%	8
FIDELITY-ASIAN SMLLR CO-AA LU0702159772 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								
Compartiment SICAV	0,86%	1,94%	-1,08%	0,84%	2,77%	-1,91%	0,75%	Inconnu
FRANK TE IN GLOBL TOT RT-N A LU0170477797 – Société de gestion : FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA								
Compartiment SICAV	-4,91%	2,09%	-7,00%	0,84%	2,87%	-7,78%	1,15%	
FRANK-BIOTECH DISC-A-ACCUSD LU0109394709 – Société de gestion : FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA								
Compartiment SICAV	-5,28%	1,81%	-7,09%	0,84%	2,59%	-7,87%	0,70%	8
FRANKLIN INDIA FD A LU0231205187 – Société de gestion : FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA								
Compartiment SICAV	-4,16%	1,85%	-6,01%	0,84%	2,64%	-6,80%	0,75%	
FRANKLIN MENA FD A H1 C LU0366004207 – Société de gestion : FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA								
Compartiment SICAV	-8,94%	2,54%	-11,48%	0,84%	3,28%	-12,23%	0,70%	
FRANKLIN US OPPORTUNITIES A LU0260869739 – Société de gestion : FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA								
Compartiment SICAV	-31,39%	1,81%	-33,20%	0,84%	2,37%	-33,77%	0,70%	8
G FD EUROP CONVERTIBLE BD NC C LU0571100824 – Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	-15,71%	0,00%	-15,71%	0,84%	0,71%	-16,42%	0,50%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 266 870 076 euros - Société appartenant au Groupe Generali immatriculée sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
G FUND AVENIR EUROPE NC LU0675297237 – Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT								
Compartment SICAV	-36,67%	1,91%	-38,58%	0,84%	2,43%	-39,10%	0,87%	8
G FUND WORLD VISION R ID FR0000097156 – Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT								
SICAV	-10,38%	0,00%	-10,38%	0,84%	0,75%	-11,14%	0,21%	8
GAM STAR FD EUPE EQ ORDINAIRE IE0002987156 – Société de gestion : GAM FUND MANAGEMENT LTD								
Compartment SICAV	-15,63%	1,45%	-17,08%	0,84%	2,15%	-17,77%	0,50%	8
GAM STAR JAPAN LEADERS F EUR C IE0003012535 – Société de gestion : GAM FUND MANAGEMENT LTD								
Compartment SICAV	-25,69%	1,56%	-27,25%	0,84%	2,17%	-27,86%	0,50%	8
GEMEQUITY R FR0011268705 – Société de gestion : GEMWAY ASSETS								
FCP	-24,24%	2,10%	-26,34%	0,84%	2,72%	-26,96%	1,05%	8
GENERALI FRANCE FUTURE LEADERS FR0007064324 – Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS PARTNERS								
FCP	-12,36%	0,00%	-12,36%	0,84%	0,74%	-13,10%	1,60%	
GENERALI INVESTISSEMENT ACC FR0010086512 – Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS PARTNERS								
SICAV	-8,36%	0,00%	-8,36%	0,84%	0,77%	-9,13%	0,90%	
GENERALI PRUDENCE P FR0007494760 – Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS PARTNERS								
FCP	-6,40%	0,00%	-6,40%	0,84%	0,79%	-7,19%	0,80%	
GENERALI TRÉSorerIE ISR ACT B FR0010233726 – Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS PARTNERS								
SICAV	-0,14%	0,00%	-0,14%	0,84%	0,84%	-0,98%	0,00%	8
GF EUROPE FR0007025341 – Société de gestion : GENERALI INVESTMENTS PARTNERS								
FCP	-11,19%	0,00%	-11,19%	0,84%	0,75%	-11,94%	1,45%	
GINJER ACTIFS 360 A FR0011153014 – Société de gestion : GINJER AM								
FCP	-6,27%	1,85%	-8,12%	0,84%	2,62%	-8,90%	0,92%	8
GLOBAL HEALTHCARE A LU1160356009 – Société de gestion : EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA								
SICAV	-2,85%	0,00%	-2,85%	0,84%	0,82%	-3,66%	1,00%	8
GROUPAMA AVENIR EURO N FR0010288308 – Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT								
FCP	-34,73%	0,00%	-34,73%	0,84%	0,55%	-35,28%	0,98%	8
GROUPAMA EQUILIBRE N FR0010013961 – Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT								
FCP	-18,42%	0,00%	-18,42%	0,84%	0,69%	-19,11%	0,66%	
GROUPAMA JAPAN STOCK C FR0010014001 – Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT								
FCP	-11,87%	0,00%	-11,87%	0,84%	0,74%	-12,61%	0,16%	
GWS ALLOCATION TACTIQUE C FR0014002MC1 – Société de gestion : GENERALI WEALTH SOLUTIONS								
FCP	-7,40%	0,00%	-7,40%	0,84%	0,78%	-8,18%	0,85%	Inconnu
HMG DÉCOUVERTES C FR0010601971 – Société de gestion : HMG FINANCE SA								
Compartment FCP	4,70%	2,34%	2,36%	0,84%	3,20%	1,50%	1,20%	
HMG DÉCOUVERTES PME PART C FR0013351285 – Société de gestion : HMG FINANCE SA								
FCP	-4,82%	2,35%	-7,17%	0,84%	3,13%	-7,95%	NC	8
HMG RENDEMENT FR0007495049 – Société de gestion : HMG FINANCE SA								
FCP	-7,07%	2,40%	-9,47%	0,84%	3,16%	-10,23%	1,20%	
HSBC EURO PME C FR0000442329 – Société de gestion : HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE								
FCP	-26,50%	2,09%	-28,60%	0,84%	2,69%	-29,19%	1,10%	
HSBC GIF BRAZIL EQUITY AC LU0196696453 – Société de gestion : HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU								
Compartment SICAV	14,20%	2,15%	12,05%	0,84%	3,09%	11,11%	0,88%	
HSBC GIF CHINESE EQUITY C LU0164865239 – Société de gestion : HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU								
FCP	-17,50%	1,90%	-19,40%	0,84%	2,58%	-20,07%	0,75%	
HSBC GIF EUROPE VALUE PD LU0047473722 – Société de gestion : HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU								
FCP	-7,08%	1,35%	-8,43%	0,84%	2,12%	-9,20%	NC	8
HSBC GIF INDIAN EQUITY A C LU0164881194 – Société de gestion : HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU								
Compartment SICAV	-3,00%	1,90%	-4,90%	0,84%	2,70%	-5,70%	0,75%	
HSBC SRI GLOBAL EQUITY A FR0000438905 – Société de gestion : HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE								
FCP	-13,71%	1,54%	-15,25%	0,84%	2,25%	-15,96%	0,75%	8
HSBC VALEURS HAUT DIVIDENDE AC FR0010043216 – Société de gestion : HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE								
FCP	-2,68%	1,61%	-4,29%	0,84%	2,41%	-5,09%	0,75%	
IF INVESCO GLB CONS TREND FD E LU0115139569 – Société de gestion : INVESCO MANAGEMENT SA								
Compartment SICAV	-39,48%	2,62%	-42,10%	0,84%	3,11%	-42,59%	1,12%	
INDÉP ET EXPAN FR SMLL AC LU0131510165 – Société de gestion : INDEPENDANCE AND EXPANSION SCA								
SICAV	-7,49%	2,06%	-9,56%	0,84%	2,82%	-10,31%	0,78%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 266 870 076 euros - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
INSERTION EMPLOI DYNAMIQUE RC FR0010702084 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
FCP	-16,58%	1,79%	-18,38%	0,84%	2,48%	-19,06%	0,36%	9
INV ASIA OPP EQ AC LU0075112721 – Société de gestion : INVESCO MANAGEMENT SA								
SICAV	-14,71%	2,02%	-16,73%	0,84%	2,72%	-17,43%	0,82%	
INVESCO EURO BOND FUND E EUR C LU0115144304 – Société de gestion : INVESCO MANAGEMENT SA								
Compartment SICAV	-16,84%	1,19%	-18,03%	0,84%	1,88%	-18,71%	0,45%	
INVESCO EURO EQUITY FUND LU1240329380 – Société de gestion : INVESCO MANAGEMENT SA								
SICAV	-3,68%	2,44%	-6,12%	0,84%	3,23%	-6,91%	1,35%	
INVESCO PAN EUROPE STRC EQ A LU0119750205 – Société de gestion : INVESCO MANAGEMENT SA								
Compartment SICAV	-10,84%	1,59%	-12,43%	0,84%	2,33%	-13,17%	0,72%	8
INVESCO SOCIAL PROGRESS A LU0194779913 – Société de gestion : INVESCO MANAGEMENT SA								
Compartment SICAV	-13,74%	1,35%	-15,09%	0,84%	2,06%	-15,81%	0,72%	8
ISATIS CAPITAL VIE & RETRAITE(**) FR0013222353 – Société de gestion : ISATIS CAPITAL SAS								
FCPR	-5,50%	0,00%	-5,50%	0,84%	0,79%	-6,30%	1,00%	Inconnu
JANUS H HRZ PAN EUP PTY EQ A2 LU0088927925 – Société de gestion : JANUS HENDERS INVESTORS EUROPE								
FCP	-35,50%	1,87%	-37,37%	0,84%	2,40%	-37,89%	0,60%	
JPM CHINA A-SHARE OPPTS A LU1255011097 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartment SICAV	-22,46%	1,69%	-24,15%	0,84%	2,33%	-24,79%	0,82%	8
JPM EMERGING MKT EQ A ACC-EUR LU0217576759 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartment SICAV	-19,73%	1,69%	-21,42%	0,84%	2,35%	-22,08%	0,75%	8
JPM EUROLAND EQ. A (ACC) EUR LU0210529490 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartment SICAV	-9,82%	1,71%	-11,53%	0,84%	2,45%	-12,27%	0,75%	8
JPM EUROPE STRATEGIC VALUE A LU0107398884 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartment SICAV	-5,74%	1,69%	-7,43%	0,84%	2,47%	-8,21%	0,75%	8
JPM EURP EQ PLUS FD A EUR LU0289089384 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
SICAV	-6,36%	1,71%	-8,07%	0,84%	2,48%	-8,84%	0,75%	8
JPM F-GLB NAT RE-D ACCE LU0208853944 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartment SICAV	26,07%	2,74%	23,33%	0,84%	3,78%	22,30%	1,38%	
JPM FD ODYNAMIC S C A LU0210072939 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
SICAV	-29,58%	1,73%	-31,31%	0,84%	2,31%	-31,89%	0,75%	8
JPM GB NAT RES A EUR CAP LU0208853274 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartment SICAV	26,33%	1,73%	24,60%	0,84%	2,78%	23,55%	0,75%	
JPM GLB HEALTHCARE FD D LU1021349151 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartment SICAV	-1,96%	2,71%	-4,68%	0,84%	3,51%	-5,48%	1,38%	8
JPM GLOBAL INC FND A EUR CAP LU0740858229 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartment SICAV	-12,81%	1,39%	-14,20%	0,84%	2,11%	-14,92%	0,62%	
JPM GREATER CHINA A USD C LU0210526801 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartment SICAV	-23,16%	1,73%	-24,89%	0,84%	2,36%	-25,52%	0,75%	8
JPM INDIA A USD INC LU0058908533 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartment SICAV	-2,77%	1,77%	-4,54%	0,84%	2,57%	-5,34%	0,75%	
JPM INV GB BAL FD A CAP LU0070212591 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartment SICAV	-16,20%	1,69%	-17,89%	0,84%	2,38%	-18,58%	0,72%	8
JPM INVT GLB MAC OPP FD A C LU0095938881 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartment SICAV	-11,64%	1,46%	-13,10%	0,84%	2,19%	-13,83%	0,62%	
JPM JAP EQ A D LU0053696224 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartment SICAV	-28,68%	1,73%	-30,41%	0,84%	2,31%	-30,99%	0,75%	8
JPM PACIFIC EQUITY FUND A D LU0052474979 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartment SICAV	-17,10%	1,72%	-18,82%	0,84%	2,40%	-19,50%	0,75%	8
JPM US EQUITY ALL CAP A LU1033933703 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartment SICAV	-13,18%	1,74%	-14,92%	0,84%	2,45%	-15,63%	0,75%	8
JPM US OP LONG SHORT EQ FD LU1303365404 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartment SICAV	-19,74%	2,56%	-22,30%	0,84%	3,21%	-22,96%	0,75%	8
JPM US SELECT EQ PLUS A USD C LU0292454872 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartment SICAV	-13,60%	1,68%	-15,28%	0,84%	2,39%	-15,99%	0,75%	8
JPM US TECHNOLOGY ADUSD LU0082616367 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartment SICAV	-39,79%	1,71%	-41,50%	0,84%	2,20%	-41,99%	0,75%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 266 870 076 euros - Société de droit français - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
JPM US TECHNOLOGY FD A LU0159052710 – Société de gestion : JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR								
Compartiment SICAV	-39,81%	1,68%	-41,49%	0,84%	2,17%	-41,98%	0,75%	8
KEREN CORPORATE C FR0010697532 – Société de gestion : KEREN FINANCE SA								
FCP	-6,55%	1,22%	-7,77%	0,84%	1,99%	-8,54%	0,60%	
KEREN ESSENTIELS C FR0011271550 – Société de gestion : KEREN FINANCE SA								
FCP	-10,87%	2,00%	-12,87%	0,84%	2,73%	-13,60%	1,00%	
KEREN PATRIMOINE C FR0000980427 – Société de gestion : KEREN FINANCE SA								
FCP	-8,01%	1,63%	-9,64%	0,84%	2,39%	-10,40%	0,75%	
KIRAO MULTICAPS AC FR0012020741 – Société de gestion : KIRAO								
Compartiment FCP	-20,14%	2,35%	-22,49%	0,84%	3,00%	-23,14%	0,94%	8
LAZARD ACTIFS RÉELS D FR0000291411 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
SICAV	-32,89%	1,50%	-34,39%	0,84%	2,05%	-34,94%	0,74%	8
LAZARD ACTIONS AMER RC EUR FR0010700823 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	-11,76%	0,00%	-11,76%	0,84%	0,74%	-12,50%	1,08%	8
LAZARD ACTIONS AMERIC PC H-EUR FR0013254331 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	-18,92%	0,00%	-18,92%	0,84%	0,68%	-19,60%	0,63%	8
LAZARD ACTIONS EMERGENTES R FR0010380675 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	-10,88%	0,00%	-10,88%	0,84%	0,75%	-11,63%	0,66%	8
LAZARD ACTIONS EURO R FR0010679886 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	-7,62%	0,00%	-7,62%	0,84%	0,78%	-8,40%	0,56%	8
LAZARD ALPHA EUROPE R FR0011034131 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
SICAV	-6,42%	0,00%	-6,42%	0,84%	0,79%	-7,20%	1,04%	8
LAZARD CONVERT EURO MODERATO R FR0010906461 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	-10,75%	0,00%	-10,75%	0,84%	0,75%	-11,50%	0,73%	8
LAZARD CONVERTIBLE GLO RC FR0010858498 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
SICAV	-17,98%	0,00%	-17,98%	0,84%	0,69%	-18,67%	0,73%	8
LAZARD CREDIT FI SRI RVC EUR FR0010752543 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	-10,35%	0,00%	-10,35%	0,84%	0,75%	-11,10%	0,48%	8
LAZARD CREDIT OPP RC EUR FR0010230490 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
SICAV	4,72%	0,00%	4,72%	0,84%	0,88%	3,84%	0,86%	8
LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC FR0010235507 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	5,44%	0,00%	5,44%	0,84%	0,89%	4,56%	NC	8
LAZARD DIVIDEND LOWVOL SRI C FR0010586024 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	-5,27%	0,00%	-5,27%	0,84%	0,80%	-6,07%	0,75%	8
LAZARD EQUITY RECOVERY FR0011537653 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	-9,06%	0,00%	-9,06%	0,84%	0,76%	-9,82%	1,09%	8
LAZARD EQUITY SRI PC EUR FR0000003998 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
SICAV	-4,36%	1,53%	-5,89%	0,84%	2,32%	-6,68%	0,63%	8
LAZARD EQUITY SRI RC FR0013204187 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
Compartiment FCP	-4,25%	2,50%	-6,75%	0,84%	3,28%	-7,53%	1,00%	8
LAZARD EURO SHORT DUR SRI IC FR0000027609 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
SICAV	-1,58%	0,00%	-1,58%	0,84%	0,83%	-2,41%	NC	8
LAZARD EUROPEAN ALTERNATIVE B IE00BDSVYW86 – Société de gestion : LAZARD FUND MANAGERS LTD IRL								
SICAV	0,18%	0,00%	0,18%	0,84%	0,84%	-0,66%	0,66%	8
LAZARD JAPON RC FR0010734491 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	-11,83%	0,00%	-11,83%	0,84%	0,74%	-12,57%	1,08%	8
LAZARD PATRI OPPORT SRI RC FR0007028543 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	0,93%	0,00%	0,93%	0,84%	0,85%	0,08%	0,79%	8
LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE FR0000292302 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
SICAV	-8,58%	0,00%	-8,58%	0,84%	0,77%	-9,34%	0,74%	
LAZARD PATRIMOINE EQUILIBRE FR0007382965 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	-8,44%	0,00%	-8,44%	0,84%	0,77%	-9,21%	0,74%	8
LAZARD PATRIMOINE R CAP FR0012355139 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	0,34%	0,00%	0,34%	0,84%	0,84%	-0,50%	0,76%	8
LAZARD SMALL CAPS EURO SRI I FR0000174310 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
SICAV	-16,42%	0,00%	-16,42%	0,84%	0,70%	-17,12%	0,00%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion.

Generali Vie, Société normale au capital de 266 870 076 euros - Société appartenant au Groupe Generali immatriculée sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Altaprofits, Société par actions simplifiée au capital de 11 912 727,82 euros - 535 041 669 RCS Paris - APE 6622Z
Siège social : 35 - 37 rue de Rome - 75008 Paris - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°11 063 754
altaprofits.com - information@altaprofits.fr - Tél : 01 44 77 12 14 (appel non surtaxé)

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
LAZARD SMALL CAPS EURO SRI R FR0010689141 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	-16,71%	0,00%	-16,71%	0,84%	0,70%	-17,41%	1,20%	8
LAZARD SMALL CAPS FRANCE FR0010679902 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	-9,72%	2,24%	-11,96%	0,84%	2,98%	-12,70%	1,09%	8
LAZARD SMALL CAPS FRANCE A FR0010262436 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	-11,43%	0,00%	-11,43%	0,84%	0,74%	-12,17%	NC	8
LAZARD STRATEGIES OBLIGATAIRES FR0010753616 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	-10,33%	0,00%	-10,33%	0,84%	0,75%	-11,08%	0,00%	8
LAZARD SUST EURO CREDIT FR0010751008 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	-10,86%	0,00%	-10,86%	0,84%	0,75%	-11,61%	0,13%	8
LCL ACTIONS OR MONDE FR0007374145 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
FCP	-1,58%	1,70%	-3,28%	0,84%	2,51%	-4,09%	0,64%	8
LCL OBLIGATIONS EURO P D FR0000018855 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
SICAV	-15,42%	1,13%	-16,55%	0,84%	1,83%	-17,25%	0,53%	8
LF ACTIONS ECO2 RESPONSABLE R FR0010834390 – Société de gestion : LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT								
FCP	-14,32%	2,09%	-16,41%	0,84%	2,79%	-17,11%	0,79%	9
LONVIA ASCAP EUROPE RETAIL LU2240057096 – Société de gestion : LONVIA CAPITAL SAS								
SICAV	-38,02%	2,43%	-40,45%	0,84%	2,93%	-40,95%	1,15%	9
LONVIA AVENIR MID-CAP EURO LU2240056445 – Société de gestion : LONVIA CAPITAL SAS								
SICAV	-35,02%	2,29%	-37,31%	0,84%	2,82%	-37,83%	1,09%	9
LONVIA AVENIR MIDCAP EUROPE R LU2240056015 – Société de gestion : LONVIA CAPITAL SAS								
SICAV	-36,60%	2,36%	-38,96%	0,84%	2,87%	-39,47%	1,14%	9
LOOMIS SAYLES MS INC R/A EUR IE00B23XD337 – Société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA								
Compartment SICAV	-6,09%	1,50%	-7,59%	0,84%	2,28%	-8,37%	0,60%	
LOOMIS US GROWTH EQ H-R/A LU1435385593 – Société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA								
Compartment SICAV	-29,70%	1,80%	-31,50%	0,84%	2,38%	-32,07%	0,75%	8
LUMYNA PRIVATE EQ WD FD B2(**) FR0013504479 – Société de gestion : FUNDROCK MANAGEMENT COMPANY SA								
FCPR	8,07%	3,37%	4,70%	0,84%	4,25%	3,82%	0,75%	Inconnu
M&G DYNAMIC ALLOCATION FD AC LU1582988058 – Société de gestion : M&G LUXEMBOURG SA								
SICAV	-1,10%	1,98%	-3,08%	0,84%	2,79%	-3,90%	0,88%	
M&G EMERGING MKT BD FD A-H LU1670631289 – Société de gestion : M&G LUXEMBOURG SA								
Compartment SICAV	-14,96%	1,46%	-16,42%	0,84%	2,16%	-17,12%	0,69%	
M&G GLB DIVIDEND A LU1670710075 – Société de gestion : M&G SECURITIES LIMITED								
Compartment SICAV	-0,33%	1,93%	-2,26%	0,84%	2,75%	-3,08%	0,88%	
M&G GLOBAL MACRO BOND FD A LU1670719613 – Société de gestion : M&G LUXEMBOURG SA								
Compartment SICAV	-7,38%	1,46%	-8,84%	0,84%	2,23%	-9,61%	0,60%	
M&G OPTIMAL INCOME A LU1670724373 – Société de gestion : M&G LUXEMBOURG SA								
SICAV	-10,97%	1,33%	-12,30%	0,84%	2,07%	-13,03%	0,62%	8
MAGELLAN FR0000292278 – Société de gestion : COMGEST SA								
SICAV	-14,91%	1,87%	-16,78%	0,84%	2,57%	-17,48%	0,53%	8
MAIN FIRST TOP EUROP IDEAS A LU0308864023 – Société de gestion : MAINFIRST AFFILIATED FUND MANA								
Compartment SICAV	-19,09%	1,94%	-21,03%	0,84%	2,60%	-21,69%	0,75%	8
MAINFIRST GERMANY FUND A EUR LU0390221256 – Société de gestion : MAINFIRST AFFILIATED FUND MANA								
Compartment SICAV	-26,04%	2,01%	-28,05%	0,84%	2,61%	-28,66%	0,75%	8
MANDARINE EUROPE MICROCAP R LU1303940784 – Société de gestion : MANDARINE GESTION								
Compartment SICAV	-22,09%	2,22%	-24,31%	0,84%	2,86%	-24,95%	1,10%	8
MANDARINE FDS ACTIVE R LU2052475568 – Société de gestion : MANDARINE GESTION								
SICAV	NC	2,47%	NC	0,84%	NC	NC	1,10%	9
MANDARINE GLOBAL TRANSITION R LU2257980289 – Société de gestion : MANDARINE GESTION								
SICAV	-18,77%	2,23%	-21,00%	0,84%	2,89%	-21,67%	0,98%	9
MANDARINE OPPORTUNITES R FR0010657122 – Société de gestion : MANDARINE GESTION								
FCP	-14,78%	2,34%	-17,12%	0,84%	3,04%	-17,81%	1,10%	8
MANDARINE VALEUR R FR0010554303 – Société de gestion : MANDARINE GESTION								
FCP	-3,11%	1,95%	-5,06%	0,84%	2,75%	-5,86%	0,98%	8
MANDARINE-UNIQUE S/M C EUR-R LU0489687243 – Société de gestion : MANDARINE GESTION								
Compartment SICAV	-24,20%	2,22%	-26,42%	0,84%	2,84%	-27,04%	0,98%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 266 870 076 euros - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
MIROVA EURO SUSTAINABLE EQ R/A LU0914731947 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
SICAV	-13,41%	1,86%	-15,27%	0,84%	2,57%	-15,98%	0,78%	9
MIROVA EUROENV EQ FD R/A EUR LU0914733059 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
SICAV	-20,78%	1,84%	-22,62%	0,84%	2,49%	-23,27%	0,78%	9
MIROVA EUROPE ENVIRONNEMENT R FR0010521575 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
FCP	-20,80%	1,71%	-22,50%	0,84%	2,36%	-23,16%	0,39%	9
MIROVA GLB SUSTAINABLE EQ R/A LU0914729966 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
Compartment SICAV	-16,72%	1,85%	-18,57%	0,84%	2,53%	-19,25%	0,78%	9
MONETA LONG SHORT A FR0010400762 – Société de gestion : MONETA ASSET MANAGEMENT								
FCP	-1,64%	1,50%	-3,14%	0,84%	2,31%	-3,96%	0,70%	8
MONETA MULTI CAPS C FR0010298596 – Société de gestion : MONETA ASSET MANAGEMENT								
FCP	-6,75%	1,50%	-8,25%	0,84%	2,27%	-9,02%	0,70%	8
MORGAN ST INV F-GLB BRNDS-AH LU0335216932 – Société de gestion : MSIM FUND MANAGEMENT IRL LTD								
SICAV	-20,61%	0,00%	-20,61%	0,84%	0,67%	-21,28%	0,70%	8
MS INV US GROWTH FUND A USD LU0073232471 – Société de gestion : MSIM FUND MANAGEMENT IRL LTD								
FCP	-56,50%	1,65%	-58,15%	0,84%	2,00%	-58,50%	0,70%	8
NATINTL FD OSTRUM ASIA EQ FD R LU0147918766 – Société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA								
Compartment SICAV	-20,94%	1,75%	-22,69%	0,84%	2,40%	-23,34%	0,72%	8
NATINTL I OST PACRIM EQ FD R/A LU0147921554 – Société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA								
Compartment SICAV	1,90%	1,85%	0,05%	0,84%	2,69%	-0,79%	0,73%	
NIFLI THEM WELLNESS FD R/A LU2326557985 – Société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA								
SICAV	-23,26%	2,05%	-25,31%	0,84%	2,68%	-25,93%	0,88%	Inconnu
NORDEA 1 EMERG MKT BD FD BP LU0772926084 – Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA								
Compartment SICAV	-13,09%	1,28%	-14,38%	0,84%	2,00%	-15,09%	0,40%	
NORDEA 1 GB CLIM ENV BP LU0348926287 – Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA								
Compartment SICAV	-13,64%	1,78%	-15,42%	0,84%	2,49%	-16,13%	0,75%	9
NORDEA-1 EUROP HI YI BD BP C LU0141799501 – Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA								
SICAV	-9,98%	1,31%	-11,29%	0,84%	2,06%	-12,04%	0,40%	8
NORDEA-1 STABLE RETURN FUND BP LU0227384020 – Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA								
Compartment SICAV	-6,99%	1,78%	-8,77%	0,84%	2,55%	-9,53%	0,75%	8
NORDEN SMALL FR0011474980 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
FCP	-36,34%	0,00%	-36,34%	0,84%	0,53%	-36,88%	0,99%	8
NORDEN SRI CAP FR0000299356 – Société de gestion : LAZARD FRERES GESTION SAS								
SICAV	-19,61%	0,00%	-19,61%	0,84%	0,68%	-20,29%	0,99%	8
ODDO ACTIVE SLLER CIES CR FR0011606268 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT								
FCP	-29,31%	0,00%	-29,31%	0,84%	0,59%	-29,90%	0,90%	8
ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP CI FR0011606276 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT								
Compartment FCP	-27,52%	1,05%	-28,57%	0,84%	1,65%	-29,17%	0,00%	8
ODDO BHF ARTIFIC INTEL CR EUR LU1919842267 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT								
Compartment SICAV	-26,10%	1,72%	-27,82%	0,84%	2,33%	-28,43%	0,80%	8
ODDO BHF AVENIR CR FR0000989899 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT								
FCP	-18,97%	1,74%	-20,71%	0,84%	2,41%	-21,38%	0,99%	8
ODDO BHF AVENIR EURO CR FR0000990095 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT								
FCP	-22,32%	2,00%	-24,32%	0,84%	2,64%	-24,95%	1,10%	8
ODDO BHF AVENIR EUROPE CR FR0000974149 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT								
FCP	-25,25%	1,93%	-27,18%	0,84%	2,54%	-27,79%	1,10%	8
ODDO BHF FUT OF FINANCE CR EUR FR0010493957 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT								
FCP	-16,20%	1,91%	-18,11%	0,84%	2,60%	-18,80%	1,10%	
ODDO BHF GÉNÉRATION CR FR0010574434 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT								
FCP	-18,24%	1,99%	-20,23%	0,84%	2,66%	-20,90%	1,10%	8
ODDO BHF IMMOBILIER CR FR0000989915 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT								
FCP	-30,36%	1,80%	-32,16%	0,84%	2,37%	-32,72%	1,00%	8
ODDO BHF METROPOLE SELECTION A FR0007078811 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT								
FCP	-4,40%	1,55%	-5,95%	0,84%	2,34%	-6,74%	0,60%	8
ODDO BHF POLARIS MODERATE CR DE000A2JJ1W5 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT GMBH								
Compartment SICAV	-8,16%	1,17%	-9,33%	0,84%	1,93%	-10,09%	0,58%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 266 870 076 euros - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
OFI ENERGY STRAT METALS ACT R FR0014008NN3 – Société de gestion : OFI INVEST ASSET MANAGEMENT								
SICAV	NC	1,50%	NC	0,84%	NC	NC	NC	8
OFI INVEST ESG MING R FR0007043781 – Société de gestion : OFI INVEST ASSET MANAGEMENT								
FCP	-19,15%	1,80%	-20,95%	0,84%	2,46%	-21,62%	0,60%	8
OFI INVEST ISR GRAND MARQUES A FR0011586544 – Société de gestion : OFI INVEST ASSET MANAGEMENT								
Compartment FCP	-15,21%	1,70%	-16,91%	0,84%	2,40%	-17,60%	0,85%	Inconnu
OFI INVEST ISR VALEURS EUROP A FR0011092386 – Société de gestion : OFI INVEST ASSET MANAGEMENT								
Compartment FCP	-11,30%	1,00%	-12,30%	0,84%	1,74%	-13,04%	0,50%	8
OFI INVEST PRECIOUS MET ACT R FR0011170182 – Société de gestion : OFI INVEST ASSET MANAGEMENT								
Compartment FCP	0,20%	1,50%	-1,30%	0,84%	2,33%	-2,12%	0,72%	8
OFI RS MULTITRACK R FR0010564351 – Société de gestion : OFI INVEST ASSET MANAGEMENT								
FCP	-15,95%	1,50%	-17,45%	0,84%	2,19%	-18,15%	0,62%	8
OSTRUM GB EMERG BDS RA H EUR C LU0935235712 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
SICAV	-17,52%	1,35%	-18,87%	0,84%	2,03%	-19,55%	0,52%	
OSTRUM SRI EURO SOV BD R C EUR FR0000003196 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL								
SICAV	-17,60%	0,70%	-18,30%	0,84%	1,39%	-18,99%	0,34%	
PALATINE FRANCE MID CAP FR0000437576 – Société de gestion : PALATINE ASSET MANAGEMENT								
FCP	-14,04%	1,20%	-15,24%	0,84%	1,91%	-15,95%	0,62%	
PALATINE PLANETE R FR0010649079 – Société de gestion : PALATINE ASSET MANAGEMENT								
FCP	-11,60%	2,30%	-13,90%	0,84%	3,02%	-14,62%	1,55%	8
PICT SHOR TERM MONE MKT EU P LU0128494191 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	0,14%	0,25%	-0,12%	0,84%	1,09%	-0,95%	0,00%	8
PICTET - PICTET-SMARTCITY P LU0503634221 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
SICAV	-26,20%	0,00%	-26,20%	0,84%	0,62%	-26,82%	0,80%	9
PICTET ABS RET FIXED INC HP LU0988402730 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
SICAV	-8,06%	0,00%	-8,06%	0,84%	0,77%	-8,83%	0,35%	8
PICTET ASIAN EQ EX JAP P LU0255976994 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-21,76%	0,00%	-21,76%	0,84%	0,66%	-22,41%	0,70%	8
PICTET ASIAN EQUITIES XJAP P C LU0155303323 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
SICAV	-21,70%	0,00%	-21,70%	0,84%	0,66%	-22,36%	0,70%	8
PICTET BIOTECH HP EUR LU0190161025 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
SICAV	-18,13%	0,00%	-18,13%	0,84%	0,69%	-18,82%	0,80%	9
PICTET BIOTECH P EUR LU0255977455 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-10,22%	0,00%	-10,22%	0,84%	0,75%	-10,97%	0,80%	9
PICTET CHINA EQUITIES P LU0255978347 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
SICAV	-26,26%	0,00%	-26,26%	0,84%	0,62%	-26,87%	0,70%	8
PICTET CHINESE LO CUR DEB HP LU1676181032 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-0,44%	1,30%	-1,74%	0,84%	2,13%	-2,56%	0,65%	
PICTET CHINESE LOCAL CUR DEB P LU1164801661 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-0,21%	1,24%	-1,45%	0,84%	2,07%	-2,28%	0,50%	
PICTET CLEAN ENERG TRANS P EUR LU0280435388 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-21,89%	0,00%	-21,89%	0,84%	0,66%	-22,54%	0,80%	9
PICTET DIGITAL P EUR CAP LU0340554913 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-32,83%	0,00%	-32,83%	0,84%	0,56%	-33,40%	0,80%	8
PICTET EMER CORPORATE BD HP C LU0844698232 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-13,73%	1,83%	-15,56%	0,84%	2,54%	-16,27%	0,75%	
PICTET EMER LOCAL CUR DT P EUR LU0280437673 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
SICAV	-2,77%	0,00%	-2,77%	0,84%	0,82%	-3,59%	0,60%	8
PICTET EMERGING MKT INDEX P LU0474967998 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-15,10%	0,00%	-15,10%	0,84%	0,71%	-15,81%	0,00%	
PICTET EUR BOND P CAP LU0128490280 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
FCP	-20,24%	0,00%	-20,24%	0,84%	0,67%	-20,91%	0,34%	8
PICTET EUR GOVERNMENT BD P LU0241467587 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
SICAV	-18,48%	0,00%	-18,48%	0,84%	0,68%	-19,16%	0,20%	
PICTET EUR SHORT MID BD PC LU0167158327 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-5,06%	0,00%	-5,06%	0,84%	0,80%	-5,86%	0,15%	

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 266 870 076 euros - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
PICTET EUROLAN INDEX LU0255980913 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-12,32%	0,00%	-12,32%	0,84%	0,74%	-13,06%	0,00%	
PICTET FAMILY P EUR LU0130732364 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
FCP	-28,40%	0,00%	-28,40%	0,84%	0,60%	-29,00%	0,80%	8
PICTET GL EM DEBT HPC LU0170994346 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
SICAV	-18,62%	0,00%	-18,62%	0,84%	0,68%	-19,30%	0,55%	8
PICTET GLBL SUSTAIN CRDT HP LU0503630153 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-16,64%	1,05%	-17,70%	0,84%	1,74%	-18,39%	0,40%	9
PICTET GLOB MEGA SELEC P C LU0386882277 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-21,83%	0,00%	-21,83%	0,84%	0,66%	-22,49%	0,80%	9
PICTET GLOBAL ENVIR OPPS P LU0503631714 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-20,76%	0,00%	-20,76%	0,84%	0,67%	-21,42%	0,80%	9
PICTET GLOBAL THEMATIC OPPS P LU1437676635 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-21,08%	2,00%	-23,08%	0,84%	2,65%	-23,72%	0,80%	9
PICTET INDIAN EQUITIES P LU0255979071 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
SICAV	-11,92%	0,00%	-11,92%	0,84%	0,74%	-12,66%	0,70%	
PICTET INDIAN EQUITIES PC LU0070964530 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-11,85%	0,00%	-11,85%	0,84%	0,74%	-12,59%	0,70%	
PICTET JAPANESE EQ SEL P LU0255975830 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
SICAV	-13,46%	0,00%	-13,46%	0,84%	0,73%	-14,19%	0,60%	8
PICTET JPN EQ OPPORT-P EUR LU0255979402 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-14,89%	0,00%	-14,89%	0,84%	0,71%	-15,60%	0,60%	8
PICTET MULT-ASSET GLB OPPORT R LU0941349275 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
SICAV	-10,98%	1,79%	-12,77%	0,84%	2,52%	-13,50%	0,80%	8
PICTET MULTI-ASSET GBL OPP P LU0941349192 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-11,01%	1,21%	-12,22%	0,84%	1,95%	-12,96%	0,50%	8
PICTET NUTRITION P EUR LU0366534344 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-18,53%	0,00%	-18,53%	0,84%	0,68%	-19,21%	0,80%	9
PICTET PREMIUM BRANDS P C LU0217139020 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-17,84%	0,00%	-17,84%	0,84%	0,69%	-18,53%	0,80%	8
PICTET QUEST EMER SUSTAIN EQ P LU0725974439 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-13,74%	0,00%	-13,74%	0,84%	0,72%	-14,46%	0,80%	8
PICTET QUEST EUR SUSTAIN EQ P LU0144509717 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
FCP	-12,00%	0,00%	-12,00%	0,84%	0,74%	-12,74%	0,40%	8
PICTET QUEST GLOBAL SUST EQ P LU0845340131 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
SICAV	-10,98%	0,00%	-10,98%	0,84%	0,75%	-11,72%	0,50%	8
PICTET ROBOTICS P C LU1279334210 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-29,10%	1,98%	-31,08%	0,84%	2,56%	-31,66%	0,80%	8
PICTET SHORT TERM COR BONDS-P LU0954602750 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-7,38%	0,00%	-7,38%	0,84%	0,78%	-8,16%	0,25%	8
PICTET SHORT TERM MONEY MKT -P LU0128496485 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	8,38%	0,32%	8,06%	0,84%	1,23%	7,16%	0,00%	8
PICTET SHRT TERM EM CORP HP LU1055198938 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
SICAV	-7,56%	0,00%	-7,56%	0,84%	0,78%	-8,33%	0,55%	8
PICTET SHT TERM HI YI P LU0726357527 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-4,67%	1,16%	-5,83%	0,84%	1,95%	-6,62%	0,45%	
PICTET TIMBER P EUR LU0340559557 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-13,68%	0,00%	-13,68%	0,84%	0,73%	-14,41%	0,80%	9
PICTET USA INDEX HP LU0592905250 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	-21,28%	0,51%	-21,78%	0,84%	1,17%	-22,44%	0,00%	
PICTET USA INDEX P LU0474966164 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
SICAV	-13,10%	0,46%	-13,56%	0,84%	1,19%	-14,29%	0,00%	
PICTET WATER P EUR LU0104884860 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
SICAV	-18,10%	0,00%	-18,10%	0,84%	0,69%	-18,79%	0,80%	9
PICTET-ASIAN LOCAL CUR DEBT P LU0280438309 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartment SICAV	1,12%	0,00%	1,12%	0,84%	0,85%	0,27%	0,60%	

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion.

Generali Vie, Société normale au capital de 266 870 076 euros
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
PICTET-EUR CORPORATE BONDS-P LU0128470845 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
SICAV	-14,67%	0,00%	-14,67%	0,84%	0,72%	-15,39%	0,40%	8
PICTET-EUR HIGH YIELD-P LU0133807163 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartiment SICAV	-12,52%	0,00%	-12,52%	0,84%	0,73%	-13,25%	0,55%	
PICTET-EUROPE INDEX-P EUR LU0130731390 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
FCP	-9,71%	0,00%	-9,71%	0,84%	0,76%	-10,47%	0,00%	
PICTET-GENERICS-PUSD C LU0188501257 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
SICAV	-14,35%	0,00%	-14,35%	0,84%	0,72%	-15,07%	0,80%	9
PICTET-HEALTH P EUR LU0255978776 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
SICAV	-14,41%	0,00%	-14,41%	0,84%	0,72%	-15,13%	0,80%	9
PICTET-PACIFIC EX JAPAN P EUR LU0474967055 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartiment SICAV	0,31%	0,47%	-0,16%	0,84%	1,31%	-1,00%	NC	
PICTET-SECURITY-P EUR LU0270904781 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
SICAV	-29,37%	0,00%	-29,37%	0,84%	0,59%	-29,96%	0,80%	8
PICTET-US GLOB HIGH YLD-HP EUR LU0448623875 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
SICAV	-14,85%	0,77%	-15,62%	0,84%	1,48%	-16,33%	0,55%	8
PICTET-USD GOVERNMENT BD HP DY LU1256216356 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartiment SICAV	-15,13%	0,65%	-15,78%	0,84%	1,36%	-16,49%	0,20%	
PIMCO-EM CR BD-E-H-ACC-INS- IE00B62MZF51 – Société de gestion : PIMCO GLOBAL ADVISORS IRELAND								
Compartiment SICAV	-14,25%	1,85%	-16,10%	0,84%	2,55%	-16,80%	0,90%	
PLUVALCA ALLCAPS A FR0000422842 – Société de gestion : FINANCIERE ARBEVEL								
FCP	-12,05%	2,39%	-14,44%	0,84%	3,11%	-15,16%	1,32%	
PLUVALCA DISRUPTIVE OPPORT A FR0013076528 – Société de gestion : FINANCIERE ARBEVEL								
Compartiment SICAV	-34,30%	2,00%	-36,30%	0,84%	2,54%	-36,84%	1,00%	8
PLUVALCA SMALL CAPS A FR0000422859 – Société de gestion : FINANCIERE ARBEVEL								
FCP	-13,17%	2,39%	-15,56%	0,84%	3,10%	-16,27%	1,20%	8
PTR CORTO EU PC LU0496442723 – Société de gestion : PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE								
Compartiment SICAV	-1,68%	1,94%	-3,62%	0,84%	2,75%	-4,43%	0,50%	
R-CO CONVICTION CLUB F FR0010537423 – Société de gestion : ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEME								
FCP	-7,49%	2,06%	-9,55%	0,84%	2,82%	-10,31%	0,68%	8
R-CO CONVICTION CREDIT 12M EUR FR0010697482 – Société de gestion : ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEME								
FCP	-1,41%	0,50%	-1,91%	0,84%	1,32%	-2,73%	0,12%	8
R-CO CONVICTION FRANCE FC FR0011056092 – Société de gestion : ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEME								
FCP	-6,71%	1,90%	-8,61%	0,84%	2,67%	-9,38%	0,68%	8
R-CO CONVICTION USA H FR0011069137 – Société de gestion : ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEME								
FCP	-20,80%	1,52%	-22,32%	0,84%	2,17%	-22,98%	0,45%	8
R-CO OPAL EMERGENTS F FR0010323303 – Société de gestion : ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEME								
FCP	-22,06%	3,03%	-25,09%	0,84%	3,66%	-25,72%	0,50%	8
R-CO THEMATIC REAL ESTATE R FR0011885797 – Société de gestion : ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEME								
Compartiment FCP	-20,36%	2,10%	-22,46%	0,84%	2,75%	-23,11%	0,52%	8
R-CO THEMATIC SILVER PLUS C FR0010909531 – Société de gestion : ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEME								
FCP	-18,14%	1,51%	-19,65%	0,84%	2,18%	-20,32%	0,38%	8
R-CO VALOR F FR0011261197 – Société de gestion : ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEME								
SICAV	-6,55%	1,83%	-8,38%	0,84%	2,60%	-9,15%	0,65%	8
RAIFFEISEN A OPPO ESG-AKTIEN R AT0000745872 – Société de gestion : RAIFFEISEN KAPITALANLAGE GESEL								
FCP	-14,94%	2,26%	-17,20%	0,84%	2,96%	-17,90%	1,00%	
RAIFFEISEN-INFSTR-AKT VA AT0000A09ZL0 – Société de gestion : RAIFFEISEN KAPITALANLAGE GESEL								
FCP	-6,03%	2,24%	-8,27%	0,84%	3,01%	-9,04%	1,00%	
RCO SERENITE PEA FR0010513523 – Société de gestion : ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEME								
FCP	0,22%	0,14%	0,08%	0,84%	0,98%	-0,77%	0,00%	
RICHELIEU CITYZEN R FR0000989410 – Société de gestion : RICHELIEU GESTION SA								
FCP	-16,92%	2,41%	-19,33%	0,84%	3,09%	-20,00%	1,20%	8
RICHELIEU PRAGMA EUROPE R FR0007045737 – Société de gestion : RICHELIEU GESTION SA								
FCP	-17,17%	2,38%	-19,55%	0,84%	3,06%	-20,23%	1,20%	8
RMM ACTIONS USA C EUR FR0011212547 – Société de gestion : ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEME								
FCP	-13,37%	1,52%	-14,89%	0,84%	2,23%	-15,60%	0,45%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 266 870 076 euros - Société appartenant au Groupe Generali immatriculée sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculée sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
SANSO ESG CONVICTIONS P FR0007085691 – Société de gestion : SANSO INVESTMENT SOLUTIONS								
FCP	-12,69%	0,00%	-12,69%	0,84%	0,73%	-13,43%	0,85%	8
SCHELCHER PRINCE OBLI MT ESG P FR0010707513 – Société de gestion : SCHELCHER PRINCE GESTION								
FCP	-1,50%	0,00%	-1,50%	0,84%	0,83%	-2,32%	0,50%	Inconnu
SCHRODER EURO CORPORATE LU0113257694 – Société de gestion : SCHRODER INVESTMENT MGT EUR SA								
SICAV	-15,37%	1,03%	-16,40%	0,84%	1,73%	-17,10%	0,38%	8
SCHRODER EUROPEAN SPECIAL SIT LU0246036288 – Société de gestion : SCHRODER INVESTMENT MGT EUR SA								
Compartiment SICAV	-27,20%	1,04%	-28,24%	0,84%	1,64%	-28,84%	0,50%	8
SCHRODER ISF EMERG ASIA A LU0248172537 – Société de gestion : SCHRODER INVESTMENT MGT EUR SA								
SICAV	-14,29%	1,85%	-16,14%	0,84%	2,55%	-16,84%	0,75%	
SCHRODER ISF EURO EQUITY A ACC LU0106235293 – Société de gestion : SCHRODER INVESTMENT MGT EUR SA								
SICAV	-13,18%	1,84%	-15,02%	0,84%	2,55%	-15,74%	0,75%	8
SCHRODER ISF EURO VALUE A EUR LU0161305163 – Société de gestion : SCHRODER INVESTMENT MGT EUR SA								
FCP	0,08%	1,84%	-1,76%	0,84%	2,67%	-2,59%	0,75%	
SCHRODER ISF EUROP SUST VAL A LU0106236267 – Société de gestion : SCHRODER INVESTMENT MGT EUR SA								
Compartiment SICAV	-8,04%	1,85%	-9,89%	0,84%	2,61%	-10,65%	0,75%	8
SCHRODER ISF GLB CLMT CHG EQ A LU0302446645 – Société de gestion : SCHRODER INVESTMENT MGT EUR SA								
SICAV	-18,37%	1,84%	-20,21%	0,84%	2,51%	-20,88%	0,75%	8
SCHRODER ISF LATIN AMERICAN AC LU0248181363 – Société de gestion : SCHRODER INVESTMENT MGT EUR SA								
Compartiment SICAV	18,13%	1,86%	16,27%	0,84%	2,84%	15,30%	0,75%	
SCHRODER ITL US SM & M-A HA LU0334663233 – Société de gestion : SCHRODER INVESTMENT MGT EUR SA								
SICAV	-14,77%	1,87%	-16,64%	0,84%	2,57%	-17,34%	0,75%	8
SCHRODER US SMALL MID CAP EQ A LU0248178732 – Société de gestion : SCHRODER INVESTMENT MGT EUR SA								
SICAV	-6,61%	1,84%	-8,45%	0,84%	2,61%	-9,22%	0,75%	8
SEXTANT BOND PICKING A FR0013202132 – Société de gestion : AMIRAL GESTION								
Compartiment SICAV	-7,91%	1,25%	-9,16%	0,84%	2,01%	-9,92%	0,62%	
SEXTANT GRAND LARGE FR0010286013 – Société de gestion : AMIRAL GESTION								
FCP	-3,62%	1,70%	-5,32%	0,84%	2,50%	-6,12%	0,70%	8
SEXTANT PEA FR0010286005 – Société de gestion : AMIRAL GESTION								
FCP	-11,91%	2,20%	-14,11%	0,84%	2,92%	-14,84%	0,00%	
SEXTANT PME A FR0010547869 – Société de gestion : AMIRAL GESTION								
FCP	-13,68%	2,00%	-15,68%	0,84%	2,71%	-16,39%	1,00%	8
SG ACTIONS ENERGIE FR0000423147 – Société de gestion : SOCIETE GENERALE GESTION								
FCP	50,19%	2,09%	48,10%	0,84%	3,33%	46,85%	1,00%	8
SG ACTIONS IMMOBILIER FR0010285874 – Société de gestion : SOCIETE GENERALE GESTION								
SICAV	-33,64%	2,07%	-35,71%	0,84%	2,61%	-36,25%	1,00%	
SG ACTIONS LUXE FR0000988503 – Société de gestion : SOCIETE GENERALE GESTION								
FCP	-19,88%	2,06%	-21,94%	0,84%	2,72%	-22,60%	1,00%	8
SG ACTIONS MONDE C FR0010260000 – Société de gestion : SOCIETE GENERALE GESTION								
FCP	-11,36%	2,09%	-13,45%	0,84%	2,82%	-14,17%	0,65%	8
SG ACTIONS US TECHNO C FR0000431538 – Société de gestion : SOCIETE GENERALE GESTION								
FCP	-27,32%	2,07%	-29,39%	0,84%	2,66%	-29,98%	1,00%	8
SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR C FR0010431015 – Société de gestion : SOCIETE GENERALE GESTION								
FCP	-7,55%	2,87%	-10,42%	0,84%	3,62%	-11,17%	1,00%	8
SG LIQUIDITE PEA FR0007010657 – Société de gestion : SOCIETE GENERALE GESTION								
FCP	0,19%	0,31%	-0,12%	0,84%	1,15%	-0,96%	0,16%	
SISF GBL INFL LINKED BD A LU0180781048 – Société de gestion : SCHRODER INVESTMENT MGT EUR SA								
Compartiment SICAV	-19,64%	0,94%	-20,58%	0,84%	1,61%	-21,25%	0,38%	
SISF QEP GLOBAL QUALITY A EUR LU0323591833 – Société de gestion : SCHRODER INVESTMENT MGT EUR SA								
Compartiment SICAV	-9,46%	1,59%	-11,05%	0,84%	2,34%	-11,80%	0,62%	8
SOFIDY SELECTION 1 P FR0011694256 – Société de gestion : SOFIDY								
FCP	-28,40%	2,22%	-30,62%	0,84%	2,80%	-31,20%	1,21%	Inconnu
SOLIDARITE FR0011363746 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
Compartiment FCP	-7,16%	1,20%	-8,36%	0,84%	1,97%	-9,13%	0,44%	8
SS EMU ESG SCREENED INDEX EQ P LU1159238036 – Société de gestion : STATE STREET GLOBAL ADVISORS E								
SICAV	-11,60%	0,00%	-11,60%	0,84%	0,74%	-12,35%	0,36%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion.

Generali Vie, Société normale au capital de 266 870 076 euros – Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
SS EUROPE ESG SCR INDEX EQ P LU1159236501 – Société de gestion : STATE STREET GLOBAL ADVISORS E								
SICAV	-9,52%	0,00%	-9,52%	0,84%	0,76%	-10,28%	0,36%	8
SS GB EM ESG SCREENED IND EQ P LU1159236097 – Société de gestion : STATE STREET GLB ADV LUX MGMT								
SICAV	-16,19%	0,00%	-16,19%	0,84%	0,70%	-16,89%	0,72%	Inconnu
SS PACIF EXJAP ESG SD IND EQ P LU1161083644 – Société de gestion : STATE STREET GLB ADV LUX MGMT								
SICAV	-3,37%	0,00%	-3,37%	0,84%	0,81%	-4,18%	0,36%	Inconnu
SSTREET ENHANC EMERMKT EQ FD P LU1648467097 – Société de gestion : STATE STREET GLB ADV LUX MGMT								
SICAV	-15,32%	0,00%	-15,32%	0,84%	0,71%	-16,03%	NC	Inconnu
SSTREET EUR SMALL CAP EQ FD P LU1112178824 – Société de gestion : STATE STREET GLOBAL ADVISORS E								
SICAV	-16,60%	0,00%	-16,60%	0,84%	0,70%	-17,30%	0,83%	8
SUNNY PATRIMOINE 2.0 R FR0011365642 – Société de gestion : SUNNY ASSET MANAGEMENT								
FCP	8,29%	0,00%	8,29%	0,84%	0,91%	7,38%	0,88%	
SYCOMORE HAPPY WORK R C LU1301026388 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
Compartment SICAV	-17,84%	2,00%	-19,84%	0,84%	2,67%	-20,51%	1,06%	9
SYCOMORE INCLUSIVE JOBS RC FR0014000IG4 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
SICAV	-17,92%	2,65%	-20,57%	0,84%	3,32%	-21,24%	1,00%	9
SYCOMORE OPPORTUNITIES R FR0010363366 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
FCP	-15,19%	1,80%	-16,99%	0,84%	2,50%	-17,69%	1,00%	
SYCOMORE SELECTION RESP R FR0011169341 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
FCP	-17,26%	2,00%	-19,26%	0,84%	2,68%	-19,94%	1,00%	9
SYCOMORE SÉLECTION CRÉDIT R FR0011288513 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
Compartment FCP	-9,69%	1,20%	-10,89%	0,84%	1,95%	-11,64%	0,64%	9
SYCOYIELD 2026 RC FR001400A6Y0 – Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT								
FCP	NC	1,00%	NC	0,84%	NC	NC	0,50%	8
TEMPLETON ASIAN GROWTH A \$ C LU0128522157 – Société de gestion : FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA								
FCP	-16,69%	2,19%	-18,88%	0,84%	2,87%	-19,56%	0,75%	
TEMPLETON ASIAN SMALLER CO A LU0390135415 – Société de gestion : FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA								
Compartment SICAV	-13,43%	2,21%	-15,64%	0,84%	2,92%	-16,35%	0,70%	
TEMPLETON CHINA FUND LU0052750758 – Société de gestion : FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA								
FCP	-23,86%	2,46%	-26,32%	0,84%	3,08%	-26,94%	0,70%	
TEMPLETON EM MKTS SM CO A LU0300743431 – Société de gestion : FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA								
Compartment SICAV	-11,50%	2,47%	-13,97%	0,84%	3,19%	-14,69%	0,70%	
TEMPLETON EMERG MKT BD FD NC LU0128530416 – Société de gestion : FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA								
Compartment SICAV	-8,74%	2,39%	-11,13%	0,84%	3,14%	-11,88%	1,20%	8
TEMPLETON FRANKLIN TECHNO LU0109392836 – Société de gestion : FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA								
Compartment SICAV	-39,14%	1,81%	-40,95%	0,84%	2,31%	-41,44%	0,70%	8
TEMPLETON FRONTIER MKT A LU0390137031 – Société de gestion : FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA								
SICAV	-11,91%	2,54%	-14,45%	0,84%	3,26%	-15,17%	0,70%	
TEMPLETON FRONTIER MKT FD N C LU0390137973 – Société de gestion : FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA								
Compartment SICAV	-11,84%	3,03%	-14,87%	0,84%	3,75%	-15,59%	1,20%	
TEMPLETON GLOBAL TTL RET N LU0260870745 – Société de gestion : FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA								
Compartment SICAV	-4,82%	2,08%	-6,90%	0,84%	2,86%	-7,69%	1,10%	
THEAM EQUITY EURP GURU N LU1235104020 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAG FRANCE								
Compartment SICAV	-6,38%	1,80%	-8,18%	0,84%	2,57%	-8,96%	1,50%	
THEM SUBSCRIPTION ECONOMY R/A LU2095319849 – Société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA								
Compartment SICAV	-21,94%	2,05%	-23,99%	0,84%	2,69%	-24,63%	0,88%	8
THEMATICS AI AND ROBO FD R A LU1951200481 – Société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA								
Compartment SICAV	-25,12%	2,05%	-27,16%	0,84%	2,66%	-27,78%	0,88%	8
THEMATICS META FD R A LU1951204046 – Société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA								
Compartment SICAV	-22,62%	2,05%	-24,67%	0,84%	2,68%	-25,31%	0,88%	8
THEMATICS SAFETY FD R A LU1951225553 – Société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA								
Compartment SICAV	-28,95%	2,05%	-31,00%	0,84%	2,63%	-31,58%	0,88%	9
THEMATICS WATER FD R A LU1951229035 – Société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA								
Compartment SICAV	-13,96%	2,05%	-16,01%	0,84%	2,76%	-16,72%	0,88%	9
TIKEHAU INTERN. CROSS ASSETS R LU2147879543 – Société de gestion : TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT								
SICAV	-7,48%	1,60%	-9,08%	0,84%	2,36%	-9,84%	0,82%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 266 870 076 euros - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
TOCQUEV ODYSSEE ISR C FR0010546960 – Société de gestion : TOCQUEVILLE FINANCE SA								
FCP	-10,22%	2,04%	-12,26%	0,84%	2,78%	-13,00%	1,08%	8
TOCQUEVILLE DIVIDENDE ISR C FR0010546929 – Société de gestion : TOCQUEVILLE FINANCE SA								
FCP	-5,75%	2,05%	-7,80%	0,84%	2,82%	-8,57%	1,20%	8
TOCQUEVILLE MEGATRENDS ISR C FR0010546945 – Société de gestion : TOCQUEVILLE FINANCE SA								
FCP	-23,14%	2,04%	-25,18%	0,84%	2,67%	-25,81%	1,08%	8
TOCQUEVILLE SM CAP EURO ISR C FR0010546903 – Société de gestion : TOCQUEVILLE FINANCE SA								
FCP	-15,54%	2,04%	-17,58%	0,84%	2,73%	-18,27%	0,88%	8
TOCQUEVILLE VALUE AME ISR P FR0010547059 – Société de gestion : TOCQUEVILLE FINANCE SA								
FCP	-2,91%	2,39%	-5,30%	0,84%	3,19%	-6,09%	1,06%	8
TOCQUEVILLE VALUE EUROPE FR0010547067 – Société de gestion : TOCQUEVILLE FINANCE SA								
FCP	-4,99%	2,05%	-7,04%	0,84%	2,83%	-7,82%	0,88%	8
TRUSTEAM OPTIMUM A FR0007072160 – Société de gestion : TRUSTEAM FINANCE SCA								
FCP	-9,23%	0,00%	-9,23%	0,84%	0,76%	-9,99%	0,60%	8
TWENTY FIRST FR ENGAGEMENT C LU1885494549 – Société de gestion : TWENTY FIRST CAPITAL								
Compartiment SICAV	-15,92%	0,00%	-15,92%	0,84%	0,71%	-16,63%	0,98%	Inconnu
UBS L EQ FD TECH OPPOR USD P C LU0081259029 – Société de gestion : UBS FUND MANAGEMENT LUXEMBOURG								
Compartiment FCP	-34,25%	2,11%	-36,36%	0,84%	2,64%	-36,90%	0,81%	8
UBS LUX EQ FD MID C S USA P C LU0049842262 – Société de gestion : UBS FUND MANAGEMENT LUXEMBOURG								
Compartiment FCP	-22,95%	1,85%	-24,80%	0,84%	2,48%	-25,44%	0,72%	8
UBS LUX EQ US OPPORTUNITY P C LU0070848113 – Société de gestion : UBS FUND MANAGEMENT LUXEMBOURG								
SICAV	-12,12%	1,70%	-13,82%	0,84%	2,42%	-14,54%	0,81%	
UBS LUX KEY SEL ASI EQ USD P LU0235996351 – Société de gestion : UBS FUND MANAGEMENT LUXEMBOURG								
SICAV	-20,18%	2,11%	-22,29%	0,84%	2,76%	-22,94%	0,81%	8
UNITED KINGDOM FUND A2 LU0171293177 – Société de gestion : BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA								
SICAV	-24,08%	1,82%	-25,90%	0,84%	2,44%	-26,52%	0,75%	
VALFRANCE FR0000973711 – Société de gestion : SWISSLIFE GESTION PRIVEE								
FCP	-9,65%	0,00%	-9,65%	0,84%	0,76%	-10,41%	1,00%	Inconnu
VARENNE UCITS VARENNE GLOBAL A LU2358389745 – Société de gestion : VARENNE CAPITAL PARTNERS								
SICAV	NC	2,06%	NC	0,84%	NC	NC	1,07%	
VARENNE VALEUR A EUR CAP LU2358392376 – Société de gestion : VARENNE CAPITAL PARTNERS								
SICAV	NC	1,89%	NC	0,84%	NC	NC	0,90%	
VEGA FR OPPORTUNITES ISR RC FR0010458190 – Société de gestion : VEGA INVESTMENT MANAGERS								
FCP	-17,58%	0,00%	-17,58%	0,84%	0,69%	-18,27%	1,02%	8

▪ OPC indiciels (ETF)

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
AIS AM IND MSCI EME MKT ETF D LU1861138961 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
SICAV	-13,53%	0,00%	-13,53%	1,04%	0,90%	-14,43%	NC	Inconnu
AIS AM IND MSCI WORLD ETF DR LU1861134382 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
SICAV	-17,66%	0,00%	-17,66%	1,04%	0,86%	-18,51%	NC	Inconnu
AIS AMUNDI EURO CORP U ETF C LU1681039647 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
Compartiment SICAV	-13,39%	0,00%	-13,39%	1,04%	0,90%	-14,29%	NC	Inconnu
AIS AMUNDI JAPAN TOPIX U ETF LU1681037864 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
FCP	-4,53%	0,00%	-4,53%	1,04%	0,99%	-5,52%	NC	Inconnu
AM MSCI DIG ECO&META ESG SCR LU2023678878 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
SICAV	-35,99%	0,00%	-35,99%	1,04%	0,67%	-36,66%	NC	Inconnu
AM USD FLT RATE CORP BD ESG H LU1681041031 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
SICAV	NC	0,00%	NC	1,04%	NC	NC	NC	8
AMUNDI CAC 40 ETF DR CAP LU1681046931 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
SICAV	-9,24%	0,00%	-9,24%	1,04%	0,94%	-10,18%	NC	Inconnu
AMUNDI CO BD CLIM NET ZERO AMB LU1829219127 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	-13,54%	0,00%	-13,54%	1,04%	0,90%	-14,44%	NC	Inconnu

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 266 870 076 euros, enregistrée au RCS de Paris au n° 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Altaprofits, Société par actions simplifiée au capital de 11 912 727,82 euros - 535 041 669 RCS Paris - APE 6622Z

Siège social : 35 - 37 rue de Rome - 75008 Paris - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°11 063 754

altaprofits.com - information@altaprofits.fr - Tél : 01 44 77 12 14 (appel non surtaxé)

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
AMUNDI ETF MSCI JAPAN ETF DR LU2233156749 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
SICAV	NC	0,00%	NC	1,04%	NC	NC	NC	Inconnu
AMUNDI ETF MSCI UK UCITS FR0010655761 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
FCP	1,51%	0,00%	1,51%	1,04%	1,06%	0,46%	NC	Inconnu
AMUNDI EURO STOXX 50 ETF DR LU1681047236 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
Compartment SICAV	-9,30%	0,00%	-9,30%	1,04%	0,94%	-10,24%	NC	Inconnu
AMUNDI FD INDEX EUR AGGR CORP LU1437018168 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
Compartment SICAV	-13,62%	0,00%	-13,62%	1,04%	0,90%	-14,52%	NC	Inconnu
AMUNDI FTSE EPRA EUR RE ETF D LU1812091194 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
SICAV	-40,35%	0,00%	-40,35%	1,04%	0,62%	-40,97%	NC	Inconnu
AMUNDI GVT BD LO RT EU IN GR C LU1681046774 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
Compartment SICAV	-18,29%	0,00%	-18,29%	1,04%	0,85%	-19,14%	NC	Inconnu
AMUNDI INDEX MSCI EURO ETF DR LU1861137484 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
SICAV	-16,01%	0,00%	-16,01%	1,04%	0,87%	-16,88%	NC	Inconnu
AMUNDI INDEX MSCI USA ETF DR LU1861136247 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
Compartment SICAV	-16,58%	0,00%	-16,58%	1,04%	0,87%	-17,45%	NC	Inconnu
AMUNDI ISMSCI EMUSRI PABUE DRC LU2109787635 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
SICAV	NC	0,00%	NC	1,04%	NC	NC	NC	Inconnu
AMUNDI MSCI EM ASIA ETF LU1681044480 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
SICAV	-16,85%	0,00%	-16,85%	1,04%	0,86%	-17,71%	NC	Inconnu
AMUNDI MSCI EM ESG LESEL DR LU1602144575 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
SICAV	-11,17%	0,00%	-11,17%	1,04%	0,92%	-12,09%	NC	Inconnu
AMUNDI NASDAQ 100 ETF DH LU1681038599 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
SICAV	-35,64%	0,00%	-35,64%	1,04%	0,67%	-36,31%	NC	Inconnu
AMUNDI RUSSELL 2000 UCITS LU1681038672 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
Compartment SICAV	-16,21%	0,00%	-16,21%	1,04%	0,87%	-17,08%	NC	Inconnu
AMUNDI STOXX EUR 600 EN ESG SC LU1834988278 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
Compartment SICAV	29,54%	0,00%	29,54%	1,04%	1,35%	28,19%	NC	Inconnu
AMUNDI STX EUR 600 UCI ETF EUR LU1681040223 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
Compartment SICAV	-10,28%	0,00%	-10,28%	1,04%	0,93%	-11,21%	NC	Inconnu
AMUNDI WORLD CLIMTRANS CTB DR LU1602144229 – Société de gestion : AMUNDI LUXEMBOURG SA								
SICAV	NC	0,00%	NC	1,04%	NC	NC	NC	Inconnu
BNPP CE LEADER ETF LU1953136527 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAG LUX SA								
SICAV	-12,76%	0,00%	-12,76%	1,04%	0,91%	-13,67%	NC	Inconnu
BNPP EALOW CAR 100 EUR PAB ETF LU1377382368 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAG LUX SA								
Compartment SICAV	-10,98%	0,00%	-10,98%	1,04%	0,93%	-11,90%	0,09%	Inconnu
BNPP EASYCEPI GLB ESG BLUE ECO LU2194447293 – Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAG LUX SA								
SICAV	NC	0,00%	NC	1,04%	NC	NC	NC	Inconnu
DBXT2 GLOB.SOVEREIG.UCITS 1C C LU0378818131 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
FCP	-15,11%	0,00%	-15,11%	1,04%	0,88%	-15,99%	NC	Inconnu
ISH CORE EUR GOVT BD UCITS ETF IE00B4WXJJ64 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartment SICAV	-18,70%	0,00%	-18,70%	1,04%	0,85%	-19,54%	NC	Inconnu
ISH EDGE MSCI ERP MIN VOL IE00B86MWN23 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
FCP	-12,59%	0,00%	-12,59%	1,04%	0,91%	-13,50%	NC	Inconnu
ISH EU GMT BD 20YR TGT DUR ETF IE00BSKRJX20 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
FCP	-36,99%	0,00%	-36,99%	1,04%	0,66%	-37,64%	NC	Inconnu
ISH EUR GO 5-7 IE00B4WXJG34 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartment SICAV	-14,86%	0,00%	-14,86%	1,04%	0,89%	-15,75%	NC	Inconnu
ISH JPM USD EM BD EUR HGD ETF IE00B9M6RS56 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
FCP	-24,86%	0,00%	-24,86%	1,04%	0,78%	-25,64%	NC	Inconnu
ISHARES AGGREGATE BD ESG ETF IE00B3DKXQ41 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartment SICAV	-17,58%	0,00%	-17,58%	1,04%	0,86%	-18,44%	NC	Inconnu
ISHARES BIC 50 UCITS ETF IE00B1W57M07 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartment SICAV	-27,56%	0,00%	-27,56%	1,04%	0,75%	-28,32%	NC	Inconnu
ISHARES COR MSCI EUR UCITS ETF IE00B4K48X80 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	-9,07%	0,00%	-9,07%	1,04%	0,95%	-10,02%	NC	Inconnu

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 266 870 076 euros - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
ISHARES CORE DAX UCITS ETF D DE0005933931 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT DEU								
FCP	-12,79%	0,00%	-12,79%	1,04%	0,91%	-13,70%	NC	Inconnu
ISHARES CORE EM IMI UCITS ET IE00BKM4GZ66 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
FCP	-15,45%	0,00%	-15,45%	1,04%	0,88%	-16,33%	NC	Inconnu
ISHARES CORE EURO CORP BD ETF IE00B3F81R35 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartment SICAV	-14,29%	0,00%	-14,29%	1,04%	0,89%	-15,18%	NC	Inconnu
ISHARES CORE GLB AGGRE BD ETF IE00B3F81409 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartment SICAV	-11,95%	0,00%	-11,95%	1,04%	0,92%	-12,86%	NC	Inconnu
ISHARES CORE MSCI WORLD IE00B4L5Y983 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartment SICAV	-13,54%	0,00%	-13,54%	1,04%	0,90%	-14,44%	NC	Inconnu
ISHARES CORP BD IRH ESG ETF IE00B6X2VY59 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
FCP	-3,12%	0,00%	-3,12%	1,04%	1,01%	-4,13%	0,00%	Inconnu
ISHARES DEV MARK PROP YIELD IE00B1FZS350 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
FCP	-22,15%	0,00%	-22,15%	1,04%	0,81%	-22,96%	NC	Inconnu
ISHARES DJ EUROSTOXX MIDCAP FU IE00B02KXL92 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	-16,94%	0,00%	-16,94%	1,04%	0,86%	-17,80%	NC	Inconnu
ISHARES DJ ST MID 200(DE) DE0005933998 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT DEU								
SICAV	-21,36%	0,00%	-21,36%	1,04%	0,82%	-22,18%	NC	Inconnu
ISHARES EDGE MSCI WORLD MI VOL IE00B8FHGS14 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartment SICAV	-4,70%	0,00%	-4,70%	1,04%	0,99%	-5,69%	NC	Inconnu
ISHARES EUPE 600 CHEMICALS DE000A0H08E0 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT DEU								
Compartment SICAV	-16,34%	0,00%	-16,34%	1,04%	0,87%	-17,21%	NC	Inconnu
ISHARES EUPE 600 TECHNOLOGY DE000A0H08Q4 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT DEU								
Compartment SICAV	-28,24%	0,00%	-28,24%	1,04%	0,75%	-28,98%	NC	Inconnu
ISHARES EUR CORP BD SRI 0-3YR IE00BYZTVV78 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	-3,93%	0,00%	-3,93%	1,04%	1,00%	-4,93%	NC	Inconnu
ISHARES EUR COVERED BD IE00B3B8Q275 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	-13,78%	0,00%	-13,78%	1,04%	0,90%	-14,68%	NC	Inconnu
ISHARES EUR GOVTBD 10-15YR IE00B4WXJH41 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	NC	0,00%	NC	1,04%	NC	NC	NC	Inconnu
ISHARES EURO CORP BD 1-5YR ETF IE00B4L60045 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartment SICAV	-8,30%	0,00%	-8,30%	1,04%	0,95%	-9,25%	NC	Inconnu
ISHARES EURO GOV BD 1Y-3Y IE00B14X4Q57 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartment SICAV	-4,29%	0,00%	-4,29%	1,04%	1,00%	-5,29%	NC	Inconnu
ISHARES EURO HY CORP BND IE00B66F4759 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
FCP	-12,52%	0,00%	-12,52%	1,04%	0,91%	-13,43%	NC	Inconnu
ISHARES EURO INF LNKD GV BND IE00B0M62X26 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartment SICAV	-9,99%	0,00%	-9,99%	1,04%	0,94%	-10,93%	NC	Inconnu
ISHARES EURO STOXX UCITS (DE) DE000A0D8Q07 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT DEU								
FCP	-14,13%	0,00%	-14,13%	1,04%	0,89%	-15,03%	NC	Inconnu
ISHARES EURO ULTRASHORT BD ETF IE00BCRY6557 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
FCP	-0,16%	0,00%	-0,16%	1,04%	1,04%	-1,20%	NC	Inconnu
ISHARES GLB CLEAN ENERGY ETF IE00B1XNHC34 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartment SICAV	-1,45%	0,00%	-1,45%	1,04%	1,02%	-2,47%	NC	Inconnu
ISHARES HIGH YIELD CORP BD IE00BF3N7102 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	-15,73%	0,00%	-15,73%	1,04%	0,88%	-16,61%	NC	Inconnu
ISHARES JPM EM LOCAL GOV BD IE00B5M4WH52 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	-10,51%	0,00%	-10,51%	1,04%	0,93%	-11,44%	NC	Inconnu
ISHARES JPM USD EM CORP BD IE00B6TLBW47 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	-10,48%	0,00%	-10,48%	1,04%	0,93%	-11,41%	NC	Inconnu
ISHARES JPM USD EMERG MKTS IE00B2NPKV68 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	-18,10%	0,00%	-18,10%	1,04%	0,85%	-18,95%	NC	Inconnu
ISHARES MSCI EUROPE EX-UK ETF IE00B14X4N27 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartment SICAV	-14,38%	0,00%	-14,38%	1,04%	0,89%	-15,27%	NC	Inconnu
ISHARES MSCI EUROPE SRI UCITS IE00B52VJ196 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
FCP	-14,86%	0,00%	-14,86%	1,04%	0,89%	-15,74%	NC	Inconnu

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 266 870 076 euros, Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
ISHARES MSCI JAP UCITS ETF IE00B42Z5J44 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartment SICAV	-5,41%	0,00%	-5,41%	1,04%	0,98%	-6,39%	NC	Inconnu
ISHARES MSCI JAPAN UCITS ETF IE00B02KXH56 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartment SICAV	-14,12%	0,00%	-14,12%	1,04%	0,89%	-15,01%	NC	Inconnu
ISHARES MSCI NORTH AMERICA IE00B14X4M10 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartment SICAV	-16,39%	0,00%	-16,39%	1,04%	0,87%	-17,26%	0,00%	Inconnu
ISHARES MSCI WORLD SRI-EUR-A IE00BYX2JD69 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	-17,37%	0,00%	-17,37%	1,04%	0,86%	-18,23%	NC	Inconnu
ISHARES S&P 500 EUR HEDGED IE00B3ZW0K18 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
FCP	-21,26%	0,00%	-21,26%	1,04%	0,82%	-22,08%	NC	Inconnu
ISHARES STOXX EUROPE 600 BANKS DE000A0F5UJ7 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT DEU								
Compartment SICAV	-5,10%	0,00%	-5,10%	1,04%	0,99%	-6,09%	NC	Inconnu
ISHARES US 1-3Y TREASURY BD IE00B14X4S71 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartment SICAV	1,23%	0,00%	1,23%	1,04%	1,05%	0,17%	NC	Inconnu
ISHARES US TREASURY 7Y-10Y IE00B1FZS798 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartment SICAV	-11,53%	0,00%	-11,53%	1,04%	0,92%	-12,45%	NC	Inconnu
ISHARES USD HI YIELD CORP BD D IE00B4PY7Y77 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartment SICAV	-8,06%	0,00%	-8,06%	1,04%	0,96%	-9,02%	NC	Inconnu
ISHARES CORP BOND ESG UCITS ETF IE00BYZTVT56 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	NC	0,00%	NC	1,04%	NC	NC	NC	Inconnu
ISHS GOVT 3-5YR EUR IE00B1FZS681 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartment SICAV	-10,17%	0,00%	-10,17%	1,04%	0,93%	-11,11%	NC	Inconnu
ISHS GOVT 7-10 EUR IE00B1FZS806 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartment SICAV	-20,39%	0,00%	-20,39%	1,04%	0,83%	-21,21%	NC	Inconnu
ISHS MSCI BRAZ UCITS ETF DIST IE00B0M63516 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartment SICAV	6,22%	0,00%	6,22%	1,04%	1,10%	5,12%	NC	Inconnu
ISHS MSCI EM LAT AM UCITS ETF IE00B27YCK28 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
Compartment SICAV	8,06%	0,00%	8,06%	1,04%	1,12%	6,94%	NC	Inconnu
ISHS MSCI JAP USD A IE00BHZPJ452 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								
SICAV	NC	0,00%	NC	1,04%	NC	NC	NC	9
LYX BOFAML SHORT TEGH YIELD BD LU1617164998 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
SICAV	NC	0,00%	NC	1,04%	NC	NC	NC	
LYX ETF MSCI WATER ESG FILT DR FR0010527275 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
FCP	-17,62%	0,00%	-17,62%	1,04%	0,86%	-18,48%	NC	Inconnu
LYX EUR GOVINFLK BK DR ETF C LU1650491282 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
Compartment SICAV	-10,00%	0,00%	-10,00%	1,04%	0,94%	-10,93%	NC	Inconnu
LYX EURO GOV GREEN FD DR ETF LU2356220926 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
SICAV	-30,86%	0,00%	-30,86%	1,04%	0,72%	-31,58%	NC	Inconnu
LYX MSCI WDD HEAL CARE C LU0533033238 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
SICAV	-0,77%	0,00%	-0,77%	1,04%	1,03%	-1,80%	NC	Inconnu
LYX MSCI WLD INF TECH C LU0533033667 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
Compartment SICAV	-27,81%	0,00%	-27,81%	1,04%	0,75%	-28,56%	NC	Inconnu
LYX.MSCI EUR.UCITS ETF D EUR FR0010261198 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
FCP	-9,82%	0,00%	-9,82%	1,04%	0,94%	-10,76%	NC	Inconnu
LYX.UC.ETF DJ IND.AV.D-EUR FCP FR0007056841 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
FCP	-3,90%	0,00%	-3,90%	1,04%	1,00%	-4,90%	NC	Inconnu
LYXOR 2050 S&P 500 CLIMATE PAB LU2198883410 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
SICAV	-18,14%	0,00%	-18,14%	1,04%	0,85%	-19,00%	NC	Inconnu
LYXOR 2050 S&P EZ CLIMATE PAB LU2195226068 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
SICAV	-17,26%	0,00%	-17,26%	0,84%	0,69%	-17,96%	NC	Inconnu
LYXOR 2050 S&P WL CLIMATE PAB LU2198882362 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
SICAV	-18,56%	0,00%	-18,56%	1,04%	0,85%	-19,41%	NC	Inconnu
LYXOR CAC 40 DAILYY INV ETF FR0010591362 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
Compartment SICAV	1,10%	0,00%	1,10%	1,04%	1,05%	0,04%	NC	Inconnu
LYXOR CHINA ENTER ETF ACC EUR LU1900068914 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
Compartment SICAV	-21,10%	0,00%	-21,10%	1,04%	0,82%	-21,93%	NC	Inconnu

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 266 870 076 euros - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Altaprofits, Société par actions simplifiée au capital de 11 912 727,82 euros - 535 041 669 RCS Paris - APE 6622Z
Siège social : 35 - 37 rue de Rome - 75008 Paris - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°11 063 754
altaprofits.com - information@altaprofits.fr - Tél : 01 44 77 12 14 (appel non surtaxé)

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
LYXOR DAX (DR) UCITS ETF LU0252633754 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	-13,23%	0,00%	-13,23%	1,04%	0,90%	-14,13%	0,00%	Inconnu
LYXOR DISRUP TECH LU2023678282 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
SICAV	-32,21%	0,00%	-32,21%	1,04%	0,71%	-32,91%	NC	Inconnu
LYXOR EPRANAR GLB DEV ETF TH LU1832418773 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	-23,78%	0,00%	-23,78%	1,04%	0,79%	-24,57%	NC	Inconnu
LYXOR ETF MSCI EMERGING MKT A FR0010429068 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
FCP	-15,87%	0,00%	-15,87%	1,04%	0,87%	-16,75%	0,00%	Inconnu
LYXOR ETF MSCI US ESG BROAD DR FR0010296061 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
FCP	-17,67%	0,00%	-17,67%	1,04%	0,86%	-18,53%	NC	Inconnu
LYXOR EUR ESG LEAD LU1940199711 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
SICAV	-12,52%	0,00%	-12,52%	1,04%	0,91%	-13,43%	NC	Inconnu
LYXOR EURO GOV BD 3-5Y DR LU1650488494 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	-10,16%	0,00%	-10,16%	1,04%	0,93%	-11,09%	NC	Inconnu
LYXOR EURO GOVERNMENT BD DR LU1650490474 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	-18,57%	0,00%	-18,57%	1,04%	0,85%	-19,41%	NC	Inconnu
LYXOR EURO OVERNIGHT RET U ETF FR0010510800 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
FCP	-0,11%	0,00%	-0,11%	1,04%	1,04%	-1,15%	NC	Inconnu
LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS FR0007054358 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
FCP	-9,18%	0,00%	-9,18%	1,04%	0,94%	-10,12%	0,00%	
LYXOR FTSE 100 ETF C-GBP LU1650492173 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
SICAV	-1,67%	0,00%	-1,67%	1,04%	1,02%	-2,70%	NC	Inconnu
LYXOR GLB GENDER EQUAL ETF C LU1691909508 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	-10,70%	0,00%	-10,70%	1,04%	0,93%	-11,63%	NC	Inconnu
LYXOR GREEN BOND DR LU1563454310 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	-18,36%	0,00%	-18,36%	1,04%	0,85%	-19,21%	NC	Inconnu
LYXOR IND FD SEU 600 BRE U ETF LU1834983550 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	9,38%	0,00%	9,38%	1,04%	1,14%	8,24%	NC	Inconnu
LYXOR MSCI AC ASIA PAC EX JAP LU1900068328 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	-13,24%	0,00%	-13,24%	1,04%	0,90%	-14,14%	NC	Inconnu
LYXOR MSCI GREECE UCITS ETF FR0010405431 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
FCP	-0,20%	0,00%	-0,20%	1,04%	1,04%	-1,24%	NC	Inconnu
LYXOR MSCI NEW ENERGY ESG FILT FR0010524777 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
FCP	-14,22%	0,00%	-14,22%	1,04%	0,89%	-15,11%	NC	Inconnu
LYXOR MSCI ROBOT & AI ESG FILT LU1838002480 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
SICAV	-33,41%	0,00%	-33,41%	1,04%	0,69%	-34,10%	NC	Inconnu
LYXOR MSCI USA ESG LEADERS DR LU1792117696 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	-18,41%	0,00%	-18,41%	1,04%	0,85%	-19,26%	NC	Inconnu
LYXOR MSCI WLD ESG TREND LD DR LU1792117779 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	-16,74%	0,00%	-16,74%	1,04%	0,87%	-17,60%	NC	Inconnu
LYXOR S&P 500 UCITS ETF LU0496786574 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
SICAV	-15,64%	0,00%	-15,64%	1,04%	0,88%	-16,51%	NC	Inconnu
LYXOR STOXX EUR 600 HEALTHCARE LU1834986900 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	-6,68%	0,00%	-6,68%	1,04%	0,97%	-7,65%	NC	Inconnu
LYXOR STOXX EUROPE 600 INSURAN LU1834987973 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
Compartiment FCP	3,54%	0,00%	3,54%	1,04%	1,08%	2,46%	NC	Inconnu
LYXOR STOXX600 PERS&HH GDS ETF LU1834988351 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
SICAV	-10,61%	0,00%	-10,61%	1,04%	0,93%	-11,54%	NC	Inconnu
LYXOR STX 600 AUTO LU1834983394 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
SICAV	-15,42%	0,00%	-15,42%	1,04%	0,88%	-16,30%	NC	Inconnu
LYXOR STX EU BANKS LU1834983477 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
SICAV	1,74%	0,00%	1,74%	1,04%	1,06%	0,68%	NC	Inconnu
LYXOR STX EU FO BE LU1834985845 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
SICAV	-12,79%	0,00%	-12,79%	1,04%	0,91%	-13,70%	NC	Inconnu
LYXOR STX EU TELE LU1834988609 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
SICAV	-14,74%	0,00%	-14,74%	1,04%	0,89%	-15,62%	NC	Inconnu

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 266 870 076 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 026 481 063 754, Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
LYXOR STX EU UTILI LU1834988864 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
SICAV	-7,08%	0,00%	-7,08%	1,04%	0,97%	-8,04%	NC	Inconnu
LYXOR STXX EU SDIV LU1812092168 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
Compartment SICAV	-17,14%	0,00%	-17,14%	1,04%	0,86%	-18,00%	NC	Inconnu
LYXOR UCITS ETF MSCI WORLD FR0010315770 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
FCP	-15,18%	0,00%	-15,18%	1,04%	0,88%	-16,06%	0,00%	Inconnu
MUF LYXOR CAC40 DR U ETF D EUR FR0007052782 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
FCP	-9,24%	0,00%	-9,24%	1,04%	0,94%	-10,19%	NC	Inconnu
MUL LYXOR MSCI ALL COUNT WORLD LU1829220216 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
Compartment SICAV	-13,59%	0,00%	-13,59%	1,04%	0,90%	-14,48%	NC	Inconnu
MUL LYXOR UC ETF NASDAQ 100 LU1829221024 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
Compartment FCP	-29,60%	0,00%	-29,60%	1,04%	0,73%	-30,34%	NC	Inconnu
MULTI UNI LUX LYX GR BD ETF MH LU1563454823 – Société de gestion : AMUNDI ASSET MANAGEMENT								
Compartment SICAV	-19,80%	0,00%	-19,80%	1,04%	0,83%	-20,63%	NC	Inconnu
TRAC II IBOX SOVERE EUZONE ETF LU0290355717 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
Compartment SICAV	-17,99%	0,00%	-17,99%	1,04%	0,85%	-18,84%	NC	Inconnu
UBS ETF AWSR IE00BDR55927 – Société de gestion : UBS FUND MANAGEMENT LUXEMBOURG								
SICAV	-23,58%	0,00%	-23,58%	1,04%	0,79%	-24,38%	NC	Inconnu
UBS ETF JPM USD EMIG ESG DIV A LU1974696418 – Société de gestion : UBS FUND MANAGEMENT LUXEMBOURG								
SICAV	-19,34%	0,00%	-19,34%	1,04%	0,84%	-20,18%	NC	Inconnu
VANGUARD FTSE JAPAN UCITS IE00B95PGT31 – Société de gestion : VANGUARD GROUP IRELAND LIMITED								
FCP	-13,32%	0,00%	-13,32%	1,04%	0,90%	-14,22%	NC	Inconnu
XTRAC II GLB AGG BDSW UE 5C H LU0942970798 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
FCP	-14,60%	0,00%	-14,60%	1,04%	0,89%	-15,49%	NC	Inconnu
XTRACKERS MSCI AC W ESG SCREEN IE00BGHQ0G80 – Société de gestion : DWS INVESTMENT SA								
SICAV	-15,42%	0,00%	-15,42%	1,04%	0,88%	-16,30%	NC	Inconnu

■ Actions

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
ACCOR FR0000120404 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-17,93%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
ADIDAS AG ADS DE000A1EWWW0 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-49,66%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
AIR FRANCE-KLM FR00000031122 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-68,20%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
AIR LIQUIDE FR0000120073 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-13,64%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
AIRBUS GROUP NL0000235190 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-1,19%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
ALSTOM REGROUPT FR0010220475 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-26,91%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
ANHEUS.BUSCH INBEV BE0974293251 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	5,83%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
ARCELORMITTAL LU1598757687 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-12,68%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
ARKEMA FR0010313833 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-32,27%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
ASML HOLDING NL0010273215 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-28,71%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
ATOS FR0000051732 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-75,90%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA ES0113211835 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-19,02%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion.

Generali Vie, Société normale au capital de 266 870 076 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Altaprofits, Société par actions simplifiée au capital de 11 912 727,82 euros - 535 041 669 RCS Paris - APE 6622Z

Siège social : 35 - 37 rue de Rome - 75008 Paris - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°11 063 754

altaprofits.com - information@altaprofits.fr - Tél : 01 44 77 12 14 (appel non surtaxé)

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
BANCO SANTANDER SA ES0113900J37 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-4,69%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
BASF AG DE000BASF111 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-24,68%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
BAYER DE000BAY0017 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	3,11%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
BMW AG DE0005190003 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-5,68%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
BNP-PARIBAS FR0000131104 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-12,38%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
BOUYGUES FR0000120503 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-10,96%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
BUREAU VERITAS SA FR00006174348 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-15,66%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
CAP GEMINI FR0000125338 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-27,63%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
CARREFOUR FR0000120172 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-2,89%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
CASINO GUICHARD-PERRACHON FR0000125585 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-57,84%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
CREDIT AGRICOLE SA FR0000045072 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-21,66%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
CRH IE0001827041 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-20,44%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
DAIMLER AG DE0007100000 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-9,16%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
DANONE FR0000120644 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-9,82%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
DASSAULT SYSTEMES FR0014003TT8 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-35,97%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
DEUTSCHE BOERSE AG DE0005810055 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	9,72%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
DEUTSCHE POST AG DE0005552004 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-37,18%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
DEUTSCHE TELEKOM DE0005557508 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	14,34%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
EDENRED FR0010908533 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	25,41%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
EIFFAGE SA FR0000130452 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	1,61%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
ELIOR GROUP FR0011950732 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-48,15%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
ELIS FR0012435121 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-9,20%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
ENEL SPA IT00003128367 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-28,61%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
ENGIE FR0010208488 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	2,87%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
ENI SPA IT00003132476 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	8,72%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
ESSILORLUXOTTICA FR0000121667 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-9,63%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
EUROFINS SCIENTIFIC FR0014000MR3 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-38,36%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
EUTELSAT COMMUNICATIONS FR0010221234 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-35,16%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion.

Generali Vie, Société normale de capitaux de compte correspond à la performance au titre de la assurance n° 026 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
FDJ FR0013451333 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-3,49%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
FLUTTER ENTMT IE00BWT6H894 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-8,06%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
FORVIA FR0000121147 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-66,22%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
GETLINK SE FR0010533075 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	2,85%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
HERMES INTERNATIONAL SA FR0000052292 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-5,92%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
IBERDROLA SA ES0144580Y14 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	5,00%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
INDITEX ES0148396007 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-12,90%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
INFINEON TECHNOLOGIE DE0006231004 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-30,25%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
ING GROEP NL0011821202 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-6,98%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
INTESA SANPAOLO SPA IT0000072618 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-8,62%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
KERING FR0000121485 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-32,73%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
KLEPIERRE FR0000121964 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	3,26%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV NL0011794037 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-10,93%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
L'OREAL FR0000120321 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-19,99%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
LAGARDERE SCA FR0000130213 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-17,80%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
LEGRAND SA FR0010307819 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-27,29%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
LVMH MOET HENNESSY VUITTON FR0000121014 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-6,48%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
MICHELIN FR001400AJ45 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	NC	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
MUENCHENER RUECKVER AG-REG DE0008430026 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	16,70%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
NOKIA OYJ FI0009000681 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-22,37%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
NORDEA BANK ABP FI4000297767 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	NC	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
ORANGE FR0000133308 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-1,40%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
PERNOD-RICARD SA FR0000120693 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-13,12%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
PROSUS NL0013654783 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-12,35%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
PUBLICIS FR0000130577 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	0,37%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
RENAULT FR0000131906 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	2,39%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
REXEL SA FR0010451203 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	3,42%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
RUBIS FR0013269123 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-6,32%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion.

Generali Vie, Société normale de capitaux de compte correspond à la performance au titre de la assurance ch20 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Altaprofits, Société par actions simplifiée au capital de 11 912 727,82 euros - 535 041 669 RCS Paris - APE 6622Z

Siège social : 35 - 37 rue de Rome - 75008 Paris - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°11 063 754

altaprofits.com - information@altaprofits.fr - Tél : 01 44 77 12 14 (appel non surtaxé)

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
SAFRAN SA FR0000073272 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	8,60%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
SANOFI FR0000120578 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	1,42%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
SAP DE0007164600 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-22,83%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
SCHNEIDER ELECTRIC FR0000121972 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-24,20%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
SCOR REGROUPEMENT FR0010411983 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-21,68%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
SES SA LU0088087324 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-12,65%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
SIEMENS AG DE0007236101 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-15,09%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
SOCIETE GENERALE FR0000130809 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-22,26%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
SODEXHO ALLIANCE SA FR0000121220 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	16,12%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
SOITEC REGROUPEM. FR0013227113 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-28,97%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
SOLVAY BE0003470755 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-7,57%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
SPIE FR0012757854 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	7,22%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
ST GOBAIN FR0000125007 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-26,22%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
STELLANTIS NV NL00150001Q9 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-20,43%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
STMICROELECTRONICS NV NL0000226223 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-23,92%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
TECHNIP ENERGIES NL0014559478 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	14,43%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
TELEPERFORMANCE (RCF FP) FR0000051807 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-43,19%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
THALES SA FR0000121329 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	59,49%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
TOTALENERGIES FR0000120271 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	31,41%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
UBISOFT ENTERTAIN FR0000054470 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-38,68%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
UNIBAIL RODAMCO WESTFIELD FR0013326246 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-21,08%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
VALEO FR0013176526 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-37,17%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
VEOLIA ENVIRONNEMENT FR0000124141 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-25,60%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
VINCI FR0000125486 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	0,41%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
VIVENDI FR0000127771 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-25,03%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
VOLKSWAGEN PRIV. DE0007664039 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-34,40%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
VONOVIA DE000A1ML7J1 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-54,60%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
WORLDLINE FR0011981968 – Société de gestion : NC								
Action	NC	NC	-25,46%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion.

Generali Vie, Société normale de droit français au capital de 200 070 076 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 062 481 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

L'attention du Souscripteur est attirée sur les risques suivants :

▪ **Risque de Marché**

Le risque induit par l'investissement sur une action est essentiellement lié à la variation à la baisse du cours de l'action et peut être expliqué par les deux composantes suivantes : soit une composante globale de baisse des marchés action (risque général), soit une composante spécifique à la valeur de l'action du fait de son activité propre, le risque maximum étant la perte totale de l'investissement en cas de faillite de la société détenue.

▪ **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité représente la difficulté à acheter ou à revendre un actif. Les marchés peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité.

- **Supports en unités de compte soumis à la signature d'un avenant spécifique**
L'investissement sur ce support en unités de compte est soumis à la signature d'un avenant spécifique

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
EPARGNE FONCIERE GF0000888TIT – Société de gestion : LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT								
SCPI	NC	NC	NC	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
GF INFRASTRUCTURES DURABLES(**) FR0013473667 – Société de gestion : INFRANITY								
FPS	4,52%	0,00%	4,52%	0,84%	0,88%	3,64%	0,40%	Inconnu
LF MULTIMMO - PHILOSOPHALE 2(**) FR0013488020 – Société de gestion : LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT								
Autres FIA	NC	NC	3,03%	0,84%	NC	NC	0,70%	Inconnu
LFAM RDT GLB 2028 PLUS RC FR0013439817 – Société de gestion : LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT								
Compartiment FCP	-16,22%	1,66%	-17,88%	0,84%	2,35%	-18,57%	0,58%	8
NOVAXIA R PART A(**) FR0014002KE1 – Société de gestion : NOVAXIA INVESTISSEMENT SASU								
Autres FIA	5,04%	0,00%	5,04%	0,84%	0,88%	4,16%	0,80%	Inconnu
ODDO BHF GLB TARGET 2026 CR FR0013426657 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT								
Compartiment SICAV	-5,51%	1,10%	-6,61%	0,84%	1,88%	-7,40%	0,55%	
OPCI PREMIUM B FR0013228715 – Société de gestion : PRIMONIAL REIM FRANCE								
OPCI	-4,03%	0,00%	-4,03%	0,84%	0,81%	-4,83%	0,80%	Inconnu
OPCIMMO P FR0011066802 – Société de gestion : AMUNDI IMMOBILIER								
OPCI	-2,62%	0,00%	-2,62%	0,84%	0,82%	-3,44%	0,45%	8
PFO2 GF0000910TIT – Société de gestion : Perial								
SCPI	NC	NC	NC	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
PRIMONIAL CAPIMMO(**) FR0014004GX5 – Société de gestion : PRIMONIAL REIM FRANCE								
SCI	NC	NC	4,12%	0,84%	NC	NC	0,90%	Inconnu
SC GF PIERRE C FR0013528932 – Société de gestion : Gener RE								
Autres FIA	3,06%	0,00%	3,06%	0,84%	0,87%	2,20%	0,35%	Inconnu
SC KEYS SELECTION VIE(**) FR001400DFQ8 – Société de gestion : KEYS REIM								
Autres FIA	NC	0,00%	NC	0,84%	NC	NC	NC	8
SELECTINVEST-1 QS0000854TIT – Société de gestion : LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT								
SCPI	NC	NC	-1,38%	0,84%	NC	NC	NC	Inconnu
SILVER AVENIR FR0013526100 – Société de gestion : ARKEA REAL ESTATE INVT MANAG								
Autres FIA	NC	0,00%	NC	0,84%	NC	NC	0,60%	Inconnu
SOFIDY CONVICTION IMMOBILIERES(**) FR0013466117 – Société de gestion : SOFIDY								
Autres FIA	3,26%	0,00%	3,26%	0,84%	0,87%	2,40%	0,70%	8
SOFIDY PIERRE EUROPE FR0013260262 – Société de gestion : SOFIDY								
OPCI	-7,04%	0,00%	-7,04%	0,84%	0,78%	-7,82%	0,80%	Inconnu
SWISSLIFE ESG DYNAPIERRE P FR0013219722 – Société de gestion : SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRA								
OPCI	-5,07%	0,00%	-5,07%	0,84%	0,80%	-5,87%	0,60%	8

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute de l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commissionnement » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 266 872 876 euros - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Les documents d'informations clés pour l'investisseur, notes détaillées et/ou tout autre document d'information financière équivalent prévu par la réglementation, des supports en unités de compte sont disponibles sur simple demande auprès de votre Courtier ou via le site Internet des sociétés de gestion.

NC = non communiqué

(*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) * Frais de gestion du contrat »

(**) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(***) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9 : Qualification Article 9 SFDR

(****) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion.

Generali Vie, Société française de capital de 266 872 276 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 062 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Altaprofits, Société par actions simplifiée au capital de 11 912 727,82 euros - 535 041 669 RCS Paris - APE 6622Z

Siège social : 35 - 37 rue de Rome - 75008 Paris - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°11 063 754

altaprofits.com - information@altaprofits.fr - Tél : 01 44 77 12 14 (appel non surtaxé)

ALTAPROFITS VIE

Est un contrat d'assurance sur la vie individuel libellé en euros et/ou en unités de compte et/ou en engagements donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification ; l'Assureur de ce contrat est Generali Vie.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros.
Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris.

Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

L'autorité de contrôle de Generali Vie et d'Altaprofits est l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Altaprofits

Société par actions simplifiée au capital de 11 912 727,82 euros - 535 041 669 RCS Paris
Siège social : 35-37 rue de Rome - 75008 Paris
Société de Courtage d'assurance et de Conseil en Investissement Financier,
inscrite à l'ORIAS sous le n°11 063 754
altaprofits.com – information@altaprofits.fr – Tél : 01 44 77 12 14 (*appel non surtaxé*)